



L'Espace Citoyen du Grand Annecy

CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT



Plan Climat Air Énergie Territorial

Avis de l'Espace Citoyen
Analyse détaillée par action

Septembre 2020

Table des matières

1

Présentation des modalités de travail du Groupe « PCAET » de l'Espece Citoyen

2

Liste des membres du groupe « PCAET » de l'Espece Citoyen

3

Présentation des contributions détaillées pour les 68 propositions d'actions du projet de PCAET

1

Présentation des modalités de travail du Groupe « PCAET » de l'Espace Citoyen

Le Grand Anancy a arrêté le projet de Plan Climat Air Energie lors du conseil communautaire du 20 février 2020. Un groupe de travail de l'Espace Citoyen s'est constitué afin de donner un avis sur ce projet.

Ce groupe est animé par François Gin, référent « projet de territoire et PCAET » au sein du Bureau et François Blanchut, président de l'Espace Citoyen.

Il est composé d'une quinzaine de personnes, certaines étant déjà très averties des questions climatiques liées à leur engagement associatif, d'autres sont des citoyens volontaires intéressés par le sujet.

Le Vice-Président du Grand Anancy en charge de l'environnement est venu présenter les grandes ambitions du Plan Climat lors de l'assemblée plénière de l'Espace citoyen le 28 novembre 2019.

Le groupe de travail en charge de cette question a travaillé durant 7 mois à travers des temps de rencontre et de construction collective en présentiel et à distance (durant la crise sanitaire du printemps 2020), des temps de réflexion individuelle et des temps d'écriture collaborative.

Les principales étapes et modalités de travail ont été les suivantes :

Phase préalable : Installation du groupe et acculturation autour du PCAET

Le groupe s'est réuni en présentiel à 4 reprises :

- Le 18 décembre 2019 : installation du groupe de travail.
- Le 16 janvier 2020 : rencontre avec la Direction de l'Action Environnementale du Grand Anancy sur le contenu du PCAET alors en cours d'élaboration.
- Le 17 Février 2020: rencontre des représentants des services de l'Etat (DDT) en charge du suivi des PCAET de Haute Savoie.
- Le 5 mars 2020 : échanges sur la méthode d'analyse du PCAET pour formuler l'avis, sélection de 5 critères de réflexion à travers lesquels ont été organisées la réflexion et la construction de l'avis :
 - L'implication des acteurs (ex : les conditions de réussite sont-elles réunies ? sinon, que manque-t-il ? A quoi faut-il être vigilant ?),
 - Les impacts environnementaux de l'action (ceux de l'action, mais aussi ceux de la manière dont l'action va être conduite – ex : pour 1 bâtiment, provenance des matériaux, trajets induits, etc.),

- L'adéquation entre l'ambition et les moyens de l'action,
- La cohérence de l'action avec l'ensemble du PCAET, mais aussi avec le Plan de Déplacements Urbains et le Projet de Territoire (autres documents sur lesquels l'Espace Citoyen a déjà travaillé),
- La cohérence ou pertinence de l'action sur le long terme.

Phase 1 : Identification et analyse de l'ensemble des actions du PCAET

Sur cette phase le groupe a été amené à étudier et à réfléchir sur l'ensemble des 68 actions du PCAET. Les modalités d'analyse ont alterné temps de travail en individuel et à distance et séances collectives de réflexion en visioconférence :

- Entre le 25 mars et le 5 avril 2020 : sélection individuelle des actions à étudier en groupe – Analyse des réponses et choix de porter la réflexion sur 29 actions retenues comme étant prioritaires à analyser par le groupe (29 actions sur 68).
- Le 15 et 21 avril 2020 : travail en atelier en visioconférence afin d'analyser les 29 actions retenues sur la base des critères identifiés en phase préalable.
- Entre le 22 avril et le 4 mai 2020 : relecture individuelle et amendements des productions réalisées en collectif sur les 29 actions « prioritaires à traiter » et temps d'écriture collaborative à distance permettant de réagir sur les 39 autres actions du PCAET.

A ce stade, le travail d'analyse du programme d'actions du PCAET réalisé par le groupe a permis de faire émerger 3 types de contributions :

- **Des questionnements très techniques (environ 150 questions)**, qui ont été recensés et envoyés aux services concernés de l'agglomération afin qu'ils puissent faire un retour écrit au groupe.
- **Des préconisations et des recommandations spécifiques à chaque action**, qui sont reprises dans l'annexe 2 de l'avis.
- **Des avis, questionnements, étonnements, relevant du politique ou du stratégique** et pour lesquels un éclairage de la part des élus et des services était nécessaire pour continuer le travail engagé et aboutir à la formulation de l'avis.

Phase 2 : Échanges avec les élus et les services du Grand Annecy

Un temps de réflexion individuelle et trois rencontres en visioconférence ont été organisées sur cette phase :

- Entre le 5 et le 14 mai 2020 : réflexion globale individuelle en amont des échanges avec les élus/services autour de 3 questions :

- Qu'avez-vous envie de dire aux élus au sujet du PCAET ?
- Qu'attendez-vous de ces rencontres avec les élus et les représentants de services ?
- Si vous aviez une question majeure à leur poser au sujet du PCAET, ce serait quoi ?
- Le 14 mai 2020 : séance de préparation en visioconférence des rencontres à venir avec les élus/services par le groupe PCAET, identification et formulation des questions à poser.
- Les 28 mai et 3 juin 2020, temps de questions/réponses avec les élus et les services, ces rencontres ont mobilisé une quinzaine d'élus et chefs de services du Grand Annecy. Les questions étaient orientées autour des 8 thèmes suivant :
 - Quel positionnement et niveau d'engagement du Grand Annecy et des communes du territoire ?
 - Changer collectivement, quelles intentions politiques, quelles modalités ? (sur les publics cibles du PCAET et leur mobilisation et sur la formation des publics cibles au sens large)
 - Comment garantir la cohérence entre les intentions politiques et les pratiques sur le terrain aux différentes échelles territoriales ? (adhésion des communes aux objectifs et mise en œuvre de ceux-ci, prise de décision des communes en cohérence avec le PCAET)
 - Anticiper, accueillir, ou limiter la croissance démographique sur le territoire ?
 - La mobilité : entre expérimentations, débats citoyens et nouvelles réflexions à poser, quelles priorités ?
 - L'économie vertueuse, est-ce un objectif ?
 - Tourisme, quelle stratégie bas carbone et d'adaptation au changement climatique ?
 - Quid d'un engagement du Grand Annecy sur des objectifs de zéro augmentation ? (démarche 0+)

Phase 3 : Formalisation de l'avis sur le projet de PCAET

Sur la base des grands questionnements identifiés et posés aux élus, 3 thématiques majeures autour desquelles construire l'avis du groupe ont émergées :

- **Vers une mobilisation de tous les acteurs du territoire : capacité du Grand Annecy, capacité des citoyens**
- **Entre intentions et pratiques : Garantir la cohérence et définir des priorités**
- **Face au défi du climat, un territoire à l'heure des choix économique et démographique**

Au regard de l'ensemble des contributions produites depuis le début de la démarche et afin de condenser l'ensemble sous une forme accessible et utile pour les élus et services du Grand Annecy, le groupe a réfléchi et validé le format que prendrait l'avis : deux documents principaux :

- **Un document de 10/12 pages maximum** présentant l'avis général du groupe sur le PCAET :
 - un avis d'ordre général sur le PCAET dans son ensemble.
 - un avis par grandes thématiques, composé pour chaque thématique de :
 - Avis général
 - Trois éléments importants et pourquoi
 - Trois éléments à éclaircir
 - Trois préconisations pour aller plus loin
- **Une analyse détaillée par action composée de 2 parties distinctes :**
 - La présentation du process de travail du groupe PCAET.
 - La présentation des contributions action par action.

Le groupe a alors travaillé à la formalisation de son avis en 7 temps :

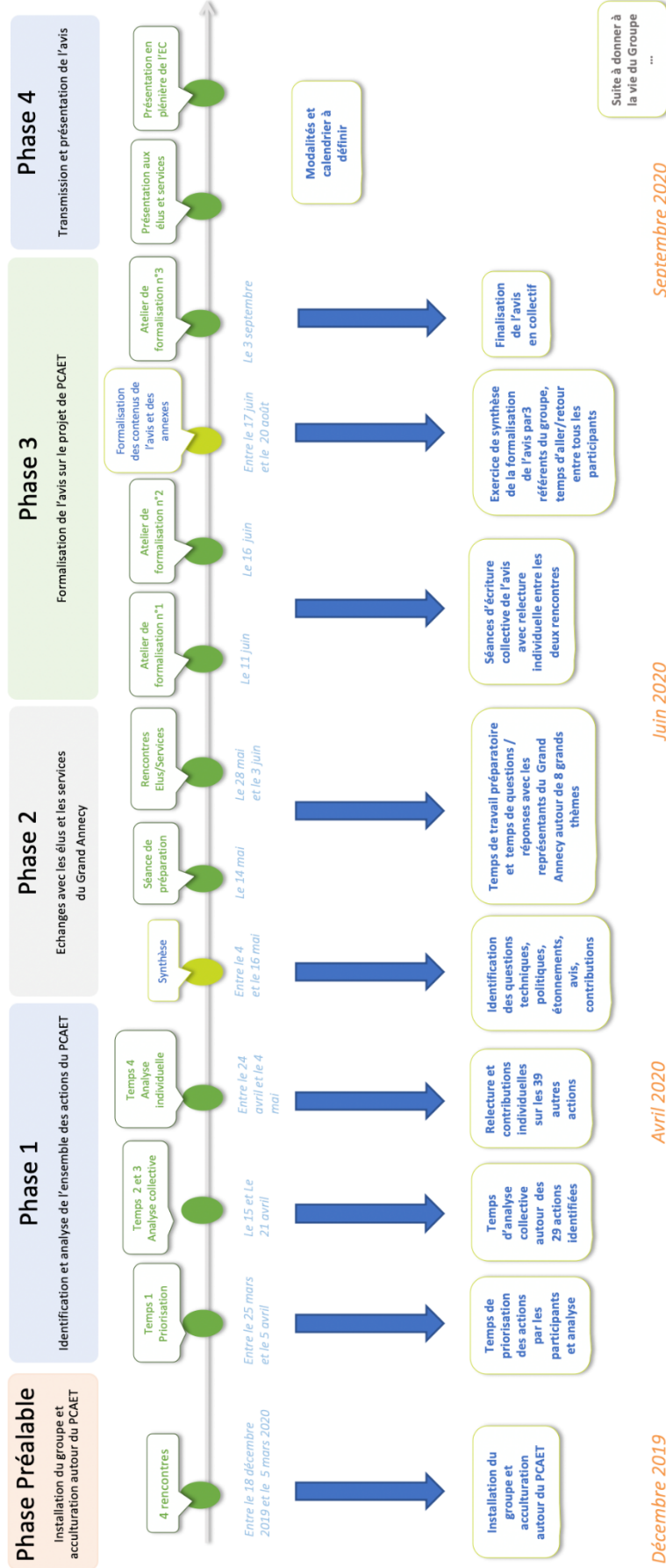
- Les 11 et 16 juin 2020, séances de travail d'écriture collective en trois sous-groupes sur les trois thématiques retenues,
- Entre le 11 et le 16 juin 2020, temps de contribution individuelle en écriture collaborative à distance,
- Entre le 16 juin et le 2 juillet 2020, travail de formalisation par les 3 référents de chaque groupe
- Entre le 2 juillet et le 13 juillet, proposition de relecture individuelle pour amendements ou validation par chacun des membres. Les membres du groupe ont également été questionnés sur leur perception de la démarche entreprise jusqu'ici (le retour est proposé sous forme de verbatim au sein de l'avis),
- Entre le 14 juillet et le 20 août, intégration des amendements dans la proposition d'avis par les 3 référents de chaque groupe et finalisation de l'annexe. Envoi des documents aux membres du groupe fin août.
- Le 3 septembre, séance de travail collective pour finalisation de l'avis et proposition de calendrier pour les suites à donner.
- Semaine du 7 septembre, mise en forme des documents.

Phase 4 : Transmission et présentation de l'avis à l'Espace Citoyen et à l'agglomération (automne 2020)

A l'issue de ce travail exigeant et abouti, une continuité pourra être envisagée et réfléchi à l'échelle de l'Espace Citoyen.

Un suivi de certaines actions du PCAET ou du PCAET au sens large par les membres du groupe pourra être envisagé et proposé à l'agglomération (à travers par exemple la participation des membres aux comités de pilotage chargés de la mise en œuvre des actions et/ou leur participation sur les temps consacrés au processus évaluatif mis en place pour le PCAET)

Le calendrier de travail en un clin d'œil... Groupe de travail PCAET Espace Citoyen du Grand Anney



2

Liste des membres de l'Espace Citoyen ayant participé à l'intégralité des travaux du groupe PCAET

François BLANCHUT, Président de l'Espace Citoyen (Epagny- Metz Tessy)

François GIN, membre du Bureau de l'EC, référent du groupe PCAET (Menthon St Bernard)

Jacqueline CORLAY, citoyenne volontaire (St Sylvestre)

Catherine BROYER, citoyenne volontaire (St Sylvestre)

Jean-Jacques DELPLANQUE, citoyen volontaire (Annecy)

Danielle DAURELLE, citoyenne volontaire (Leschaux)

Philippe GOY, Greenpeace Annecy (Annecy)

Camille GUIBERT, citoyenne volontaire (Annecy)

Jean Marie HUBERT, Les amis de la Terre, Extinction-Rébellion (Annecy)

Yann MAGNANI, Annecy Lac Pêche, Fédération de Haute Savoie, pêche et protection du milieu aquatique (St Jorioz)

Bruno PERRIER, Lac d'Annecy Environnement (Annecy)

Dominique THURIN, citoyen volontaire (Epagny- Metz Tessy)

Nadia TORINESI, Les Amis de la Terre (Annecy)

3

Présentation des contributions détaillées pour les 68 propositions d'actions du projet de PCAET

Le groupe de travail a étudié les 68 actions du projet de PCAET.

29 actions ont fait l'objet d'une analyse en ateliers de travail (ces actions étaient jugées par les membres du groupe comme étant prioritaires à porter à leur analyse).

39 actions ont fait l'objet d'une analyse via un mode d'écriture collaborative à distance.

Pour chacune des 29 actions étudiées en ateliers collectifs, le groupe a formulé des questionnements (auxquels les services et les élus du Grand Annecy ont apporté des réponses), des recommandations, des points de vigilance, des points forts, des propositions concrètes et/ou des propositions de reformulation.

Pour les 39 autres actions, chaque membre du groupe a formulé un avis général et individuel sur l'outil d'écriture collaborative.

Les pages suivantes proposent une photographie, action par action, des contributions apportées, des questions et réponses techniques qu'elles ont suscitées. Certaines sont donc plus approfondies que d'autres, en fonction du mode d'analyse retenue.

Avertissement, les questions posées reflètent la diversité des membres du groupes, et sont retranscrites sans filtres.

A noter que les réponses techniques qui figurent dans ce document ont été élaborées entre le 11 mai et le 30 juin. Cela a demandé un gros travail aux services dans une période difficile d'organisation du déconfinement. Ces réponses ne sont pas définitives, parfois incomplètes et n'engagent pas l'institution du Grand Annecy puisque de nouvelles équipes d'élus installées en juillet 2020 prendront la responsabilité de poursuivre ce dialogue selon les modalités qu'ils souhaitent, avec les membres de l'Espace Citoyen.

AXE 1 - MOBILISER L'ENSEMBLE DES ACTEURS ET LES CITOYENS AUTOUR DU PLAN CLIMAT

Orientation 1.1 Un plan d'action citoyen : les ateliers permanents du climat

REMARQUES GÉNÉRALES SUR CETTE ORIENTATION :

Mobiliser, bonne orientation. Mais les "intérêts" sont-ils communs à l'ensemble ?

Mobiliser l'ensemble des acteurs, mais encore faut-il que les acteurs puissent agir et créer, c'est-à-dire identifier précisément leur rôle, leur capacité d'action en lien étroit avec les élus ...

Mobiliser : qu'est-ce qui va fédérer un groupe ? Autour de quoi et comment ?

Pour mobiliser l'ensemble des acteurs et des citoyens, les ateliers permanents du climat ne sont pas suffisants car ils ne touchent qu'un public sensibilisé.

Il faudrait (surtout) prévoir des actions de communication/sensibilisation qui touchent tous les autres (action 17 encore très peu développée alors que c'est la plus importante).

La formation des jeunes est à peine évoquée (action 5), alors qu'elle est capitale. La conscience environnementale passe par le savoir. Lien à faire avec les programmes scolaires à tous les niveaux (la place et le contenu des programmes actuels sur ce sujet sont-ils bien à la hauteur de son importance ?) .

Mobiliser en donnant l'exemple, en premier en renonçant aux projets « climaticides » et en fléchissant les budgets qui leur étaient affectés à une politique d'adaptation aux changements climatiques à effets immédiats pour donner le ton.

BOITE DE DIALOGUE QUESTIONS DU GROUPE PCAET / REPONSES DES SERVICES DU GRAND ANNECY – JUIN 2020 - *Précaution de lecture : les réponses sont susceptibles d'évoluer au fil de l'avancement des projets*

Un travail en lien avec l'éducation nationale et les classes du territoire est-il prévu afin d'intégrer la sensibilisation à la problématique climatique dans les programmes actuels ?

« Les programmes de l'éducation nationale intègrent les thématiques environnementales. Ce sont les communes qui sont en lien direct avec les groupes scolaires maternelles et primaires. Nous allons proposer aux communes de décliner le plan climat sur leur territoire et selon leur compétence dans le cadre des ateliers climat collectivités. Le Grand Annecy pourra alors, et si les communes le souhaitent, les accompagner dans cette action de sensibilisation. (Direction de l'Action Environnementale) »

Action N°1

Engager un grand débat participatif et soutenir financièrement les initiatives du territoire

RECOMMANDATIONS / POINTS DE VIGILANCE

- Etre vigilant à impliquer tous les gens qui vivent sur ce territoire, y compris les migrants par ex, Important de former les élus en continu sur ces sujets
- Avoir des résultats tangibles du débat : qu'est-ce qui a été retenu ou pas et pourquoi ?
- Restreindre l'utilisation de la voiture & mettre à disposition d'autres moyens de transports

PROPOSITIONS CONCRETES

- Organiser une conférence de consensus sur la question du stockage carbone (à préciser)
- Rappeler les objectifs de réduction des GES et mettre des % sur les objectifs à atteindre dans le descriptif de l'action – (Important de décliner les choses précisément pour être compréhensible pour tous)
- Soutenir les initiatives du territoire : proposer une bourse aux bonnes idées, une page réservée aux suggestions des citoyens dans les magazines des communes (permettrait d'impliquer également les jeunes dans les écoles, les lycées)
- Redéfinir les critères qui permettent de financer telle action ou telle structure ou Initiatives ;

- Pérenniser aussi le soutien aux associations engagées depuis longtemps en faveur de l'adaptation au changement climatique, en leur permettant d'innover (ex : AMAP), - ne pas financer uniquement les « nouvelles actions »
- Pour impliquer la population :
 - aller au + près des gens, notamment au-delà d'Annecy – aller chercher les gens là où ils sont,
 - s'appuyer sur une diversité de médias, et notamment les moyens audiovisuels,
 - adresser un questionnaire à chacun pour constater ce qui a changé sur le volume d'eau tombé, les conséquences de la sécheresse, cartographier les impacts du changement climatique et recenser ce que chacun a fait pour être exemplaire,
 - Les réunions où il y a plus de monde, sont celles qui touchent le quotidien des gens, il est important d'avoir un thème, une régularité des réunions (café discussion), de la convivialité, de favoriser le bouche à oreille. Un bon moyen de toucher tout le monde sont les écoles, les réunions d'information où les parents sont conviés, conférences. On pourrait aussi impliquer les comités des fêtes, etc.
- Associer l'université de Savoie Mont Blanc aux conférences, ainsi que l'EPFL de Lausanne (chaire écologie)¹

PROPOSITIONS DE REFORMULATION

- Dans « public cible », à la place de « citoyens, jeunes, associations, collectivités et entreprises », écrire « ensemble de la population »
- Utiliser des « verbes d'action plus volontaristes », ex : « Instaurer » des échanges entre communes plutôt que « favoriser ».
- Le mot « challenge » rentre dans esprit de compétition, mieux vaut privilégier la « coopération, mutualisation »
- « Encourager les initiatives » : le terme « encourager » est-il vraiment suffisant, terme plus fort à trouver
- Benchmark : arrêter les mots anglais – parler d'analyse comparative
- Ce serait plus clair avec 2 lignes budgétaire sur ces 100 K€ (distinguer le montant pour la Cleantech de celui pour le soutien aux initiatives)

AUTRES

- *Cleantech : manifestations grand public intéressante pour faire découvrir des initiatives allant dans le bon sens mais ne présente-t-elle pas aussi le risque de faire croire aux gens que la technologie va nous sauver du changement climatique ?*

BOITE DE DIALOGUE QUESTIONS DU GROUPE PCAET / REPONSES DES SERVICES DU GRAND ANNECY – JUIN 2020 - Prudence de lecture : les réponses sont susceptibles d'évoluer au fil de l'avancement des projets

Comment sont définies les conférences de consensus pour le PCAET ? ?

« Tout reste à formaliser avec les habitants (ateliers climat citoyens) et les élus pour la mise en œuvre. »

¹ Chaire Mobilière en écologie urbaine et espaces de vie durables

Le laboratoire interdisciplinaire pour les relations humaines-environnementales dans les systèmes urbains développe des concepts innovants et des outils pour l'intégration des connaissances provenant à la fois des sciences sociales et naturelles afin de mesurer, analyser, interpréter et optimiser les interactions humaines-environnementales dans les aires urbaines.

<https://www.epfl.ch/about/sustainability/fr/etudes/recherche/chaire/>

Très important d'associer, de croiser les expertises locales avec les analyses d'experts extérieurs, prendre le meilleur de chaque intervenant, essayer de bâtir un regard objectif

Est-ce que cela permettra d'avoir des informations scientifiques précises sur le stockage du carbone par exemple ?

« Oui cela peut être un sujet abordé en lien avec la fiche action 68 du plan climat. »

Y aura-t-il un jury pour attribuer l'argent aux initiatives citoyennes ? La sélection sera faite selon quels critères ?

« Comme pour les conférences du consensus, les modalités restent à définir ensemble. Oui à priori, il faudra un jury comprenant les citoyens. »

Dans les indicateurs de suivi et d'évaluation, le nombre d'actions citoyennes ciblé est de 18 en 2026, mais quelle est la trajectoire souhaitée à partir de 2020 ?

« L'estimation indiquée est théorique (3 actions/ an sur 6 ans). Nous sommes au démarrage d'une nouvelle façon de faire ; la trajectoire et les modalités précises ne sont pas encore définies. Il appartiendra aux nouvelles équipes d'élus avec les ateliers climat de définir plus précisément les modalités de sélection et d'accompagnement des initiatives citoyennes. Les propositions de l'espace citoyen sont les bienvenues. S'il le souhaite, l'Espace Citoyen pourra être partenaire de cette action-là. (Direction de l'Action Environnementale). »

En quoi la Cleantech peut servir l'engagement participatif en faveur des initiatives (citoyennes ?) du territoire ?

- Réponse en attente-

Action N°2 **Créer la Maison de la Transition écologique**

REMARQUES GÉNÉRALES SUR CETTE ACTION:

- Les actions 4,5,6 devraient être incluses dans le projet de la Maison de la Transition Écologique
- « Maison de la Transition.. ». Cela pourrait être axé d'avantage sur la notion de changement : Vouloir améliorer, modifier, transformer, changer ? " Maison du changement énergétique" ?
- Dans le descriptif de mise en oeuvre : " Faciliter, susciter, viser, s'adapter" : des verbes plus forts !
- "Un nouvel imaginaire" : est-ce bien réel ?
- "Conversations carbone" ? – une idée à préciser
- Peut-être faudrait-il changer le nom de cette maison ? avec le Covid : avons-nous le temps d'une transition ou faut-il un changement radical rapide d'orientations ?

Au point d'action 5, il est question "d'inciter à la réutilisation de l'eau de pluie". Attention à ne pas perturber de façon importante le cycle naturel de l'eau. Récupérer l'eau de pluie pour l'arrosage local : oui ; pour le reste : non.

Nécessité de prendre dès le début des mesures pour offrir beaucoup de services dématérialisés

- L'implantation de la Maison de la transition écologique gagnerait à la rendre visible dans un lieu stratégique pour conjuguer visibilité physique et actions concrètes

PROPOSITIONS DE REFORMULATIONS

- "Afin de viser la neutralité" : plutôt « Afin d'atteindre... »

BOITE DE DIALOGUE QUESTIONS DU GROUPE PCAET / REPONSES DES SERVICES DU GRAND ANNECY – JUIN 2020 - Prudence de lecture : les réponses sont susceptibles d'évoluer au fil de l'avancement des projets

Quelles sont les structures pouvant assumer et assurer le lien en attendant la création de cette Maison (opérationnelle en 2025 ?) ?

« Le Grand Anancy, en lien avec ses partenaires, en particulier l'Asder, l'Agence Ecomobilité, SOLIHA, et avec ses services (ex : service de prévention du tri et valorisation des déchets et ses 5 ambassadeurs, ...), jouera le rôle de « maison de la transition » virtuelle jusqu'à sa concrétisation.

Dans la foulée de l'approbation du PCAET, des propositions seront faites pour un démarrage de ce projet dans le cadre du budget 2021, voir dès le budget supplémentaire pour le dernier trimestre 2020, dans le but de démarrer au plus vite.

Pour information, quelques précisions sur l'Asder, l'agence Ecomobilité et l'opérateur SOLIHA ci-après :

L'Asder, Association Savoyarde pour le Développement des Energies Renouvelable, joue déjà le rôle d'espace d'informations énergie sur notre territoire grâce à un partenariat entre le Grand Anancy : conseils gratuits aux particuliers pour améliorer le confort du logement, trouver des solutions personnalisées de rénovation du logement, baisser la facture énergétique, aide à la recherche d'aides financières,

Avant le confinement, des permanences étaient organisées chaque mois au siège du Grand Anancy et dans les 3 relais territoriaux (St Jorioz, Alby-sur-Chéran, et Fillière). Ce service a été réorganisé pour fonctionner à distance pendant la crise sanitaire – toutes les infos sur le lien <https://www.grandannecy.fr/france/ACTUALITES/news/index.html/id-837>

Le Grand Anancy adhère également à l'agence éco-mobilité de Savoie pour mettre en place des actions de conseils favorables aux changements de comportements en termes de mobilité aux collectivités, aux entreprises,

<https://www.agence-ecomobilite.fr/grand-annecy/#guide-marche-velo-v-a-e>
(Direction de l'Action Environnementale)

Le Grand Anancy a missionné l'opérateur SOLIHA, Solidaire pour l'Habitat en Haute Savoie, pour accompagner les ménages et les copropriétés tout au long de leur projet d'éco-rénovation de leur logement (cf Fiche action 36 du PCAET), <https://haut Savoie.auvergnhonealpes.soliha.fr/> . SOLIHA, délivre d'ores et déjà un conseil gratuit et un accompagnement technique et financier aux porteurs de projet éligibles à "j'éco-rénove mon logement". Le Grand Anancy aide toutes les copro qui s'engagent dans des travaux conduisant à plus de 25% d'économies d'énergie, quel que soit le niveau de revenu des propriétaires. Cela représente un nombre potentiel d'habitants important. »

Action N°3

Favoriser l'émergence de « centrales citoyennes » de production d'énergies renouvelables

REMARQUES GÉNÉRALES SUR CETTE ACTION :

- Mixer quand cela est possible la végétalisation des toits (végétaux à faible développement) et l'installation de panneaux solaires : meilleure intégration paysagère et création d'ilots de fraîcheur
- Le Grand Anancy se positionne comme "facilitateur et accompagne". Et pourquoi pas aussi sollicitateur, proposeur, demandeur ?
- Attention énergie "renouvelable" ne veut pas dire "sans impact environnemental" (cf par exemple "boucle d'eau", micro-centrales...).
- Veiller à la provenance locale des matériaux pour garantir un minimum d'impacts environnementaux et une certaine autonomie
- Attention à l'implantation d'entreprises non durables qui créeront des emplois sur le court terme..

BOITE DE DIALOGUE QUESTIONS DU GROUPE PCAET / REPONSES DES SERVICES DU GRAND ANNECY – JUIN 2020 - Précaution de lecture : les réponses sont susceptibles d'évoluer au fil de l'avancement des projets

Le champ de cette action se limite-t-il au solaire ?

« Non, il y a des exemples sur la Haute-Savoie (74) pour des réseaux de chaleur même si le solaire est dominant. Cela relève du souhait et des initiatives des citoyens. (Direction de l'Action Environnementale). »

Action N°4

Mettre en place des actions de sciences participatives sur le territoire

REMARQUES GÉNÉRALES SUR CETTE ACTION :

Le plus simple serait que le Semnoz soit classé en (ENS) espace naturel sensible, (il est, en outre, situé, en grande partie dans le PNR des Bauges), la mise en œuvre de cette action serait la pièce maîtresse du programme de mise en valeur du futur ENS et cela simplifierait les financements.

Objectifs : Former la population au lieu de "sensibiliser"

C'est une action prioritaire de prise de conscience associée à de la pratique : cela relève de l'ÉDUCATION POPULAIRE !

Partenaires : ajouter le PNR des Bauges

Public ciblé : « Habitants, jeunes agriculteurs... » et les autres ?

et pourquoi pas les entreprises ? afin de les rendre plus réceptives à réduire leur impact environnemental en connaissant bien leur lieu d'implantation.

impliquer aussi les professionnels Education à l'Environnement, l'Education Nationale, les professionnels de la Santé (allergies...)

BOITE DE DIALOGUE QUESTIONS DU GROUPE PCAET / REPONSES DES SERVICES DU GRAND ANNECY – JUIN 2020 - Précaution de lecture : les réponses sont susceptibles d'évoluer au fil de l'avancement des projets

Peut-on être plus précis sur le public ciblé par cette action ?

« Les habitants et toutes les personnes intéressées par les thèmes qui seront abordés seront concernés par cette action. (Direction de l'Action Environnementale). »

Action N°5

Apprendre à nos enfants à vivre et à respecter la montagne et le paysage

REMARQUES GÉNÉRALES SUR CETTE ACTION :

- L'Education au Développement Durable est déclinée clairement dans les programmes depuis 2008 !
- Il faudrait juste lui faire la place qu'elle mérite.
- Apprendre à nos enfants ce que nous n'avons pas fait va être difficile !!!
- Connaitre et AGIR pour préserver

RECOMMANDATIONS / POINTS DE VIGILANCE

- Une fiche à intégrer à la Maison de la Transition
- "Apprendre" est un verbe d'action fort, mais qui peut enseigner cet apprentissage ? Le Grand Annecy... un modèle ? Les adultes... de grands enfants ?

- Attention à bien se départir de l'influence des lobbies ("l'exploitation forestière fait face à un problème d'acceptabilité"...ce n'est pas toujours infondé). Les intervenants ne doivent pas être "juges et parties".
- S'appuyer en priorité sur ceux qui font ce travail depuis des années (associations environnementales entre autres..) en leur donnant les moyens d'assumer ce rôle !
- Ne pas limiter ces actions aux territoires CTENS, respecter l'environnement c'est partout

PROPOSITIONS CONCRETES

- le public ciblé pourrait être plus large : des parents, des élus, des entrepreneurs, des industriels etc
- Associer les enseignants et les parents pour mettre en place des ateliers climats pour les enfants (culture de légumes, sorties nature éducatives, mesure qualité de l'air,)
- Cantine avec des produits locaux au moins une fois par semaine.

Action N°6

Accompagner l'évolution des pratiques des manifestations sur le territoire en faveur de la transition écologique

REMARQUES GÉNÉRALES SUR CETTE ACTION :

- Pour les manifestations sportives et culturelles nous avons évoqué dans une autre fiche, la question de la pertinence de certaines d'entre elles : fête du lac, le Sosh Big Air, le meeting aérien... etc
- Les EGES et les résidus d'hydrocarbures et de métaux générés par la fête du lac ne posent pas question dès lors qu'on collecte les papiers gras sur le Paquier ?
- L'évolution des pratiques devrait être un changement radical.

RECOMMANDATIONS / POINTS DE VIGILANCE

- Attention aux simples "Labellisations qui récompenseraient les bonnes pratiques" - Ce genre de pratique "Bons points"est-il vraiment adapté ? Avons-nous le temps de récompenser ou faut-il mieux penser et faire ensemble ?
- Action de portée très limitée. Ne faudrait-il pas aussi (et surtout) s'interroger sur l'impact des manifestations elles-mêmes et travailler sur leur contenu et leur déroulement ?
- Par l'indicateur proposé la fiche est réduite à l'aspect déchets, quelle prise en compte par exemple d'une réduction des nuisances transport, bruit etc..

PROPOSITIONS CONCRETES

- Le plus simple serait que le Semnoz soit classé en (ENS) espace naturel sensible, (NB il est, en outre, situé, en grande partie dans le PNR des Bauges) la mise en œuvre de cette action serait la pièce maîtresse du programme de mise en valeur du futur ENS et cela simplifierait les financements.
- Inclure dans le dispositif les événements à caractère commercial
- Ne pas se cantonner qu'aux grands événements. Des gobelets en plastiques jetables sont toujours disponibles sur des petits événements communaux comme des marchés de Noël.

BOITE DE DIALOGUE QUESTIONS DU GROUPE PCAET / REPONSES DES SERVICES DU GRAND ANNECY – JUIN 2020 - *Précaution de lecture : les réponses sont susceptibles d'évoluer au fil de l'avancement des projets*

Le plus simple ne serait-il pas que le Semnoz soit classé en (ENS) espace naturel sensible ?

« Le CTENS (Contrat Territorial Espaces Naturels Sensibles) en cours d'élaboration prévoit l'élaboration de stratégies de gestion transversales sur les grands massifs de l'agglomération dont le Semnoz, prenant en compte la multiplicité des acteurs et des usages (agricoles, touristiques, forestiers, réserve de chasse, biodiversité,) de chacun des sites. (Direction de l'action environnementale). »

Pourquoi les évènements à caractère commercial sont-ils exclus de ce dispositif ?

« Les évènements à caractère commercial génèrent souvent des volumes de déchets très importants qui relèvent de fait, de gestion par des prestataires privés (Direction de la Valorisation des Déchets). »

Pourquoi une charte éco-responsable (donc à caractère non obligatoire ?) plutôt qu'un règlement ?

« Il s'agit d'accompagner une manifestation test emblématique sur le territoire : Le MIFA pour devenir un évènement éco exemplaire. Ce travail aboutira à une labellisation des manifestations à plusieurs niveaux. La charte est un outil qui permet, dans un premier temps, de valoriser les bonnes pratiques et de faire en sorte qu'elles essaient sur le territoire. (Direction de l'action environnementale). »

Par l'indicateur proposé la fiche semble réduite à la prise en compte du traitement des déchets, quelle pourrait être la prise en compte par exemple d'une réduction des nuisances liées au transport, au bruit lors des manifestations etc.. ?

« L'indicateur des suivi est le nombre d'évènements labellisés. Pour la valeur initiale nous sommes partis de l'indicateur connu du service de la valorisation des déchets . La charte et la labellisation ne se réduiront pas à cette thématique. (Direction de l'action environnementale). »

Si la Cleantech Week semble être une façon ludique de sensibiliser un large public aux enjeux du changement climatique et aux nouvelles technologies, il semble à une partie d'entre nous qu'elle présente aussi la technologie comme LA seule solution pour y faire face, quelle philosophie politique véhicule cet évènement ? Qu'est-ce qui fait que l'agglomération a décidé de la soutenir financièrement ?

- Réponse en attente-

Orientation 1.2. Les collectivités, moteurs de la transition énergétique

REMARQUES GÉNÉRALES SUR CETTE ORIENTATION :

- Cet axe devrait aller de soit. Il s'inscrit dans le cadre réglementaire et pour le reste, se proposer d'appliquer ses décisions ne me semble pas devoir nécessiter un plan d'actions.
- L'action 17 semble importante si elle ne vise pas que les élus (dans ce cas elle serait plutôt à intégrer dans l'axe 1.1 "étendu")
- Il semble capital d'envisager une communication de "masse" (télévision, presse, publicité...) pour contrer, avec la même force, les modes d'influence qui ont permis d'imposer la "société de consommation"; qui eux devraient être dans le même temps fortement limités .

Action N°7

Impliquer les communes dans la réalisation du PCAET

RECOMMANDATIONS / POINTS DE VIGILANCE

- Former tous les élus et pas seulement les Vice-Présidents, les adjoints, ...
- Les élus devraient aller chercher sans arrêt l'avis des habitants, les élus sont porteurs de la parole des habitants, et pas opposés,
- Le point commun entre toutes les instances (communes, Grand Annecy, Conseil départemental, ..) est l'habitant
- Il est important d'instaurer une routine dans la concertation.

- Si on concertait avant de définir les aménagements, il y aurait plus de souplesse au moment de passer à l'action (pas de recours)
- Mettre en place un outil de suivi dans le temps

PROPOSITIONS CONCRETES

- Faire connaître aux citoyens les communes « labellisées citergie » (ex : panneaux à l'entrée de la commune comme les « mairies fleuries »)
- Un site dédié au PCAET pour les communes, avec une boîte à outils accessible aux élus et aux habitants, un site alimenté où les gens peuvent poser des questions, faire des suggestions est aussi une façon que les gens se forment, plus il y aura de gens sensibilisés, plus on ira vite. Cela permettrait d'avoir une visioconférence transversale, et de montrer que c'est une priorité.
- Il faudrait une instance de pilotage de cette fiche avec des représentants des communes et pas seulement pilotés par une instance « supérieure ». En amont de chaque décision prise par le Grand Anancy ou par une commune, analyse de la compatibilité avec le PCAET par une commission environnement ?

PROPOSITIONS DE REFORMULATION

Changer de vocabulaire

- « Impliquer l'ensemble de ses communes membres dans « SON plan Climat » = veut dire que c'est le plan climat uniquement de l'agglomération, le sien, et qu'elle raccroche les autres ensuite, si on veut mutualiser, il faut changer de vocabulaire
- Chacune des communes « PEUT » s'engager, formule trop faible : qu'est-ce qui va lier les communes entre elles ? Pas assez impliquant. Les communes DOIVENT s'engager serait plus approprié
- Engager « TOUTES » les communes et pas « un maximum » de communes dans la déclinaison
- Contradiction entre engagement « primordial » / le GA « souhaite »
- Le GA accompagne = pas suffisant, doit interpeller, solliciter les communes

BOITE DE DIALOGUE QUESTIONS DU GROUPE PCAET / REPONSES DES SERVICES DU GRAND ANANCY – JUIN 2020 - *Précaution de lecture : les réponses sont susceptibles d'évoluer au fil de l'avancement des projets*

Est-ce que le label Citergie s'applique aux petits villages ? Et si oui, comment ?

« Le Grand Anancy va être facilitateur auprès de ses communes membres pour les inciter à s'engager dans la démarche. Il y a une labellisation adaptée aux petites communes (atelier climat collectivités) - (Direction de l'Action Environnementale). »

Action N° 8

Actualiser et appliquer la charte des achats durables du Grand Anancy

REMARQUES GÉNÉRALES SUR CETTE ACTION

- Ne pas diminuer : réduire ! Quels sont les critères de calcul ? Le cycle de vie du produit ?

RECOMMANDATIONS/POINTS DE VIGILANCE

- Il nous paraît important de donner une part importante au "local" dans la politique d'achats
- Être vigilants aux habillages "verts" mis en avant par beaucoup de sociétés commerciales
- Il est souvent question de charte de manière générale dans les actions et dans celle-ci en particulier. En général, une charte est peu contraignante et relève du bon vouloir de l'acteur. Envisager un cadre contraignant.

BOITE DE DIALOGUE QUESTIONS DU GROUPE PCAET / REPONSES DES SERVICES DU GRAND ANANCY – JUIN 2020 - *Précaution de lecture : les réponses sont susceptibles d'évoluer au fil de l'avancement des projets*

Dans le tableau de suivi-évaluation, quelle est la valeur initiale et quelle pourrait être la valeur cible ?

« Voir réponse à la question 3. »

Quels sont les critères de calcul ?

« Voir réponse à la question 3. »

Le cycle de vie du produit est-il pris en compte ?

« La charte des achats durables du Grand Annecy a été initiée lors de l'élaboration du premier plan climat de la communauté de l'agglomération d'Annecy et adoptée lors du conseil communautaire du 24 mars 2016. Sur le périmètre de l'Ex C2a, en 2015 20% des marchés intégraient des clauses environnementales et 29% en 2016.

A la suite de la fusion des EPCI au 1er janvier 2017, la charte a été revisitée sur la base du document précédent et adopté par le bureau communautaire lors de la séance du 27 janvier 2017.

Depuis la mise en place de cette charte, la collectivité intègre systématiquement dans ses marchés publics d'achats de biens matériels ou de services, des critères d'efficacité énergétique, de réduction de l'impact climatique, de coût global ou de coût du cycle de vie s'ils existent, par exemple pour : l'acquisition de matériel de bureau, le matériel d'entretien (y compris nettoyage), les autres marchés/achats ayant un impact sur le climat. (Achat d'énergie, bois énergie, nourriture etc....).

Comme expliqué dans la fiche, cette charte sera mise à jour à partir de 2021, c'est à ce moment-là que les indicateurs seront définis de manière précise (valeur initiale des marchés intégrant des clauses environnementales, valeur cible,...) – (Direction de l'Action Environnementale & Service des Marchés). »

Action N° 9

Gérer le patrimoine bâti du Grand Annecy en continuant à le rénover et initier les retours d'expérience

REMARQUES GÉNÉRALES SUR CETTE ACTION :

- Intérêt des diagnostics : ils sont une bonne base pour une réelle prise de conscience des dépenses énergétiques et du coup pour un engagement plus rapide
- c'est loin. Et encore de la sensibilisation
- Encore une charte...

RECOMMANDATIONS/POINTS DE VIGILANCE

- Calendrier 2021 et 2022 : Programme de sensibilisation aux économies d'énergie et mise en oeuvre de la stratégie de sobriété – importance de bien définir en amont cette Stratégie de sobriété

PROPOSITION DE REFORMULATION

- Dans les objectifs, parler de « réduction » des EGES plutôt que de « baisse ».

Action N°10

Suivre l'évolution de la facture énergétique du territoire

REMARQUES GÉNÉRALES SUR CETTE ACTION

- C'est essentiel d'avoir le suivi de la quantité d'énergie dépensée sur le territoire ainsi que les EGES au moins 1 fois / an

- Il est essentiel que des informations fiables soient communiquées aux élus comme aux citoyens pour qu'on voit où on en est.

RECOMMANDATIONS / POINTS DE VIGILANCE

- Important de tt de suite rentrer dans la sobriété, de définir sur quels postes de dépenses il faut réduire en priorité notre consommation (Cf Negawatt)

PROPOSITIONS CONCRETES

- Chaque habitant pourrait avoir à son niveau, un suivi de sa propre facture énergétique.

PROPOSITIONS DE REFORMULATION

- Remplacer « suivre » par « Agir sur »

BOITE DE DIALOGUE QUESTIONS DU GROUPE PCAET / REPONSES DES SERVICES DU GRAND ANNECY – JUIN 2020 - *Précaution de lecture : les réponses sont susceptibles d'évoluer au fil de l'avancement des projets*

Pourquoi n'y a-t-il pas de valeur cible à atteindre en 2026 sur la facture énergétique ?

« Une modélisation est faite dans le document de la stratégie du plan climat page 14. On estime qu'avec les actions du plan climat la facture énergétique 2035 augmenterait d'environ 6% alors que le tendancier est d'environ 60%. (Direction de l'Action Environnementale). »

A quel moment les décisions seront prises en fonction de cette facture énergétique ?

« La « facture énergétique du territoire » est un outil de sensibilisation de chacun à l'intérêt économique qu'il y a à réduire nos consommations, et produire une énergie locale. Il appartient ensuite à chacun de réaliser ses propres arbitrages. Concernant le Grand Annecy comme la commune nouvelle, « la facture énergétique » est prise en compte par exemple pour décider des programmes de rénovation de l'éclairage public comme du patrimoine bâti. (Direction de l'Action Environnementale). »

Quel sera l'apport des communes à ce travail ?

« Le calcul de la facture énergétique est fait par un logiciel spécifique mis en place par la Région dans le cadre du Schéma Régional Air Energie. La consommation énergétique de chaque commune y est prise en compte. (Direction de l'Action Environnementale). »

Action N° 11

Mettre en œuvre le plan mobilité interne du Grand Annecy

RECOMMANDATIONS/POINTS DE VIGILANCE

- Le travail à domicile est une option dont tout l'intérêt pour le salarié lui-même comme pour l'entreprise reste à étudier sur le fond, sans négliger les risques d'isolement social, de contraintes (autres donc que le transport) pour les mères de famille - femmes au foyer - tâches ménagères, confinées à domicile. Une option complémentaire pourrait consister à ouvrir des succursales ou permanences décentralisées, plus proches des lieux d'habitation.
- Agir sur l'armature commerciale en réimplantant le maximum d'activités en centre ville demanière à réduire les déplacements
- Mobilité électrique : "serpent qui se mord la queue" si la source de production est nucléaire. Quid du moteur à hydrogène en associant la production de celui-ci par valorisation de l'énergie fatale d'autres industries ?

PROPOSITIONS CONCRETES

- Plan de mobilité : covoiturage, s'inspirer des démarches du type « rézo pouce ». <https://www.rezopouce.fr/>
- Le meilleur transport restant celui que l'on n'a pas utilisé, prioriser le travail à domicile..., chiffrer le pourcentage atteint et communiquer dessus pour faire encore plus d'émules
- Plan de mobilité interne : concerne les entreprises de plus de 100 employés. Et les autres ? Les plus petites pourraient être intégrées avec les grandes entreprises en fonction de leur situation et proximité géographique.
- Mettre en place un service de transport en commun entre les grosses communes de la région et qui suive les axes routiers afin de relier les villes aux zones d'activités (ex : aix - alby - annecy - plan les ouates)

PROPOSITIONS DE REFORMULATIONS

- Dans la partie « Objectifs », écrire « Accroître... SIGNIFICATIVEMENT sur les 3 ans les parts modales... ».

BOITE DE DIALOGUE QUESTIONS DU GROUPE PCAET / REPONSES DES SERVICES DU GRAND ANNECY – JUIN 2020 - Prudence de lecture : les réponses sont susceptibles d'évoluer au fil de l'avancement des projets

Quid du moteur à hydrogène en associant la production de celui-ci par valorisation de l'énergie fatale d'autres industries ?

« Sous réserve d'avoir bien compris la question, cette idée est à approfondir avec les acteurs économiques et suppose que les entreprises produisent de l'hydrogène à perte, c'est-à-dire sans le réutiliser pour leurs propres besoins.

Quoi qu'il en soit, la technologie du moteur à hydrogène sera étudiée dans le cadre du Schéma Directeur des Energies (Fiche Action 49) ainsi que dans le cadre de 2 actions du plan de Déplacement Urbains qui impliquent les entreprises (n° 40 « faire des acteurs économiques les partenaires du développement des nouvelles mobilités » et n° 39 « faire du Grand Annecy un lieu d'expérimentation des énergies renouvelables »). (Direction de la Mobilité)

A noter qu'un autre intérêt de l'hydrogène est de permettre la valorisation de l'énergie électrique éolienne et photovoltaïque, intermittente, en cas de surcapacité. Son développement accompagne donc naturellement l'ambition en matière d'électricité photovoltaïque du PCAET (Direction de l'environnement). »

Action N° 12

Atteindre les objectifs de la stratégie lumière pour l'éclairage public

REMARQUES GÉNÉRALES SUR CETTE ACTION

- Aucune valeur cible affichée

RECOMMANDATIONS/POINTS DE VIGILANCE

- Travail à mener parallèlement avec les privés (entreprises, entrepôt, parking privé, magasins, panneaux publicitaires...)

PROPOSITIONS CONCRETES

- Développer des systèmes de détection automatique selon les zones afin de réduire la durée d'éclairage systématique et assurer ainsi la sécurité dans les zones "d'ombre"

PROPOSITIONS DE REFORMULATION

- Dans l'objectif, remplacer « Diminuer les consommations d'électricité..... » par « réduire drastiquement ! »

BOITE DE DIALOGUE QUESTIONS DU GROUPE PCAET / REPONSES DES SERVICES DU GRAND ANNECY – JUIN 2020 - Prudence de lecture : les réponses sont susceptibles d'évoluer au fil de l'avancement des projets

Prévoyez-vous un travail en lien avec les acteurs privés (entreprises, entrepôts, parkings privés, magasins, panneaux publicitaires...) ?

*« Il s'agit ici de l'éclairage public donc des collectivités.
Néanmoins l'éclairage privé est abordé dans la stratégie lumière et dans la fiche action 39 pour l'éclairage des copropriétés et le sera pour les acteurs économiques avec la Fiche action 41 (accompagner les industriels dans les économies d'énergie et le centre de ressources entreprises).
(Direction de l'Action environnementale). »*

Plus spécifiquement, prévoyez-vous un travail en direction des commerces pour atténuer sensiblement l'éclairage nocturne de certaines vitrines ?

« L'extinction nocturne des vitrines est une obligation réglementaire nationale, et sa bonne application relève donc d'une activité de Police. La commune d'Annecy mobilise sa police municipale pour contrôler la bonne application de cette obligation. Un travail en commun avec le groupe « Youth for climate Annecy » a également été engagé sur ce sujet (Direction Générale Adjointe de l'Environnement). »

Action N° 13

Rendre la restauration collective climato compatible

REMARQUES GÉNÉRALES SUR CETTE ACTION :

- Une démarche en faveur du climat certes mais aussi en faveur de la santé : ces deux aspects sont complémentaires.
- Budget faible en regard de l'enjeu et de son côté "formateur"

RECOMMANDATIONS/ POINTS DE VIGILANCE

- Diminuer de moitié ces déchets d'ici 2025 ... sachant qu'actuellement c'est 40% de déchets. Il nous semble qu'il faut être plus ambitieux et viser au plus tôt le presque zéro déchet alimentaire.

Action N°14

Renforcer la prise en compte des dimensions Climat Air Energie dans l'instruction des autorisations d'urbanisme

RECOMMANDATIONS / POINTS DE VIGILANCE

- avoir une attention plus soutenue pour les communes qui continuent à instruire leur dossiers directement (hors service urbanisme de l'agglomération)

PROPOSITIONS CONCRETES

- mettre en place une charte de bonnes pratiques pour veiller au respect des dimensions Climat air énergie dans l'instruction des autorisations d'urbanisme
- Etudier les projets au regard du climat à 2 niveaux :
 - niveau local pour les petites constructions

- et sur les projets à plus grands enjeux, avoir un groupe de professionnels qui étudient les projets.
- Mettre en place une commission qui vérifie si les projets respectent bien les critères du PCAET
- Assortir la délivrance d'un permis de construire à l'obligation de mettre en œuvre et/ou utiliser des ressources issues d'énergies renouvelables
- Faciliter, coordonner la mutualisation d'équipements permettant la production et usage d'énergies renouvelables (ex : solaire du lac)

PROPOSITIONS DE REFORMULATION

- Rôle de conseil - Ajouter « ET DE REGULATION » pour les instructeurs

BOITE DE DIALOGUE QUESTIONS DU GROUPE PCAET / REPONSES DES SERVICES DU GRAND ANNECY – JUIN 2020 - *Précaution de lecture : les réponses sont susceptibles d'évoluer au fil de l'avancement des projets*

Est-ce que le fait que toutes les communes n'adhèrent pas au service urbanisme de l'agglo pour l'instruction des permis de construire risque de créer des divergences ou des décalages dans la mise en œuvre du plan climat ?

« Un service instruction partagé travaille toujours pour chaque maire qui reste seul responsable de l'application du droit du sol. Donc même avec une instruction parfaitement uniforme (hypothèse) pour toutes les communes, la décision politique reste communale. Ensuite, en attendant le PLUI, l'instruction s'appuie autant sur le PLU que les communes (déléguées). Il n'y a donc pas de convergence organisée des PLU existants. Sinon, effectivement, à terme et avec le PLUI, un service ADS (Autorisation Droits des Sols) unique pour les 34 communes renforcerait la cohérence. (Direction de l'Aménagement). »

Est-ce que le Grand Anancy pourrait définir des critères à respecter et instaurer la mise en place d'un avis consultatif portée par une commission spéciale avant l'attribution du permis ?

« Ce serait beaucoup de travail pour peu de résultats car uniquement consultatif. L'application du droit du sol est très encadrée et normée. Ce serait aussi des contraintes de délai sur le temps d'instruction. Cette commission devrait se réunir très souvent avec un ordre du jour très important. Nous recherchons plutôt un moyen juridique de faire évoluer tous les PLU sur la thématique climat, air, énergie, dans une seule procédure mais nous n'avons pas de solution pour l'instant. Par contre, il est envisageable de s'appuyer sur la consultance architecturale qui existe aujourd'hui. (Direction de l'Aménagement). »

Est-ce que les maires pourront utiliser l'outil « sursis à statuer » en attente de la validation du PLUI HD ? Est-ce que cet outil est déjà utilisé sur les communes du Grand Anancy par les Maires ?

« Le sursis à statuer est utilisé par les communes dès lors qu'un document d'urbanisme est en cours d'élaboration et dans le cas où un projet est susceptible de compromettre l'exécution du futur document d'urbanisme. Un document opposable ne génère pas de sursis à statuer – Les communes du Grand Anancy utilisent régulièrement cet outil.

En ce qui concerne le PLUIHD, le sursis à statuer pourra être utilisé lorsque le PADD du PLUI aura été débattu ; donc en principe fin 2021. (Direction de l'Aménagement). »

Combien faut-il former d'instructeurs à la prise en compte des enjeux climatiques ?

« La direction de l'Aménagement a analysé les besoins la concernant pour mettre en œuvre le PCAET. Pour les autorisations du droit des sols (ADS), il faudra former les 4 instructeurs en place et un poste sera nécessaire pour accompagner les porteurs de projets, organiser la consultance architecturale, sensibiliser l'ensemble des acteurs etc. Ces instructeurs accompagneront également les agents des communes en charge de l'instruction dans les 20 communes adhérentes au service mutualisés des Autorisation du sol. (Direction de l'Aménagement). »

Qu'est-ce qui est prévu dès 2020 pour prendre en compte les dimensions climat-air énergie dans les autorisations d'urbanisme ? (En attendant le démarrage de l'action)

« Cf. réponse à la question 2 ci-dessus, sur la recherche de procédure(s) même exceptionnelle(s) permettant de modifier les PLU actuellement opposables, si possible de manière groupée (pour éviter autant de procédures que de PLU), en attendant l'approbation du PLUI-HD. Le poste mentionné ci-dessus répondrait aussi à la question. (Direction de l'aménagement)

Des possibilités incitatives avant l'adoption du PLUI-HD pourront également être mobilisées telles la fiche action 23 (Aménager de nouveaux quartiers avec des prescriptions environnementales fortes pour un urbanisme favorable à la santé) qui intègre « la charte promoteurs » et l'accompagnement de chaque opération d'aménagement par un professionnel pour favoriser des opérations d'aménagement zéro carbone et prendre en compte l'OAP biodiversité à venir. (Direction de l'action environnementale). »

Action N° 15

Poursuivre l'amélioration du réseau d'eau potable

REMARQUES GÉNÉRALES SUR CETTE ACTION :

- De manière générale, connaissons-nous bien en tant qu'utilisateurs la provenance de notre eau, son acheminement, son traitement, ses problématiques ?

PROPOSITIONS CONCRETES

- Envisager une campagne d'information à son sujet sur le bassin annécien ? En intégrant les eaux pluviales.

BOITE DE DIALOGUE QUESTIONS DU GROUPE PCAET / REPONSES DES SERVICES DU GRAND ANNECY – JUIN 2020 - Précaution de lecture : les réponses sont susceptibles d'évoluer au fil de l'avancement des projets

L'objectif de 80% doit-il être atteint pour 2023 (dans le texte) ou 2026 (dans les indicateurs de suivi) ?

« Il doit s'agir d'une coquille. Il faut retenir 2023, ce qui est cohérent avec l'action 25 du projet de territoire (Direction de l'eau). »

Le taux actuel de rendement est-il bien plus faible que la moyenne nationale ?

« Le taux de rendement 2018 du Grand Annecy était de 73,8% - Le taux 2019 en cours de calcul devrait être à 79% - Dans la littérature, officielle (<http://www.services.eaufrance.fr/panorama/rapports>) on peut retenir que le rendement moyen pour la France entière progresse. En 2015, il était de 79,7%. L'objectif du gouvernement est à 85%. (Direction de l'eau). »

Action N° 16

Mettre en œuvre les actions du PLPDMA et du CODEC

PROPOSITIONS CONCRETES

- Dans le souci d'une meilleure cohérence de la problématique des déchets, nous pourrions supprimer tous les sacs plastiques utilisés pour les déchets "poubelle grise" (direction incinérateur !). En effet si le compostage des déchets organiques est efficient, normalement il n'y a plus de déchets humides pour ce bac et donc, possibilité d'utiliser des sacs papier : ce que nous faisons dans notre foyer depuis deux

ans. (petite copropriété avec un composteur) - Combien de sacs plastiques utilisés sur l'année sur le Grand Annecy ? Le calcul nous ferait peur ! Pensons à la "qualité" des fumées des incinérateurs.

- Installer une plateforme de compostage par quartier avec engagement citoyen et techniciens de la ville ?
- Assurer un meilleur suivi des composteurs en bas d'immeuble ?

Action N°17 Communiquer et sensibiliser

REMARQUES GENERALES

- Il s'agit de fédérer, de motiver, cette fiche est fondamentale !

RECOMMANDATIONS / POINTS DE VIGILANCE

- Informer c'est bien, mais tout le monde se sent impuissant, aujourd'hui, on a besoin d'actions concrètes, il faut donner des exemples de comment agir
- Donner des « vrais moyens » à cette fiche action
- Définir les moyens précis pour chaque fiche action et avoir une synthèse globale des moyens prévus.
- Besoin d'aller au contact, de faire du lien physique, de se donner les moyens de communication qui vont aller avec l'ampleur de la difficulté à surmonter
- Il est important que les gens puissent formuler les remarques, et d'habituer les habitants à des échanges réguliers sur ce sujet.

PROPOSITIONS CONCRETES

- Aller vers plus de communication visuelle en ville (à la place des publicités, dans les bus),
- « Campagnes flash »
- Avoir les indicateurs du jour (GES, ATMO,) ou au moins une fois / an et que ce soit visible,
- Réserver la publicité aux produits vertueux / limiter la publicité qui ne va pas dans le bon sens/ Et / ou faire confiance au citoyen dans ses choix de consommation ?
- Informer de manière accessible sinon, les gens n'ont pas conscience – Il faut que les campagnes de communication chiffrées soient tangibles pour le quotidien des gens. Ex de la démarche de Greenpeace : Volume de CO2 émis / personne en France = 10 T / an / personne. Cela aide à prendre conscience de l'urgence de faire quelque chose.
Autre exemple : 1 mégot jeté = 1m3 d'eau pollué = une affiche qui pourrait être mise devant les lycées.
- Définir un indicateur annuel pour permettre aux citoyens d'évaluer comment avance le PCAET, pour que les gens se retrouvent bien dans LEUR PCAET – s'approprient le PCAET

PROPOSITIONS DE REFORMULATION

- Il faut compléter « communiquer et sensibiliser » avec « former et informer » : Informer est un mot qui manque = informer va plus loin, permet de donner plus de connaissances aux habitants

Orientation 1.3. Favoriser l'engagement des acteurs économiques

RECOMMANDATIONS / POINTS DE VIGILANCE

- Les services de l'état doivent servir d'exemple et de « testeurs » des nouvelles pratiques
- En plus du niveau universitaire (action 19), il semble indispensable de faire aussi le lien avec les filières de formation professionnelles (ressources pour pouvoir relocaliser, recycler, réparer plutôt que renouveler...).

Action N° 18

Mettre en place le centre de ressources entreprises à St Jorioz

REMARQUES GÉNÉRALES SUR CETTE ACTION :

- Encore une charte avec engagement volontaire !
- Les entreprises vertueuses dans leur démarches ont-elles besoin d'un éventuel prix/challenge ? Nous pensons que ce genre de « tactique » incitative est insuffisante au regard de l'urgence.
- Pour cette action, aucun indicateur de suivi, même a minima, n'est inscrit.

PROPOSITIONS DE REFORMULATION

- Accompagner les entreprises "vers" une transition environnementale : avons-nous encore le temps d'une transition, des termes plus engageants seraient bienvenus. "Vers" est un peu "léger"
- Objectifs : Faire ENTRER et accompagner les entreprises du territoire DANS une nouvelle dynamique environnementale.
- St Jorioz pourra accueillir : « accueillera »

BOITE DE DIALOGUE QUESTIONS DU GROUPE PCAET / REPONSES DES SERVICES DU GRAND ANNECY – JUIN 2020 - *Précaution de lecture : les réponses sont susceptibles d'évoluer au fil de l'avancement des projets*

Quels sont les indicateurs de suivi de cette action ?

« Le modèle de ce lieu qui se veut hybride, innovant doit faire l'objet d'une définition plus précise. Les indicateurs de suivi seront définis ensuite. (Direction de l'action économique). »

Pourquoi une maison de la transition pour les habitants d'un côté et un centre de ressources pour les entreprises de l'autre ? pourquoi ne pas rassembler les 2 dans un seul bâtiment ?

« En complément de la réponse donnée lors des échanges avec les élus du 28 mai 2020 – Le centre de ressources et de transition environnementale des entreprises est un lieu hybride, innovant, que le Grand Annecy ne voit ni comme une pépinière, ni comme un centre de formation, ni comme un incubateur ...mais un lieu d'incarnation de la politique de transition environnementale des entreprises. Cette politique ne s'adresserait qu'aux entreprises. Le parti pris de départ (inspiré de l'expérience du Grand Annecy) : on ne s'adresse pas de la même façon aux habitants (grand public) qu'aux entreprises qui ont des attentes précises et nécessitent un accompagnement sur des problématiques qui leur sont propres (ex : modification de process de production, construction de modèles économiques) – (Direction de l'économie). »

Action N° 19

Faire du campus universitaire un prototype et une vitrine de notre savoir-faire en matière de Développement Durable et contribuer au développement d'une chaire d'économie environnementale

REMARQUES GÉNÉRALES SUR CETTE ACTION :

Des avis divergents

- Annecy devrait se positionner comme acteur de l'excellence en matière de développement durable et cette action devrait y contribuer.
- Action très importante mais il est important de travailler sur toutes les filières de formation en complément et de cibler tous les niveaux de formation

- Cette action 19 est déroutante, nous avons du mal à identifier ce qui peut en ressortir qui aille dans le sens de l'urgence climatique. Qu'est-ce que le développement durable ? Produire sans nécessité des biens qui sont recyclables : du développement de quoi ?
- Pourquoi un lieu d'expérimentation unique et le déployer ensuite à plus grande échelle ? Il pourrait être intéressant au contraire de diversifier les lieux en adaptant les stratégies spécifiques à ceux-ci ?
- « Public ciblé : Enseignants-chercheurs et entreprises, expérimentation de solutions qui pourraient ensuite être déployées à une plus grande échelle » : si nous adhérons au fait que le microcosme « université/jeunes/études/entreprises » peut être un bon terrain d'expérimentation pour trouver des solutions, nous avons des doutes sur la capacité et l'intérêt de déployer ces solutions à plus grande échelle.
- L'excellence, le prestige, la gloire de la communication... l'ambition n'est-elle que de faire vitrine ? Pourquoi une vitrine ? ce terme manque d'épaisseur et de profondeur.

Action N° 20

Ratifier la charte 'Qualité de l'air' avec le BTP 74 et les donneurs d'ordre public

REMARQUES GÉNÉRALES SUR CETTE ACTION :

- Encore une "charte" et des réunions auxquelles les "privés volontaires" pourront participer....cela ne nous paraît pas suffisant compte tenu de l'urgence climatique

PROPOSITION CONCRETE

- Travailler sur le volet transport des matériaux en imposant le bâchage systématique des camions

PROPOSITION DE REFORMULATION

- Limiter : réduire drastiquement !

BOITE DE DIALOGUE QUESTIONS DU GROUPE PCAET / REPONSES DES SERVICES DU GRAND ANNECY – JUIN 2020 - *Précaution de lecture : les réponses sont susceptibles d'évoluer au fil de l'avancement des projets*

Pourquoi cibler uniquement les acteurs du BTP ?

« Cette action, également inscrite dans le Plan Local Pour la Qualité de l'Air, vise les chantiers du BTP car ils sont fortement émetteurs de particules (ex : poussières) et sont encore relativement peu réglementés en matière d'impact de leurs activités sur la pollution de l'air, contrairement aux activités industrielles. Le Grand Anancy a également candidaté à un appel à projet de l'Ademe à ce sujet. En parallèle, un travail vient d'être engagé de préfiguration du « fonds air industrie » pour mesurer avec les entreprises l'impact sur la qualité de l'air de leur activité et les conseiller dans la mise en œuvre d'actions correctrices – (cf fiche action 41) (Direction de l'Action Environnementale). »

AXE 2 – MAITRISER NOS CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE

Orientation 2.1. Contribuer à la transition par l'aménagement du territoire

Action N°21

Intégrer la thématique Climat air énergie dans le PLUIHD

REMARQUES GENERALES SUR LA FICHE ACTION

- Une fiche très riche, qui a beaucoup d'ambitions
- De bonnes intentions
- Dans le contexte, il est écrit « se questionner sur les besoins de croissance » - alors que globalement, on dit aller sur la sobriété, n'est pas une contradiction ?

RECOMMANDATIONS / POINTS DE VIGILANCE

- Il faut plutôt que le PLUIHD intègre le PCAET et pas seulement des pistes de réflexion
- Veiller à ce que les documents règlementaires (scot, pluihd) soient le plus prescriptif possible, « il faut être très vigilant à cela, sinon on va nous opposer des freins, des raisons de ne pas faire, alors que ces documents impliquent une obligation de prise en compte ».
- Si on occupe pas le terrain pendant le temps d'élaboration du PLUIHD pour faire prendre en compte les objectifs du PCAET, c'est risqué
- S'inspirer des expériences menées ailleurs et arrêter d'expérimenter
- Les communes pôles, rechercher plus d'autonomie de morceaux de territoire, plutôt que de densifier le territoire en centre ville
- La partie prévention du pcaet doit s'inscrire de manière très forte dans le pluihd

PROPOSITIONS CONCRETES

- Citer les matériaux locaux qui permettent une certaine autonomie, mais attention un matériau peut être recyclable sans avoir une origine locale
- Partir sur étude prospective à partir des principes du « Zéro plus » (zéro m², Zéro m³ d'eau supplémentaire, ...) afin d'identifier comment mettre notre capacité d'accueil en adéquation avec la demande de nouveaux arrivants = anticiper
- Si l'avenir de l'aéroport de plus en plus enclavé dans le tissu urbain ne peut être ignoré dans un projet tel que le PCAET, sa transversalité vis-à-vis des différents thèmes et la multiplicité d'acteurs concernés ne nous a pas permis de nous positionner de manière pertinente et complète. C'est pourquoi, nous proposons que ce sujet fasse l'objet d'une réflexion spécifique privilégiant une concertation élargie.

PROPOSITIONS DE REFORMULATION

- Les termes pas assez forts : le territoire « pourra » suivre les recommandations sur les matériaux biosourcés – proposition d'une formulation plus engageante : « devra suivre » -

BOITE DE DIALOGUE QUESTIONS DU GROUPE PCAET / REPONSES DES SERVICES DU GRAND ANNECY – JUIN 2020 - *Précaution de lecture : les réponses sont susceptibles d'évoluer au fil de l'avancement des projets*

Comment cela va se passer pendant ce temps d'élaboration du PLUI HD ? Par quels moyens va-t-on vérifier que l'aménagement respecte bien les ambitions du PCAET ?

« Même réponse qu'à la question 14.5. »

Tant que l'on n'a pas de documents opérationnels contraignants, quels sont les leviers pour agir sur les projets des aménageurs, promoteurs ?

« Même réponse qu'à la question 14.5 ; En outre, avec la maîtrise foncière – même partielle – la collectivité peut poser des conditions aux opérations d'aménagement privées. Elle peut aussi intervenir et négocier en s'appuyant sur les ADS (Autorisations Droit du Sol), la fiscalité de l'urbanisme comme la taxe d'aménagement majorée, d'autres aspects techniques de l'aménagement, les compensations etc. (Direction de l'Aménagement). »

Y aura-t-il une vision globale de tous les partenaires (Etat, Département, Région, Grand Annecy, ...) notamment sur la question de l'aéroport ?

« Pour l'instant, l'aéroport est considéré par Annecy et le Grand Annecy comme une activité et une emprise stratégique pour l'avenir, notamment au regard des profondes mutations possibles. A ce jour, c'est le Département qui est propriétaire de l'aéroport, et c'est le Préfet de département qui autorise ou non, les manifestations aériennes. (Direction de l'aménagement). »

Problématique des compensations : comment cela va-t-il se passer ?

« Les mesures ERC (éviter, réduire, compenser) sont un dispositif réglementaire encadré par l'Etat. L'objectif est d'aller vers la zéro artificialisation nette et de désimpermeabiliser, végétaliser. En outre, avec le SILA (Syndicat du Lac d'Annecy), le Grand Annecy et ses communes membres veulent prendre la main, maîtriser et organiser les compensations. L'orientation est de les réserver plutôt aux aménagements publics stratégiques pour le territoire, avec les garanties qu'apporte l'action publique. L'accent devrait être mis sur la restauration d'espaces naturels et les actions de renaturation et renforcement de la biodiversité. (Direction de l'Aménagement). »

Que recouvre précisément le budget de 150 000€ ?

« Le budget de 150 000€ comprend une partie de la prestation PLUI-HD consacrée aux OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation) et les moyens humains internes au Grand Annecy qui seront également affectés aux OAP ; Cette évaluation reste à affiner. (Direction de l'aménagement). »

On parle « d'OAP végétalisation », d'OAP « Climat Air Energie » alors qu'on parle « d'OAP biodiversité » dans la fiche 23 – est-ce autre chose ? Quelle est la cohérence ?

« L'OAP biodiversité devrait intégrer la végétalisation (diversité végétale actuelle et à venir pour l'adaptation au changement climatique). (Direction de l'aménagement). »

Action N°22

Penser autrement les services du quotidien sur le territoire pour limiter les déplacements

REMARQUES GENERALES SUR LA FICHE ACTION

- cette fiche est prioritaire dans la partie rurale du territoire
- Besoin de clarification :
 - « accès de proximité autour du tourisme », qu'est-ce que cela signifie ?
 - Dans le paragraphe 1 du contenu de l'action : « toute nouvelle construction ... - recenser les centralités : est évoqué « services et commerces de proximité » : centralité et proximité dans la même phrase ? -
 - « identifier les pôles où il est plus facile de mieux vivre ... les renforcer » : renforcer quoi exactement ? Est-il question de créer des zones selon les âges
 - « L'accompagnement par la médiation ... » (vers la fin du texte) => pas bien compris.

- « La réponse aux besoins doit être ... efficace en services » : comment est définie l'efficacité en services?

RECOMMANDATIONS / POINTS DE VIGILANCE

- Il faudrait mieux définir les services dont il est question – de quoi parle-t-on ?
- Il nous semble qu'il manque tout un volet de réflexion sur le service que les gens attendent : à quoi ça sert de penser autrement les services si les services (qu'on veut penser autrement) ne correspondent pas aux attentes ? Quid de la qualité de services souhaitée ?
- Prendre en compte le besoin de diversité des commerces de proximité – regret que la quincaillerie Decoux en centre d'Annecy ait disparu.
- Il y a un besoin de coordonner les services, sans aller vers l'uniformité – Ex, à Epagny Metz Tussy, il y a deux bibliothèques qui ne sont pas coordonnées en termes d'horaires, mais qui ont leurs spécificités respectives à préserver,
- Veiller à la complémentarité entre « service numérique » et « service physique » - Il s'agit d'être prudent sur la dématérialisation des services, de faire attention à la population qui n'a pas le matériel et pour qui il faut maintenir un niveau de service public accessible – on va parfois trop vite pour mettre à disposition des services en ligne sans tenir compte de la fracture numérique
- On part sur la digitalisation, du numérique +++ , mais peut-être que le service public pourrait évoluer et aller sur de l'accompagnement des gens, de la mise à disposition de moyens (on n'a pas tous un scanner, une imprimante ...), de l'écoute, de l'humain ?
- La fiche évoque l'intensification des pôles de vie existants et en même temps mentionne la création de pôles de vie autour des espaces intermodaux. Pourquoi ne pas créer des espaces intermodaux près des pôles de vie existants ?

PROPOSITIONS CONCRETES

- Réaliser un état des lieux des services publics, leur répartition sur le territoire, des besoins et attentes des citoyens et par exemple s'engager sur la fourniture de service répondant aux besoins, accessibles à tout citoyen du Grand Annecy à moins de X km.
- Proposer des aides à domicile pour le ramassage d'encombrants, ou de déchets verts, pour ceux qui ne peuvent pas se déplacer – aller au devant des habitants, sinon cela multiplie les déplacements, notamment en milieu rural ou périurbain
- Deux complémentarités à mettre en œuvre : articuler les temps du fournisseur de service avec le temps du consommateur du service du quotidien – ex : « des bureaux des temps développer »
- Les services du quotidien sont aussi les services publics de proximité (Etat, Caf, Msa), ...on pourrait mettre en place des maisons des services publics en ville comme en milieu rural, cela permettrait d'éviter les déplacements plus longs ,
- Développer le partage et la mutualisation de services apparus pendant le confinement, l'aide entre voisins s'est développée : ex des « outilstech » – outils de dépannage, conseils, intéressant à développer.
- Le regroupement territorial a modifié le contenu du travail des secrétaires de mairie. Ne peut-on pas réfléchir à faire évoluer leurs prérogatives pour qu'elles assurent un relais d'information (aide aux habitants qui en ont besoin pour remplir les impôts, pour suivre les renouvellements de papiers...) ou de service (professionnaliser les bibliothèques de village qui tiennent grâce à la bonne volonté de bénévoles – les secrétaires pourraient participer à cet accessibilité aux services culturels notamment).

PROPOSITIONS DE REFORMULATION

- Dans le 3. « Adapter l'accessibilité des services publics aux pratiques et modes de vie des habitants (usages en ligne, disponibilité, déplacements et lieux d'activité) ». Ajouter « les lieux de vie ? » -
- Concernant les indicateurs : le nombre d'équipements et services créés dans les pôles de vie : pour que cela corresponde vraiment à un besoin, pourquoi pas plutôt « taux de réalisation des équipements planifiés pour une qualité de service ? »

BOITE DE DIALOGUE QUESTIONS DU GROUPE PCAET / REPONSES DES SERVICES DU GRAND ANNECY – JUIN 2020 - Prudence de lecture : les réponses sont susceptibles d'évoluer au fil de l'avancement des projets

De quels services est-il question plus précisément, au-delà des bibliothèques ?

« Suite à la tenue des ateliers climat et des rencontres Imagine le Grand Annecy, la notion d'accès aux services du quotidien a souvent été abordée en lien avec une limitation des déplacements. Il s'agit donc ici d'adapter les services aux nouveaux modes de vie des citoyens afin d'éviter les déplacements et d'apporter une offre de service répondant à la demande. L'idée est de capitaliser sur l'expérience des médiathèques pour essaimer sur d'autres services à la population. Les autres services ne sont pas encore définis : c'est le travail de la mise en œuvre de la fiche action. (Direction de l'action environnementale)

Pour l'aménagement du territoire et le PLUI-HD, l'idée est de renforcer les pôles déjà bien desservis en équipements, services et commerces ainsi que par les transports collectifs. L'objectif est que les habitants ne soient pas obligés de prendre leur voiture pour utiliser les services du quotidien. Ensuite, les communes voisines peuvent être reliées à ces pôles par des itinéraires cyclables sécurisés. Enfin, le covoiturage courtes distances devrait être développé.

Suivant le même schéma, le réseau de service aux personnes âgées pourrait être organisé autour des « communes pôles », en particulier celles où des établissements d'hébergement existant pourraient servir de bases à l'accueil et à la diffusion des services en direction de ces personnes. (Direction de l'Aménagement). »

Pourquoi envisager de fermer la déchetterie d'Epagny alors que des solutions existent pour maintenir son activité sur place pendant les travaux ?

« La déchetterie sera fermée le temps nécessaire aux travaux, il n'est pas possible de conserver une co-activité au vu de l'ampleur des travaux. Toutefois, les autres sites seront accessibles (Cran, Chavanod, Annecy le Vieux) durant cette période (Direction Valorisation des déchets). »

Serait-il possible, pertinent de proposer un ramassage d'encombrants, ou de déchets verts, pour ceux qui ne peuvent pas se déplacer, d'aller au-devant des habitants (permettrait aussi de limiter de multiples déplacements individuels) ?

« Nous travaillons sur une expérimentation à venir de broyage à domicile sur les secteurs de Filliere, Rives du lac et pays d'Alby (mise en service à l'automne). La collecte systématique mensuelle des encombrants qui avaient lieu jusqu'en 2010 sur ces communes d'Annecy, Annecy le Vieux a été supprimée car aujourd'hui, la majorité des encombrants (électroménagers et mobilier) font l'objet d'une reprise gratuite dans le cadre du 1 pour 1 (dans le cadre de la mise en place des éco-organismes et les habitants déposaient sur le trottoir leurs déchets sans respect de la date ni de la nature des objets collectés. Cela donnait le sentiment de trottoir=dépotoir. Nous avons donc mis en parallèle de cette suppression (qui de plus était une collecte accidentogène), sur les secteurs d'Annecy, Cran Meythet Seynod et Annecy le Vieux une collecte mensuelle sur rendez vous, des encombrants (moyennant 10€) pour les personnes qui ne disposent pas de véhicules (Direction de la Valorisation des déchets). »

Les horaires d'ouverture des déchetteries pourraient-elles être les mêmes sur toutes les déchetteries (question de lisibilité, d'harmonisation) et sinon pour quelles raisons ?

« Nous y avons travaillé et depuis cette année les horaires sont les mêmes (9h-12h/ 13h30/18h30 en été et 17h30 en hiver) En ce qui concerne les jours d'ouverture ils sont ajustés en fonction de la fréquentation et les besoins (ex: Déchetterie de Menthon: très faible fréquentation en hiver, pas de besoin d'ouverture toute la journée) (Direction de la Valorisation des déchets). »

Action N°23

Aménager de nouveaux quartiers avec des prescriptions environnementales fortes pour un urbanisme favorable à la santé

RECOMMANDATIONS / POINTS DE VIGILANCE

- Maîtriser le foncier
- Anticiper, utiliser le droit de préemption est une bonne solution mais coute cher, il faut une stratégie financière, car l'EPF (Etablissement Public Foncier) ne pourra pas tout financer – accorder donc un budget suffisant
- Faire de l'écoquartier la norme pour les nouveaux quartiers qu'ils soient maîtrisés par le public ou le privé
- On doit mettre la barre haute sur tout ce qui est nouveau
- Mettre en place des incitations pour soutenir les projets qui respectent bien les attentes du monde d'aujourd'hui
- A mettre en lien avec le groupe de réflexion de l'Espace Citoyen sur le PLUiHD

PROPOSITIONS DE REFORMULATION

- « Mise en œuvre » à remplacer par « application »,
- « obligation d'accompagnement » de l'opération par un professionnel plutôt que « prévoir »

BOITE DE DIALOGUE QUESTIONS DU GROUPE PCAET / REPONSES DES SERVICES DU GRAND ANNECY – JUIN 2020 - *Précaution de lecture : les réponses sont susceptibles d'évoluer au fil de l'avancement des projets*

Dans les partenaires de cette fiche figurent notamment « ville d'Annecy et communes pôles » - qui sont les « communes pôles » ?

« Il s'agit des « communes pôles » ou « pôles de vie » évoqués à la question 22, qui peuvent être relais du développement en limitant fortement l'extension urbaine et en opérant par renouvellement urbain et densification. A ce jour, la liste des « communes pôles » est en cours de définition. (Direction de l'Aménagement). »

Charte promoteur :

- Quelle est la valeur de la charte promoteur ? Vaut-elle obligation ou est-ce juste un cadre général ?
« La charte promoteur ne vaut pas obligation mais engagement des signataires à la respecter. L'objectif n'est pas de produire un cadre général mais des mesures concrètes. A noter qu'on ne parle plus de charte promoteurs mais d'une démarche globale pour la qualité des constructions, formalisée dans une « charte constructeurs ». (Direction de l'aménagement). »
- Où en est-on de son élaboration ?
« Le pilote est désigné. La méthode de travail est définie. Un animateur a été recruté. Le travail commencera en septembre 2020. »

Pourquoi avoir l'ambition de maîtriser seulement 1 /3 des logements neufs en éco-quartier ? Que se passe-t-il pour les 2 autres tiers ?

« Maîtriser 1/3 des logements neufs et les produire en éco-quartiers est déjà un objectif très ambitieux. L'objectif du tiers correspond à la proportion à partir de laquelle la production pèse et influence réellement le marché ; elle « fait référence » et s'impose donc progressivement à l'ensemble des opérateurs qui, sinon, voient leurs produits moins bien valorisés. (Direction de l'aménagement) Réponse à préciser. »

Les prescriptions environnementales sont-elles des obligations ou des indications ?

« Les prescriptions environnementales peuvent être des deux ordres : s'imposer aux aménageurs et constructeurs (=prescriptions environnementales légales existantes) ou guider et influencer leurs choix. (Direction de l'aménagement). »

Indicateurs de suivi : « nombre d'éco-quartiers initiés par la puissance publique », mais quelle est la valeur de référence ? Est-ce par rapport au nombre de quartiers identifiés comme potentiels éco-quartiers ?

« Il s'agit de connaître le nombre d'éco-quartiers initiés par la puissance publique. Par la suite, tous les ratios sont possibles dont le pourcentage par rapport aux nouveaux quartiers non qualifiés d'éco-quartiers. (Direction de l'aménagement). »

Action N°24 Limiter l'étalement urbain

REMARQUES GENERALES SUR LA FICHE ACTION

- « Préfigurer les enveloppes urbaines » - oui, bonne idée, cela permettrait d'anticiper nos capacités d'accueil.

RECOMMANDATIONS / POINTS DE VIGILANCE

- Il ne s'agit pas de « raser » les maisons individuelles – la mixité sociale ne se traduit pas seulement par des immeubles et logements sociaux, il est important de garder des quartiers différents et de préserver les maisons individuelles,
- Conserver les terres agricoles tant qu'il y en a et tendre vers l'autonomie alimentaire du bassin annécien
- Prendre en compte un territoire plus vaste pour limiter l'étalement urbain pour absorber l'évolution de la population si on veut des choses dignes, que les gens puissent respirer, on est en relation et en continuité avec les autres espaces.
- « Prendre en compte la proximité des réseaux » => renvoie à la fiche 22 : prendre en compte la proximité des réseaux dans la localisation des services et équipements

PROPOSITIONS CONCRETES

- Il est important de mener des actions de pédagogie en direction du grand public, d'aider à dépasser les contradictions du type « je veux de la nature mais je refuse qu'on mette un immeuble » - en visitant des opérations alliant densité et qualité de vie par exemple - les habitants peuvent apporter et intégrer des réalités en étant associés.
- Créer des espaces perméables même dans les zones très urbanisées, pour permettre de réduire l'impact de l'artificialisation.

PROPOSITIONS DE REFORMULATION

- « La ville de demain » : parler plutôt du territoire de demain à mettre en œuvre à l'échelle du quartier, d'une commune, de l'agglomération – à appliquer à chaque niveau du territoire –

BOITE DE DIALOGUE QUESTIONS DU GROUPE PCAET / REPONSES DES SERVICES DU GRAND ANNECY – JUIN 2020 - *Précaution de lecture : les réponses sont susceptibles d'évoluer au fil de l'avancement des projets*

La zéro artificialisation nette : comment faire pour atteindre cet objectif ?

« La zéro artificialisation nette est un objectif défini par l'Etat à l'horizon 2050. Sa mise en œuvre va commencer avec le PLUI-HD où le bilan et les objectifs de consommation foncière seront définis en fonction des prévisions démographiques et des objectifs économiques. Les extensions urbaines seront minimisées et le territoire cherchera les moyens de les compenser. Plusieurs possibilités sont envisageables : désimperméabiliser des surfaces dans l'enveloppe urbaine (cour d'écoles, parkings de

surface, partie de voirie, ...), rendre des espaces à l'activité agricole, forestière ou à la biodiversité, reconquérir et densifier les zones d'activités existantes, optimiser l'usage des sols artificialisés pour l'activité, les équipements et les infrastructures. (Direction de l'aménagement). »

« A l'horizon 2030 diviser par deux le nombre d'hectares nouvellement urbanisés par rapport au début des années 2000 » : en termes de chiffres cela se traduit comment ? (besoin de clarification sur cet objectif)

« C'est un des objectifs principaux du SCoT du Bassin annécien (Schéma de Cohérence Territoriale – couvre 63 communes et environ 240 000 habitants), que les plans locaux d'urbanisme (PLU) mettent en œuvre en réduisant les surfaces constructibles. L'objectif est de ramener de plus de 2.000 ha à moins de 1.100 ha la superficie de terres urbanisées dans la période 2014-2034, par rapport au 20 années précédentes (1994-2014).

Le SCOT du bassin annécien, approuvé le 26 février 2014, couvre la période 2014-2034. Il permet la consommation foncière de 1100 ha sur cette période, tous types d'urbanisation confondus (520 ha pour l'habitat, 280 ha pour les zones d'activités économiques, et un solde d'environ 300 ha pour les infrastructures, les équipements publics...). Ce potentiel foncier est plus ou moins orienté vers des pôles préférentiels de développement, de façon à ce que l'urbanisation du territoire soit cohérente. Il s'agit par exemple de prioriser le développement vers les secteurs les mieux desservis en équipements (existants ou futurs).

Les chiffres suivants sont des estimations, il convient de raisonner en « ordres de grandeur ». (Source SCOT du Bassin annécien – novembre 2019).

Sur la période 2014-2018 (soit les 4 premières années d'application du SCoT), on estime la consommation foncière à environ 182 ha. Si on rapporte les 1100 ha prévus sur 20 ans par le SCoT à une échelle de 4 ans, on obtiendrait en théorie 220 ha. On peut donc considérer que l'état de la consommation foncière après 4 années de mise en œuvre du SCoT est plutôt satisfaisant, même s'il faut garder à l'esprit que le développement d'un territoire n'est pas linéaire dans le temps. Dans le détail, on constate tout de même que les « temps de passage » concernant la consommation d'espace liée à l'habitat est un peu plus rapide que ce qui pouvait être attendu (137 ha consommés en 4 ans, contre 104 ha théoriquement attendus si on ramène les 520 ha prévus par le SCoT pour l'habitat sur 4 ans).

Focus sur le Grand Annecy (hors Pays d'Alby qui n'est pas couvert par ce SCoT) : la consommation d'espace paraît maîtrisée

* 339 ha prévus par le SCoT pour l'habitat sur 20 ans - Après 4 ans (2014-2018) : 75 ha consommés (sachant que le temps de passage théorique est d'environ 68 ha en 4 ans). Le volume de foncier consommé sur 2014-2018 est donc cohérent.

* 158 ha prévus par le SCoT pour les zones d'activités économiques sur 20 ans - après 4 ans (2014-2018) : 7 ha consommés (contre un temps de passage théorique d'environ 32 ha en 4 ans). La consommation a donc été assez faible sur ces 4 premières années. (Source Scot Novembre 2019)

On peut noter également une réduction du foncier constructible en extension dans les PLUI (zones U, AU, et 2AU) dans les documents d'urbanisme : plus de 800 hectares initialement destinés à l'urbanisation ont été déclassés depuis 2015 au profit de zones agricoles ou naturelles (sur 19 PLU approuvés par le Grand Annecy - source Service Urbanisme Grand Annecy). »

Action N°25

Redéfinir et aménager un espace public apaisé et de qualité et garantir la cohérence entre mobilité et politique d'aménagement

RECOMMANDATIONS / POINTS DE VIGILANCE

- Prendre en compte le bruit et la pollution (de l'air, lumineuse) dans la notion de « ville apaisée »,
- Préférer une logique de construction des parkings hors centre urbain avec un lien solide avec les modes doux – ne plus emmener des foules au centre ville en voiture

- Les TC ne doivent pas avoir comme vocation d’amener tout le monde au centre ville, mais d’irriguer tout le territoire – Si on a une bonne attractivité du TC, on pourra davantage proposer des lieux accueillant et pas l’inverse – une condition plus qu’une conséquence.
- Organiser du stationnement pour les gens qui travaillent, et des parcs relais pour les touristes (rotation des visiteurs– la taille de l’agglomération ne justifie pas que l’on vienne stationner en cœur de ville, les touristes ont du temps) - si on maintient une possibilité de venir stationner en ville, on augmente le flux de voitures,
- dans quelques années sur des parcours protégés, on aura des véhicules autonomes, cela permettra une plus grande souplesse.
- Remettre à l’air libre les ruisseaux
- Travailler les cheminements piétons dans les communes
- Faire une ville apaisée pour tous et pas seulement pour le centre ville : attention aux nouveaux quartiers et à l’égalité sociale : tout ceux qui habitent au bord des grands axes routiers vont voir leur qualité de vie se détériorer, ceux qui sont en centre ville vont avoir une amélioration (ex :avenue d’Aix 27 700 véhicules par jours dans les 2 sens / au niveau de garage Renault², on construit des logements devant ces axes, où est la notion d’espace public apaisé pour ces gens là ?)
- A mettre en lien avec le groupe de travail de l’Espace Citoyen sur le PLUiHD

PROPOSITIONS CONCRETES

- 15 min c’est trop long pour aller d’un ilot de verdure à un autre – préférer une distance minimum 300 m
- Indicateur de suivi : nombre de places de stationnement libérées –ajouter le nb de places de parking relais créés.

PROPOSITIONS DE REFORMULATION

- « Favoriser la rotation » = terme pas adapté.
- L’agglo « facilitera », l’agglo « organise »

Orientation 2.2. Planifier une mobilité durable

REMARQUES GÉNÉRALES SUR CETTE ORIENTATION :

- Redondant avec le PDU ce qui peut nuire à la clarté et à l’efficacité des actions et complique les choses en terme de temporalité.
- Plusieurs fiches renvoient d’ailleurs sur le budget du PDU (26, 27, 29, 33)

Action N°26

Développer un réseau de transports collectifs attractif et performant pour tous

REMARQUES GENERALES SUR CETTE ACTION

- Une orientation du PDU à mettre en œuvre le plus rapidement et le plus fortement possible (la crise sanitaire a tendance à renvoyer les usagers dans des modes de transport individuels)
- Les lignes Rythmo fonctionnent bien.

RECOMMANDATIONS / POINTS DE VIGILANCE

² D’après le trafic de 2016 mesuré par l’étude de trafic réalisé dans le cadre de la concertation publique préalable au projet LOLA, Liaison Ouest du Lac d’Annecy (atelier de travail du 8.01.2018 sur le secteur de Barral-3 Fontaines – Vovray) cf ; <https://ajuste-communication.fr/wp-content/uploads/2019/07/LOLA-Atelier-Seynod-Barral-190108-Vsite-lt.pdf>

- On ne voit pas que l'ambition est de réduire la place de la voiture (10% de report modal ce n'est pas très ambitieux) alors que le budget alloué pour le transport routier est conséquent.
- Remarques sur les actions « mobilité » (action 26 notamment, mais le propos est plus large)
Le projet BHNS + tramway n'est pas forcément le meilleur techniquement, il est important :
 - que ces projets restent ouverts à la discussion avec les citoyens
 - de prendre le temps d'étudier véritablement les alternatives pour les comparer point par point (efficacité, coût, esthétique, ...),
 - d'intégrer ces projets dans un projet global de mobilité permettant une desserte en TC du Semnoz, de la Forclaz,
 - de débattre de la question esthétique (notamment pour la solution « Supraway » - TC suspendu - évoquée par une des candidates aux élections municipales) – « on ne peut pas dire que les choses sont laides parce qu'elles ne correspondent pas à ce qu'on avait prévu il y a 30 ans »
 - d'identifier qui pourrait utiliser un TC de type « Supraway » au bord du lac, d'identifier l'impact positif en termes de « bitume libéré » des voitures, permettant à d'autres de circuler, ...
 - de permettre la multimodalité (vélo + bus par exemple), pour « libérer la ville de cette pression des déplacements intra-urbains qui fait qu'on est obligé de prendre la voiture »
- Penser aux innovations comme les voitures électriques, les véhicules autonomes.
- Pour le train il faudrait des améliorations concernant la ponctualité,

PROPOSITIONS CONCRETES

- Il faut commencer par les parkings relais avec des avantages sur présentation du ticket de bus, et il en manque, c'est prioritaire, à redimensionner
- Prévoir des « voies douces » sur la 4 voies Annecy-Epagny.
- Donner plus d'attractivité à d'autres modes de transport et ne pas bannir la voiture (cf propositions de Roule & co), la priorité c'est un plan massif sur le vélo, il faudrait d'ailleurs pouvoir les mettre dans les bus.
- Installer des espaces protégés pour les vélos (on pourrait utiliser son vélo jusqu'au parking relais pour utiliser ensuite le réseau de transport collectif)
- Créer des passerelles végétalisées au-dessus des couloirs de bus : améliorerait le confort des usagers et attirerait les passants pour le confort apporté par l'ombre créée.
- Proposer des transports attractifs pour les touristes aussi. (Cf. la vallée de Chamonix avec gratuité de navettes locales pour les touristes³).
- Mettre en place de petits bus électriques pour desservir les différents quartiers en dehors des grands axes comme cela existe dans le 17^{ème} arrondissement de Paris.

PROPOSITIONS DE REFORMULATION

- 72 000 déplacements à mettre en pourcentage par rapport au flux de voitures particulières

BOITE DE DIALOGUE QUESTIONS DU GROUPE PCAET / REPONSES DES SERVICES DU GRAND ANNECY – JUIN 2020 - *Précaution de lecture : les réponses sont susceptibles d'évoluer au fil de l'avancement des projets*

L'ambition est-elle réalisable d'ici 2030 ?

« Plusieurs actions sont déjà engagées en ce sens avec par exemple la consultation en cours pour réaliser 5 espaces multimodaux dans les prochains mois (transports en communs, covoiturage, auto-partage, stationnement vélos, ...) et la possibilité d'en étudier d'autres par la suite, le lancement de la ligne Rythmo 3 en septembre 2020, le déploiement du Léman express depuis décembre 2019 et un travail en cours sur l'intégration tarifaire Sibra & Léman express, ou encore la participation du Grand Annecy au financement du projet d'élargissement de la ligne ferroviaire Aix-Annecy, etc. (Direction des Mobilités). »

³ navette gratuite, qui relie des parkings relais au centre-ville, baptisée « Le MULET » qui fait référence à l'histoire de la vallée, 100% électrique qui s'arrête aux arrêts stratégiques du réseau urbain et est accessible à tous - cf <https://www.chamonix.com/se-deplacer>

Une étude a-t-elle été faite pour identifier le nombre de personnes du centre-ville qui seraient potentiellement intéressées par les transports en commun ?

« Le Schéma directeur des mobilités en cours d'élaboration sur le périmètre des 34 communes du Grand Annecy et qui porte notamment sur l'étude de lignes de type tramway prend en compte l'ensemble des enquêtes déjà réalisées (ex : enquête déplacement grand territoire réalisée en 2017 par le Département de la Haute Savoie, avec un zoom sur Annecy, ...), documents de planification et projections de population et d'emplois à l'horizon 2030. Dans le cadre de cette étude, des calculs sont effectués afin d'identifier le potentiel de fréquentation des différentes hypothèses. Cette étude a également fait l'objet d'un échange entre l'observatoire citoyen, les services et le bureau d'étude en novembre 2019. L'étude prévoit de poursuivre ce genre de rencontres. (Direction des mobilités). »

Action N°27 Favoriser les modes actifs

RECOMMANDATIONS / POINTS DE VIGILANCE

- Une orientation du PDU : une cohérence est à trouver avec le PLUhd en impliquant les communes pour assurer la continuité des parcours vélo, en respectant la non-dangerosité (exemple col de Leschaux sur une voie très fréquentée)
- 50% des déplacements peuvent se faire en vélo mais aujourd'hui, il n'y a pas assez de pistes, les trajets en vélo ne sont pas suffisamment sécurisés,
- Il serait intéressant de faire le lien avec la contribution de l'Espace Citoyen rendue en octobre 2019 sur l'usage du vélo.

PROPOSITIONS CONCRETES

- Prévoir des revêtements perméables.
- Faire des parkings vélos sécurisés.

PROPOSITIONS DE REFORMULATION

- "contenir voire diminuer" = "contenir ET diminuer"

BOITE DE DIALOGUE QUESTIONS DU GROUPE PCAET / REPONSES DES SERVICES DU GRAND ANNECY – JUIN 2020 - *Précaution de lecture : les réponses sont susceptibles d'évoluer au fil de l'avancement des projets*

Quels sont les services associés aux infrastructures cyclables qu'il est prévu de développer ?

« Ces actions ont déjà commencé :

- service de locations, d'entretien et maintenance de vélos et VAE (et engins de déplacements personnels) par Vélonnecy, déploiement de stationnements sécurisés. (Actions PDU 23,24,25,26).
- Le PDU prévoit également d'autres formes de service tels que : remise en selle, les ambassadeurs de la mobilité au contact direct avec les habitants (action 36) ;
- Le PDU prévoit de développer le code de la rue action 15 ;
- La synergie entre santé et mobilité active est au cœur de l'action 35 du PDU (engager un partenariat avec les acteurs de la santé). (Direction des Mobilités). »

Quels sont les objectifs chiffrés ? Quelles sont les valeurs initiales permettant la comparaison ?

« Les parts modales du PDU : nous partons de 2% pour le cycle, et allons vers 10% à l'horizon 2030, sur le territoire du Grand Annecy dans son ensemble. (Direction des mobilités). »

Action N° 28

Soutenir le développement des plans mobilité entreprises

REMARQUES GÉNÉRALES SUR CETTE ACTION :

- Les investissements ne concernent que des VAE

POINTS DE VIGILANCE / RECOMMANDATIONS

- une action en direction des employés des commerces de centre ville est aussi nécessaire
- Si les circonstances s’y prêtaient, un échange avec les principaux employeurs de frontaliers pourrait présenter un intérêt en termes de sensibilisation de salariés se déplaçant quotidiennement ainsi que des entreprises elle-mêmes.

BOITE DE DIALOGUE QUESTIONS DU GROUPE PCAET / REPONSES DES SERVICES DU GRAND ANNECY – JUIN 2020 - *Précaution de lecture : les réponses sont susceptibles d'évoluer au fil de l'avancement des projets*

Pourquoi cibler les entreprises de plus de 50 et de plus de 100 salariés ?

« L'historique de la démarche est la suivante : on a commencé avec les entreprises de + de 100 salariés qui ont l'obligation réglementaire de réaliser leur plan mobilité, on étend dans la 2ème phase aux entreprises de 50 salariés et + et dans les zones d'activité économiques (ZAE) qui engloberont les plus petites entreprises comprises dans les ZAE (Direction des Mobilités). »

Il est précisé que 39 établissements publics et privés sont engagés dans la démarche. Cela représente quel pourcentage des établissements potentiellement concernés et quelle est la répartition entre le public et le privé ?

« En juin 2020, 34 entreprises se sont engagées dans la démarche d'accompagnement à l'élaboration des Plan de Mobilité, mais ce sont en tout 43 établissements qui ont réalisé un Plan de Mobilité à l'échelle du Grand Anancy représentant près de 20 000 salariés. Parmi les 43 établissements, 63 % relèvent du secteur privé.

Il reste environ 60 établissements de plus de 100 salariés qui devraient réaliser leur PDM dont seulement 8 entreprises privées. Nous espérons les mobiliser lors de la seconde session (Direction des mobilités). »

Action N° 29

Organiser les livraisons et les flux de marchandise

REMARQUES GÉNÉRALES SUR CETTE ACTION :

- Une action très importante puisqu'en lien avec le trafic passant par le rail !
- Une action à prioriser dans le PDU en fixant des objectifs forts pour passer aux véhicules propres mais aussi à un dispositif visant à diminuer le nombre de ces véhicules de livraisons (le confinement à rendu bien visibles le nombre important de ces véhicules qui ne sont pas toujours que des petites camionnettes
- OUI, à l'élaboration du schéma directeur des ponts de ravitaillement en énergies alternatives au pétrole.
- Contexte de l'action en cours : les deux derniers paragraphes sont quasi identiques – a rectifier donc.

POINTS DE VIGILANCE / RECOMMANDATIONS

- Reprendre l'intérêt des capillaires ferroviaires, mutualiser au maximum les transports logistiques entre entreprises, vigilance accrue sur l'installation de plateformes logistiques comme Amazon, dernièrement, pour les privés, favoriser au maximum la livraison en point relais.

Action N°30 Développer le MaaS : service de mobilité intégré (Mobility as a Service)

REMARQUES GENERALES SUR CETTE ACTION

- C'est ambitieux mais intéressant !
- Intéressant d'expérimenter rapidement, pas forcément sur tout le Grand Anancy.

RECOMMANDATIONS / POINTS DE VIGILANCE

- La mise en place de ces dispositifs ne doit pas se traduire par une augmentation de structures routières mais par une meilleure utilisation de celles-ci.
- On ne retrouve pas le covoiturage dynamique.

PROPOSITIONS CONCRETES

- Des outils existent déjà, testons les!
- A co-construire par les citoyens
- Les communes et les entreprises innovantes doivent être des partenaires.
- Suggérer un appel à projet ou un concours pour mobiliser les entreprises locales.
- Voir les modalités pour offrir la possibilité de prolonger une ligne de bus par un service de stop depuis l'arrêt de bus.

PROPOSITIONS DE REFORMULATION

- Non à l'anglais! « MaaS » = "plateforme de mobilités intégrées"
- "un parc motorisé décarboné" = mettre "moins carboné"

BOITE DE DIALOGUE QUESTIONS DU GROUPE PCAET / REPONSES DES SERVICES DU GRAND ANNECY – JUIN 2020 - *Précaution de lecture : les réponses sont susceptibles d'évoluer au fil de l'avancement des projets*

La valeur cible 2026 est floue, peut-on avoir plus de précisions ?

*« Les valeurs cibles et autres indicateurs de suivi sont en cours de définition. (Direction des Mobilités)
Réponse à préciser »*

Quels sont les éléments d'évaluation ? Les indicateurs de suivi ?

*« Les valeurs cibles et autres indicateurs de suivi sont en cours de définition. (Direction des Mobilités)
Réponse à préciser »*

Action N° 31 Faciliter une mobilité professionnelle propre

REMARQUES GÉNÉRALES SUR CETTE ACTION :

- Supprimer les déplacements professionnels en avion au profit de la visioconférence.

- oui !!! Pour la visioconférence, le confinement en fait une belle démonstration : du temps de gagné, de l'énergie personnelle économisée, une nouvelle façon de travailler qui peut être vraiment complémentaire.
- 2021 pour le lancement de " l'étude de préfiguration " : combien de temps au bout du compte pour parvenir à une réalité sur le terrain ?
- Le contenu des actions paraît peu opérationnel, sans actions concrètes au-delà d'études et de communication.

BOITE DE DIALOGUE QUESTIONS DU GROUPE PCAET / REPONSES DES SERVICES DU GRAND ANNECY – JUIN 2020 - Précaution de lecture : les réponses sont susceptibles d'évoluer au fil de l'avancement des projets

Une étude de préfiguration est prévue sur 2021, à quelle échéance des dispositions plus opérationnelles sont-elles prévues sur le terrain ?

« L'étude de préfiguration va nous dire s'il y a « matière à faire » et dans quel dimensionnement. L'opérationnel va suivre et découler. L'aide pour l'utilisation de VAE par les entreprises dans le cadre professionnel est en cours. Le Grand Anancy achète les VAE et Véloncy les loue à l'entreprise. Maintenance et entretien compris. (Direction des mobilités). »

Action N°32 Réduire les besoins en déplacements

RECOMMANDATIONS / POINTS DE VIGILANCE

- Ce n'est pas vraiment une action, renvoie à l'action 22.
- Démarche ERC « Eviter – Réduire –Compenser » : le "Eviter" est important, c'est par là qu'on gagnera le plus.
- Il faut arrêter une politique du "tout voiture" pour inciter au télétravail et "contraindre" pour que les entreprises changent d'approche pour le télétravail.

PROPOSITIONS CONCRETES

- Mettre les communes, les services publics et parapublics comme partenaires (cf action 22).
- Prévoir des ateliers avec les citoyens.
- Repenser le télétravail (la crise sanitaire l'impose dans des conditions parfois non acceptables) Quel bilan ? Quels avantages ? Quel transfert pour l'après ?
- Internet haut débit est une priorité pour développer le télétravail, tout en mettant une attention sur les dangers possibles de la 5G.
- Développer le service à la personne non assistée, la convivialité comme on le voit en cette période de crise : les commerçants qui livrent plusieurs personnes.
- Pourquoi ne pas s'appuyer sur les locaux communaux des mairies pour créer des espaces de coworking de proximité ? Et équiper celles qui le peuvent pour les visioconférenceconférences sécurisées ?
- Créer des connexions entre les gens d'un même village pour optimiser les déplacements des uns et des autres : ramener un enfant d'Anancy quand c'est sur notre chemin, aller à la poste de proximité, covoiturer pour aller sur Anancy....

PROPOSITIONS DE REFORMULATION

- "coworking" à traduire...

BOITE DE DIALOGUE QUESTIONS DU GROUPE PCAET / REPONSES DES SERVICES DU GRAND ANNECY – JUIN 2020 - Précaution de lecture : les réponses sont susceptibles d'évoluer au fil de l'avancement des projets

Une évaluation est-elle prévue pour identifier le gain en termes de bilan carbone par rapport au nombre d'individus en télétravail ou en travail à distance ?

« On n'a pas de chiffre mais suite à l'expérimentation nationale de confinement, nous sommes à la recherche des chiffres et toutes les bonnes volontés sont les bienvenues à ce sujet (Direction des Mobilités). »

Action N° 33

Faire du Grand Annecy un lieu d'expérimentation des nouvelles mobilités basées sur les nouvelles technologies et sur les énergies décarbonées et renouvelables

PROPOSITIONS CONCRETES

- Expérimentation des véhicules autonomes pour un usage collectif sur circuit réservé
- Les lieux d'expérimentations ne manquent pas. Choisir une direction (exemple hydrogène pour les transports "lourds" et y aller à fond.
- « Attention à ne pas utiliser l'expérimentation comme un moyen d'attendre, de ne pas choisir, de ne pas s'engager dans un véritable changement »
- Expérimenter c'est bien mais faire c'est mieux. Aller voir ce qui se fait déjà pour l'importer, fixer dans ce domaine des objectifs précis et datés, donner au Grand Annecy une véritable identité une signature de territoire exemplaire
- La notoriété d'Annecy a atteint un tel point qu'il semblerait sage de ne pas chercher à la renforcer, au risque d'y perdre ses atouts, sa qualité de vie et d'environnement ; par contre l'action elle-même a du sens en ce qu'elle s'intéresse aux mobilités douces ou alternatives
- On ressent plus le côté "emblématique" à mettre en avant qu'une réelle intention de changer de direction ...

Action N° 34

Accompagner l'évolution des comportements et des pratiques de mobilité en s'appuyant sur la santé

POINTS DE VIGILANCE / RECOMMANDATIONS

- Oui à la promotion du plaisir de bouger mais surtout oui à la conscience du bouger vivant. La santé ne se réduit pas à la visioconférence médicale, organique des choses. La santé publique c'est aussi du conflit, des débats, de la dynamique, des synergies, des oppositions et de la curiosité. Et toutes ces choses qui ont pour conséquence de voir la vie en plans larges et avec moins de risques de ne voir que les aspects fonctionnels, dirigés, des activités qui ont pour objectif d'arriver à supporter l'insupportable.
- La santé n'est pas que physique, veillons à favoriser plus d'interactions sociales dans les zones à faible circulation
- La prise en main de sa santé est un facteur de réussite dans l'évolution des comportements. Cependant elle est bien mise à mal par les multiples dégradations de notre environnement sur lesquelles nous avons peu de prises. Cet engagement "sanitaire" sera d'autant plus efficace qu'il sera lié à une véritable participation citoyenne en amont sur l'amélioration du cadre de vie.
- analyser les effets de la crise sanitaire, les précautions prises localement, l'organisation des achats, ...

PROPOSITIONS CONCRETES

- Développer la signalétique sur les temps de déplacements piétonniers
- Proposer plus de bancs pour rassurer....

- Les bancs sont en effet les bienvenus sur les parcours pédestres, pour tous, avec une attention particulière, notamment pour les seniors qui parfois s'abstiennent de se déplacer par crainte de ne pas pouvoir se reposer en route ; d'ailleurs des vespasiennes seraient également rassurantes et pratiques pour certains aînés qui, du fait de leur absence, préfèrent rester chez eux.

Action N° 35

Mettre en place une zone à faible émission

REMARQUES GÉNÉRALES SUR CETTE ACTION :

- On relève les termes « lauréat, enquête, diagnostic, scénario, concertation, estimer la sensibilité des automobilistes » : 3 ans pour parvenir à la mise en oeuvre ! Y-a-t-il une réelle envie de l'instaurer ?
- Est-il impératif de passer par toutes ces étapes pour prendre une décision ?
- Pour le coup, une "expérimentation" directe ne serait-elle pas plus efficace pour la lecture de l'opportunité d'établir une telle zone. Nous disposons peut-être déjà de données allant dans ce sens ?

Orientation 2.3. Accélérer la transition vers des logements sobres en énergie

REMARQUES GÉNÉRALES SUR CETTE ORIENTATION :

- Sur ces questions de logement (et du reste), une réflexion de fond serait utile sur « La question de la croissance démographique » et sur des pistes de solutions pour ne pas avoir pour seul horizon que de construire des logements supplémentaires (ex : favoriser le regroupement familial en lien avec la relocalisation du travail (solidarité inter-générationnelle)...)
- La sobriété passe aussi par la surface ramenée au nombre réel d'occupants du logement.

PROPOSITIONS CONCRETES

- Optimiser l'occupation des logements en soutenant pour la rénovation ceux occupés à l'année et pas ceux loués ponctuellement quelques mois, et qui génèrent de fait le besoin de constructions supplémentaires (ou plus éloignés ..) pour les habitants,

Action N°36

Massifier la rénovation des logements

REMARQUES GENERALES SUR CETTE ACTION

- Beaucoup de dispositifs à faire découvrir avec pédagogie.
- Une action concrète bien réalisée par le Grand Anancy, une fiche complète

RECOMMANDATIONS / POINTS DE VIGILANCE

- Différencier l'incitation de l'accompagnement et de l'aide.
- On mise beaucoup sur le centre de ressources de St Jorioz (cf axe 1)
- Important de mobiliser en cohérence les fonds (communes, département, région, Etat) pour que ce soit cohérent

PROPOSITIONS CONCRETES

- La pose de climatiseurs pour l'été nécessite un accompagnement aussi.

BOITE DE DIALOGUE QUESTIONS DU GROUPE PCAET / REPONSES DES SERVICES DU GRAND ANNECY – JUIN 2020 - Précaution de lecture : les réponses sont susceptibles d'évoluer au fil de l'avancement des projets

« 4 600 rénovations par an », comment cet objectif a-t-il été fixé et est-ce réalisable ?

« C'est le nombre de logements à rénover pour atteindre la rénovation de 100% du parc en 2050. Cet objectif est effectivement très ambitieux mais déjà engagé avec la démarche « j'éco-rénove mon logement » que le PCAET renforce. Ce programme a déjà permis d'engager les travaux de rénovation pour 40 copropriétés sur la ville d'Annecy a été étendu à toute l'agglomération et aujourd'hui, plus de 250 nouvelles copropriétés sont enregistrées pour bénéficier du programme, représentant plus de 6000 logements engagés dans une démarche de rénovation. 20 copropriétés auront engagé les travaux dans l'année 2020. Pour les pavillons, plus de 20 sont déjà préenregistrés dans le programme J'éco-rénove. (Source Direction de l'aménagement, chiffres valables au 27 mai 2020). »

Action N° 37

Aider au renouvellement des appareils de chauffage non performants et supprimer le fioul pour des chauffages performants ENR

BOITE DE DIALOGUE QUESTIONS DU GROUPE PCAET / REPONSES DES SERVICES DU GRAND ANNECY – JUIN 2020 - Prudence de lecture : les réponses sont susceptibles d'évoluer au fil de l'avancement des projets

Sur le fonds air bois :

L'objectif est de 3 000 remplacements sur 5 ans. Est-ce que les ménages répondent favorablement à cette aide ? Combien de ménages ont bénéficié de cette aide ? Le budget annuel consacré à ce fonds est-il effectivement consommé ?

« Pour l'instant, on arrive à près de 500 bénéficiaires. On a un bon retour des bénéficiaires car nous les contactons après l'installation du nouveau dispositif pour veiller au respect des bonnes pratiques du chauffage au bois (bois sec... allumage par le bas...) . Il faudrait que nous en ayons beaucoup plus. Le budget est établi pour les 5 ans de la durée du Fonds, le budget annuel n'est pour l'instant pas entièrement consommé mais reste réservé à cet usage. (Direction de l'Action Environnementale). »

Est-ce que les foyers à faible revenus bénéficient réellement de cette aide ? Pour ces foyers, ne faudrait-il pas prévoir la prise en charge totale de l'installation (l'aide de 1000 peut-être insuffisante face à une dépense qui peut atteindre 4000€) ?

« La prime est doublée pour les ménages éligibles aux aides ANAH (Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat). Il y a aussi les aides nationales dont le Crédit d'Impôt Transition Énergétique qui sont cumulables. (Direction de l'Action Environnementale)

La crise du COVID a lourdement impacté de nombreux secteurs économiques ainsi que le pouvoir d'achat des administrés. Au niveau du Fonds Air Bois, une baisse importante du nombre de dossiers reçus s'est fait ressentir. Aussi, afin de soutenir la relance économique des acteurs locaux du chauffage au bois et de permettre aux ménages concernés de réaliser des économies financières lors du fonctionnement de leur appareil pour la prochaine saison de chauffe, en accord avec les autres financeurs et en particulier la Région Auvergne Rhône Alpes, le Grand Annecy a décidé en juin dernier l'augmentation temporaire de la prime du fonds air bois de 1000 à 2000 € pour l'ensemble des ménages et de 2000 € à 3000€ pour les ménages modestes. (Direction de l'action environnementale). »

Action N°38

Intégrer dans le PLUiHD (règlement et OAP) un niveau d'exigences environnementales des nouvelles constructions en lien avec la nouvelle réglementation

REMARQUES GENERALES SUR CETTE ACTION

- Il y a des actions qui semblent redondantes et d'autres qui semblent en contradiction, notamment en termes de calendrier. Le calendrier de cette action n'est-il pas incohérent : en 2023 le PLUI HD ne sera pas approuvé.
- Des sections très « fourre-tout », très vague, des actions qui manquent de précision, qui s'assimilent plus à des grands principes qu'à des projets opérationnels.
- Cette fiche manque de technicité, les points listés manquent de précision
- Fiche pas assez prescriptive

RECOMMANDATIONS / POINTS DE VIGILANCE

- On ne parle pas de mesures contraignantes sur la phase de construction... avant de juger de l'efficacité du bâtiment une fois qu'il est construit, il serait pertinent d'imposer un certain nombre d'exigences pour la phase de construction.
- Promouvoir les matériaux recyclés, recyclables ET locaux
- Sachant que l'élaboration du PLUI HD va durer des années, il faudra être vigilant afin d'éviter que les mesures du PCAET ne soient pas prises en compte en attendant la validation effective du document d'urbanisme.

BOITE DE DIALOGUE QUESTIONS DU GROUPE PCAET / REPONSES DES SERVICES DU GRAND ANNECY – JUIN 2020 - *Précaution de lecture : les réponses sont susceptibles d'évoluer au fil de l'avancement des projets*

Des mesures contraignantes sont-elles prévues pour la phase de construction ? (Au-delà des exigences prévues sur l'efficacité du bâtiment)

« Seront étudiés les principes du cycle de vie des bâtiments avec les notions d'énergie grise etc.. en lien avec la fiche action 57 (« promouvoir l'éco conception tout azimut dans l'aménagement du territoire et la construction »). Une réflexion est engagée avec le CAUE sur le commissionnement, pour garantir la qualité des réalisations sur le chantier et aussi en amont, dès la conception, pour renforcer la cohérence et la cohésion dans l'ensemble de la chaîne de construction. La « charte constructeurs » (cf. réponse à la question 23.2) pourra engager les opérateurs dans cette démarche. (Direction de l'Aménagement). »

Est-ce que le volet rénovation peut être logé à la même enseigne que celui exigé ici pour les nouvelles constructions ?

« Effectivement, il est plus facile de « faire du neuf » (moins de contraintes) que de rénover. Si le mot « rénovation » est pris au sens propre de « déconstruction / reconstruction », les objectifs seront les mêmes. Ce sera le cas pour une grande part des opérations d'aménagement en renouvellement urbain. Il faut toutefois noter que la déconstruction est de moins en moins préconisée car elle produit des déchets et consomme de l'énergie. Pour la réhabilitation proprement-dite, le niveau de performance atteint dépend beaucoup de la qualité du bâti initial. C'est notamment pourquoi le label BBC n'a pas les mêmes exigences en neuf et en réhabilitation. »

Pourquoi limiter le niveau d'exigences environnementales aux seuls logements neufs ?

« Car les performances atteignables dépendent beaucoup du bâti existant que le PLUI-HD ne peut pas connaître a priori. Elles dépendent aussi du niveau d'investissement qu'un document de planification ne peut pas prescrire ni contrôler. Il n'y a pas d'outils juridiques. Pour mémoire, la fiche action 38 parle de constructions neuves et pas seulement de « logements neufs ». (Direction de l'Aménagement). »

Les programmes de rénovation entrent-ils dans les mesures prévues dans le PLUI HD ?

« Nous ne sommes pas suffisamment avancés sur ce point pour répondre. Cela nécessite des investigations. L'idée n'est pas exclue a priori (Direction de l'Aménagement). »

Les exigences de la RT 2020 sont peu ambitieuses et c'est la référence citée dans la fiche. Est-elle vraiment suffisante ?

« Le peu d'ambition de la RT 2020 est l'appréciation de l'Espace Citoyen. Le PCAET indique également le référentiel « E+C- » et d'aller jusqu'à l'éco-construction dans le contenu de la fiche action 38.

La RE2020 (ou RT2020) n'est pas encore finalisée. Les collectivités n'ont pas de visibilité très précise sur le projet de cette nouvelle réglementation qui devrait entrer en vigueur en 2021. Lors de la rédaction du plan climat, cette réglementation devait entrer en vigueur avant la fin 2020.

Cette réglementation aurait plusieurs niveaux, le niveau le plus bas correspondrait à la consommation RT2012 -5%, le niveau le plus haut correspondrait au Bâtiment à Energie Positive.

Une des évolutions serait que le calcul se ferait sur la totalité des consommations d'énergie du bâtiment. En effet, la RT 2012 se limitait aux consommations des systèmes énergétiques (chauffage, VMC...), la RE 2020 prendrait en compte aussi les usages (audiovisuel, éclairage...). L'objectif de la fiche 38 est d'accompagner les acteurs de la construction pour aller le plus rapidement possible vers le niveau le plus performant. C'est à dire, vers la généralisation des bâtiments à énergie positive. (Direction de l'action environnementale). »

Sachant que l'élaboration du PLUI HD va durer des années, quelles sont les mesures de vigilance prévues pour éviter que les mesures du PCAET ne soient pas prises en compte en attendant la validation effective du document d'urbanisme ?

« C'est de commencer à travailler sur les OAP en amont mais qui ne pourront s'appeler OAP et deviendront réglementaires que lorsqu'elles seront effectivement au PLUI-HD. Voir aussi les réponses aux questions des fiches actions 14, 21 et 38 (Direction de l'aménagement). »

Quelle cohérence entre l'objectif politique affiché qui est de tendre vers le zéro artificialisation supplémentaire et tous ces programmes de constructions ? (Cela touche à plusieurs fiches) ... Cet objectif de zéro artificialisation des sols est-il décliné dans les autres fiches lorsque l'on passe aux actions opérationnelles ?

« La plupart des constructions sont déjà et seront réalisées dans « l'enveloppe urbaine », sans artificialisation supplémentaire. En outre, avec le schéma des eaux pluviales, les constructions sont désormais soumises à des obligations lourdes pour limiter l'imperméabilisation, conserver des surfaces plus importantes en pleine terre, installer des dispositifs de rétention. Le PLUI-HD traduira ces obligations et renforcera les mesures pour la végétalisation et la biodiversité (Direction de l'aménagement). »

Comment les bâtiments actuellement en construction seront-ils habitables d'ici 15/20 ans (baies vitrées plein sud Vs réchauffement...) ?

« Tous les bâtiments ne sont pas sous le même schéma de construction actuellement et si effectivement, le mieux est de prendre les mesures adéquates dès maintenant, il sera toujours possible d'étudier les possibilités d'amélioration par la suite. Moins on aura à le faire au mieux ce sera. Par ailleurs, cela ne se voit pas forcément mais la plupart des constructions disposent désormais d'occultations et de protections contre le rayonnement solaire, notamment avec des brise-soleil et aussi des balcons et loggias qui protègent les locaux. (Direction de l'Aménagement). »

Comment le zéro artificialisation nette est-il compatible avec l'objectif de construire 1600 logements supplémentaires / an

« Le zéro artificialisation nette est un objectif qualitatif de l'Etat à l'horizon 2040-2050. Le PLUI-HD aura une portée temporelle de 15 ans au maximum. En pratique, les documents d'urbanisme sont révisés après 10 ans environ, soit un horizon 2030.

Il s'agit d'un objectif qualitatif. Pour l'instant, les services de l'Etat n'ont pas formulé de règle quantitative : quelle est la définition de l'artificialisation et que faut-il compter ou pas dans l'artificialisation et dans la désartificialisation ?

La compatibilité entre l'objectif de zéro artificialisation nette et la production de 1.600 logements par an peut être envisagée de deux façons complémentaires :

D'une part, la plus grande partie des logements sont produits en renouvellement urbain, sur des terrains déjà artificialisés.

D'autre part, si quelques terrains sont artificialisés, les surfaces concernées sont compensées par la désartificialisation / désimperméabilisation de surfaces équivalentes. (Direction de l'aménagement). »

Action N° 39

Rénover énergétiquement l'éclairage des copropriétés et l'inscrire dans la protection de la biodiversité nocturne

REMARQUES GÉNÉRALES SUR CETTE ACTION :

- L'application peut être rapide : en effet il s'agit d'un transfert "de compétences" envers les habitants déjà organisés au sein de la copropriété.

POINTS DE VIGILANCE / RECOMMANDATIONS

- Sous quelle forme les copropriétés et leurs syndicats et conseils syndicaux vont-ils être associés ? Quels types d'aménagement ou de solution leur seraient suggérés ?

PROPOSITIONS D'ACTIONS CONCRETES

- Missionner aussi les associations environnementales pour les enjeux biodiversité (les adhérents peuvent ensuite influencer sur leurs propres sites de résidence)
- Installer des détecteurs de présence afin d'optimiser la consommation et la sécurité des occupants ?
- Donner des informations quant à l'impact de l'éclairage sur la biodiversité (même en ville...)
- Edition d'une plaquette sur cette problématique ? D'une campagne d'affichage ?
- Les trames noire, verte et bleue auraient bien leur place dans un dépliant commun car il y a des cohérences et liens entre elles.

BOITE DE DIALOGUE QUESTIONS DU GROUPE PCAET / REPONSES DES SERVICES DU GRAND ANNECY – JUIN 2020 - *Précaution de lecture : les réponses sont susceptibles d'évoluer au fil de l'avancement des projets*

Est-il prévu de missionner aussi les associations environnementales pour les enjeux biodiversité (les adhérents peuvent ensuite influencer sur leurs propres sites de résidence) ?

« Oui, on est en lien notamment avec France Nature Environnement. »

Un soutien financier (même minime) aux copropriétés volontaires est-il prévu ?

« Oui et on a déjà une expérience à ce sujet qui a très bien fonctionné dans le cadre du Territoire à Energie Positive Croissance Verte (TEPCV) : 6 copropriétés ont déjà pu en bénéficier. »

L'édition d'une plaquette sur cette problématique, d'une campagne d'affichage sont-ils prévus ?

« oui, en lien avec le Syndicat des Energies (SYANE) une communication spécifique est prévue selon les cibles : les communes, les entreprises, les particuliers, dans le cadre du programme TEPCV (Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte). »

Sous quelle forme les copropriétés et leurs syndicats et conseils syndicaux vont-ils être associés ? Quels types d'aménagement ou de solution leur seraient suggérés ? (Ex : Des détecteurs de présence afin d'optimiser la consommation et la sécurité des occupants sont-ils prévus ?).

« On bénéficie de la dynamique du programme "j'éco-rénove mon logement ». Les copropriétés prévoient la rénovation, l'accompagnement pourrait se faire ensuite par L'Espace Info Energie ou la Maison de la Transition Energétique. On peut faire un retour de l'action avec les copropriétés si l'Espace Citoyen le souhaite. »

Orientation 2.4. Atténuer les impacts du secteur économique

REMARQUES GÉNÉRALES SUR CETTE ORIENTATION :

- Les actions du PCAET sont-elles vraiment à la hauteur des enjeux pour les activités industrielles et touristiques ? On "accompagne", on "encourage", on "anime"...mais aucune réflexion de fond n'est conduite.
- Une fois le cadre clair, ne serait-il pas souhaitable d'être plus "volontariste" ? Le levier foncier notamment serait plus efficace que les "encouragements".
- Faute de réflexion, sentiment que les incohérences se multiplient (ex : des entreprises de vente de bateaux puissants équipés de moteurs thermiques s'installent, alors qu'il faudrait réduire le nombre de ces bateaux sur le lac...).
- Il faudrait une fiche action ambitieuse sur la conversion énergétique de la flotte du lac d'Annecy
- "L'implication du secteur économique touristique est essentiel pour atteindre les objectifs du plan climat" -Ce secteur a un poids déterminant et seules 2 fiches sur 68 lui sont dédiées.
- L'utilisation du terme "Atténuer" me fait frissonner : comme si on ne voulait pas trop déranger mais faire une petite "chose" quand même...
- La lecture de la revue "Actu environnement" en direction des professionnels (tout à fait abordable par chacun) offre un panel ambitieux des INITIATIVES qui se développent dans les domaines : eau, énergie, déchets, risques, bâtiments, transports, Aménagement, biodiversité, Agroécologie, gouvernance. Une mine d'or "vertueuse" pour tous ceux que cela intéresse.

Action N° 40

Massifier la rénovation du tertiaire

REMARQUES GÉNÉRALES SUR CETTE ACTION :

- la ligne "préconisation" décline des points de vigilance incontournables
- L'inflation des services électroniques coûtent aussi de l'énergie, c'est également à prendre en compte.
- 23% de la consommation totale en énergie du territoire soit 1/4 : c'est donc un secteur important.

BOITE DE DIALOGUE QUESTIONS DU GROUPE PCAET / REPONSES DES SERVICES DU GRAND ANNECY – JUIN 2020 - Précaution de lecture : les réponses sont susceptibles d'évoluer au fil de l'avancement des projets

Comment l'objectif de - 61% sur les émissions de GES d'ici 2030 a-t-il été fixé ?

« L'objectif a été fixé à partir de l'ambition de limiter la contribution du Grand Annecy au réchauffement climatique à 1,5%, qui nécessite d'atteindre cette cible. Pour cela nous nous appuyerons sur le « décret tertiaire » qui impose des rénovations pour le parc immobilier tertiaire de plus de 1000m², et

accompagnerons les plus petites opérations en nous inspirant du programme « j'écorénove mon logement ». (Direction Générale Adjointe de l'Environnement). »

Entre 2021 et 2025 : "mise en place des dispositifs d'accompagnement" cela signifie-t-il que des mesures déjà partiellement opérationnelles seront mise en place sur cette période ?

« Voir la réponse à la question ci-dessus. Il n'existe aujourd'hui aucun dispositif, et le tertiaire accuse du retard dans sa rénovation thermique. Le décret tertiaire n'est paru qu'en 2019. (Direction Générale Adjointe de l'Environnement). »

Action N°41

Accompagner les industriels et les TPE/PME dans les économies d'énergie et la production d'ENR en lien avec l'économie circulaire

REMARQUES GENERALES SUR CETTE ACTION

- cette fiche est prioritaire dans la partie rurale du territoire

RECOMMANDATIONS / POINTS DE VIGILANCE

- La fiche action porte sur de l'accompagnement des entreprises... encore faut-il que ces entreprises y trouvent un intérêt, une motivation, pour s'inscrire dans cet accompagnement. Il s'agit là de propositions et non « d'obligations à » (l'incitation financière est-elle un levier suffisant pour inciter à la participation ?...d'autant que l'objectif est ambitieux (17% d'ici 2030)).
- Enseignement de la crise actuelle : l'espace de travail est à reconsidérer, un chantier de réflexion sur la place de l'humain dans l'entreprise (au sens propre) : place, poste de travail, ... serait utile, reconsidérer l'entreprise en tenant compte de ses ressources humaines et pas seulement de ses consommations d'énergie.
- Nécessité d'accompagner les entreprises d'un bout à l'autre de la chaîne de production, avec une visioconférence globale de l'impact sur le climat,
- Un exemple questionné : GraphoColor, une entreprise annecienne de traitement et revêtement des métaux qui utilise énormément d'eau pour son activité, ce qui suppose des rejets d'eau importants. Ces eaux rejetées ne seraient pas réutilisées par l'entreprise car le processus de purification des eaux usées serait trop coûteux à mettre en place. Cela interpelle sur le rôle de la DREAL dont l'une des fonctions est la surveillance et le contrôle de ce type de structure...
- Sur le point 3 de la fiche action, concernant l'éclairage privé : gaspillage phénoménal dans certaines entreprises situées dans des zones industrielles, l'éclairage est justifié pour des raisons de sécurité... mais une réflexion pourrait être menée pour développer des modes de faire différents (mise en place de détecteurs, etc...).

PROPOSITIONS CONCRETES

- Il serait intéressant de mettre l'accent sur les projets que les entreprises ont en la matière, ne pas seulement envisager des mesures d'information ou d'accompagnement descendantes mais proposer également de mettre en avant les actions déjà mises en place par des entreprises.
- Communiquer sur les expériences exemplaires réalisées sur le territoire (en économie circulaire ou autres)

BOITE DE DIALOGUE QUESTIONS DU GROUPE PCAET / REPONSES DES SERVICES DU GRAND ANNECY – JUIN 2020 - *Précaution de lecture : les réponses sont susceptibles d'évoluer au fil de l'avancement des projets*

Pouvez-vous donner des exemples concrets d'une « optimisation des flux physiques des entreprises pouvant être réorientés dans une logique d'économie circulaire » ?

Réponse en attente-

Pour atteindre l'objectif des moins 17%, comment l'agglomération va-t-elle mobiliser les entreprises les plus concernées ? (Ciblage précis des entreprises les plus consommatrices ?)

« L'objectif de « moins 17% » correspond en fait à la trajectoire actuelle de ce secteur d'activité, en avance sur la réduction de ses émissions du fait de la mise en place des quotas d'émission. C'est cette dynamique, sur laquelle l'agglomération ne pèse pas, qui devrait se poursuivre. L'agglomération concentre donc ses moyens sur les secteurs résidentiel et tertiaire, où les enjeux de réduction sont significativement plus forts. (Direction Générale Adjointe de l'Environnement). »

Action N°42

Élaborer une charte d'accueil touristique écoresponsable en commençant avec les acteurs du tourisme d'affaire

RECOMMANDATIONS / POINTS DE VIGILANCE

- Dans le listing initial, seules deux fiches concernent le tourisme, or sur une nuitée touristique c'est 20 000⁴ personnes de plus habitent à Annecy, sans compter les touristes à la journée, alors parler uniquement du développement durable pour le tourisme d'affaire est totalement insuffisant ! Mais... poser un acte fort et symbolique de l'agglomération au lancement du PCAET aurait du sens...
- Il faut remettre à plat et concevoir une vraie stratégie touristique globale et pas seulement axée sur le tourisme d'affaire.
- La première des choses à faire serait de traiter tous les loisirs polluants (bateau, avion, ...)

PROPOSITIONS CONCRETES

- Des actions très concrètes à mettre en place peuvent être proposées : accès à des manifestations importantes en TC gratuits, parking relais gratuits, vendre un billet de spectacle avec le transport
- Les parkings relais doivent pouvoir également accueillir les bus/voitures touristiques
- Sur le tourisme de proximité : réflexion à avoir sur un « pass transport »
- Il serait intéressant de communiquer sur les entreprises labellisées (= diffusion de la liste des structures concernées, = idée de « macaron » des structures labellisées qui pourrait être affiché dans leur communication propre)

BOITE DE DIALOGUE QUESTIONS DU GROUPE PCAET / REPONSES DES SERVICES DU GRAND ANNECY – JUIN 2020 - Précaution de lecture : les réponses sont susceptibles d'évoluer au fil de l'avancement des projets

Pourquoi cibler uniquement le tourisme d'affaire ? Pourquoi seulement 2 fiches concernent le tourisme alors que cette activité semble impacter fortement le territoire en terme d'EGES, de consommation d'énergie, etc. ?

« La charte d'accueil touristique eco responsable cible effectivement dans un premier temps les acteurs du tourisme d'affaire : notre territoire compte en effet de nombreux organisateurs d'évènements, envers lesquels l'Office de tourisme peut avoir des exigences afin qu'ils adoptent les comportements responsables à fort impact, il est beaucoup plus difficile d'avoir un impact sur les acteurs privés du tourisme « grand public » plus nombreux. L'objectif est de l'étendre par la suite à tous les acteurs du tourisme. (Ce travail a déjà débuté, avec la perspective de mettre en place des actions écoresponsables lors de la prochaine édition en 2021 du MIFA, définition également de « la boussole écoresponsable » visant à identifier ou en est chaque prestataire et quelles sont les marges de progression, perspective

⁴ D'après l'observatoire de l'activité touristique « Lac d'Annecy Tourisme et Congrès », bilan de l'été 2019, 17 décembre 2019 : 4 112 900 nuitées entre mi avril et et mi octobre 2019, soit 22 800 nuitées en moyenne par jour sur cette période (données intégrant l'offre de lits en hôtellerie, les locations de particuliers à particuliers, les lits non commercialisés).

d'attribuer un label local, label qui donnerait accès à plus de services ou des facilités pour l'organisation de leurs évènements). (Direction de l'économie). »

Quelles vont être les préconisations portées par la charte ?

« Quelques exemples de préconisations portées par la charte, sachant que le travail est en cours d'élaboration.

- *Limiter l'empreinte écologique du transport des personnes et des marchandises en offrant notamment des lieux facilement accessibles en transports collectifs, à vélo, à pied, afin d'éviter l'utilisation des voitures individuelles (personnelles, taxis...) et limiter la pollution,*
- *Favoriser les déplacements doux en développant des tarifications préférentielles et en généralisant la distribution de titres de transport via les acteurs touristiques du territoire,*
- *Privilégier les établissements ecolabellisés, faciles d'accès ou situés à proximité de l'événement en invitant les hébergeurs à participer à ces actions (mise à disposition de vélos, récupération des badges des visiteurs pour les réutiliser...),*
- *Privilégier l'utilisation de produits et d'installations réutilisables et recyclables,*
- *Économiser les ressources énergétiques. Valorisation des acteurs engagés dans des démarches en matière de responsabilité environnementale et sociétale (ISO 14001...) et efforts réalisés pour réduire leur impact sur l'environnement,*
- *Réduire, trier et revaloriser les déchets,*
- *Privilégier une restauration durable et valoriser les acteurs ayant recours aux produits locaux, bio, et engagés dans des démarches anti gaspillage. » »*

Quels type d'applications concrètes sont attendus de cette charte (exemples ?)

« L'engagement d'un prestataire à la charte lui donnera accès à un outil commun « la Boussole » lui permettant de faire son autodiagnostic, un bilan des actions qu'il a déjà engagées, de définir ses engagements annuels et définir ainsi sa feuille de route pour l'année suivante. Cette démarche sera suivie par le Grand Annecy et permettra au prestataire de parvenir à l'obtention d'un label (mise en œuvre d'un label à 3 niveaux) qui lui donnera accès à des services supplémentaires, des tarifs préférentiels et une communication spécifique sur les supports de communication du Grand Annecy et de l'Office de tourisme du Lac d'Annecy. »

Quels seront les critères de labellisation, ou quels types de critères pourraient être utilisés ?

« Plusieurs critères seront définis par grand thème. Ci-dessous les pistes envisagées sachant que ces critères devront être discutés et partagés avec les acteurs touristiques :

Transport

- *Nombre de personnes présentes à l'évènement*
- *Nombre de kms moyens parcourus par personne*
- *Pourcentage de personnes ayant utilisé l'avion, le train, le bus ; le vélo, ...*
- *Nombre de parking relais utilisé et nombre de véhicules les ayant utilisés*
- *Nombre d'usagers des navettes mises en place pour l'évènement, de plateforme de covoiturage.*
- *Nombre de parcs à vélos mis en place, nombre d'utilisateurs de ces parcs*
- *...*

Ressources énergétiques

- *Puissance totale des équipements électriques branchés sur le réseau*
- *Durée d'utilisation des équipements branchés sur le réseau*
- *Consommation totale des équipements branchés sur le réseau*
- *Idem si groupe électrogène et si*
- *Installations électriques recourant à l'énergie renouvelable*
- *Nombre de points d'eau sur le site équipés d'économiseurs d'eau*

Produits et installations réutilisables et recyclables

- Nombre d'installations conçues pour l'évènement
- Nombre d'installations réutilisées / réutilisables pour l'évènement

Valorisation des déchets

- Présence d'une patrouille de tri / combien de bénévoles
- Nombre de bacs / totems de tri, de cendriers
- Type de déchets collectés
- Quantité de déchets collectés

Restauration durable

- Nombre de repas servis
- Estimation du % de produits éco-responsables
- Estimation du % de produits redistribués à des associations
- Utilisation de gobelets réutilisables – combien
- Utilisation de vaisselle réutilisable / biodégradable

Communication écoresponsable et achats responsables

- Pourcentage de communications dématérialisées
- Pourcentage d'éditions imprimées sur papier recyclé ou certifié
- % de cahiers des charges intégrant des critères RSE
- % de prestataires recrutés intégrant des engagements RSE
- % de prestataires issus de l'Economie sociale et solidaire
- % des prestataires et fournisseurs locaux
- % d'achats en groupement d'achats
- % de matériels mutualisés (prêtés ou empruntés)

Accessibilité au plus grand nombre

- % du site accessible aux personnes à mobilité réduite (rampes d'accès, parking, toilettes...)
- Réalisation et communication d'un plan d'accessibilité à l'évènement pour les personnes à mobilité réduite
- Nombre de matériel adapté mis à disposition : boucles magnétiques mutualisées, tablette braille, audiodescription
- Nombre de billets vendus à tarif préférentiel (pour les publics particuliers : personne en situation de handicap et/ou son accompagnateur, étudiant, chômeur)
- % d'animations gratuites (destinées à ouvrir l'évènement à tous). »

Les loisirs polluants ne devraient-ils pas être proscrits, surtout les plus importants ?

« Dans le cadre de la charte d'accueil éco-touristique, l'objectif de la démarche est d'inciter et non d'interdire, sachant que les prestataires et acteurs engagés dans une logique d'éco-responsabilité seront mis en avant et pourraient bénéficier d'avantages ou de services supplémentaires fournis par le Grand Anancy ou l'Office de tourisme du lac d'Anancy.

En ce qui concerne la navigation, le lac d'Anancy fait partie du domaine public de l'État et ses règles d'usage sont définies dans un règlement particulier de Police relevant de l'autorité préfectorale dans lequel sont identifiés les activités interdites sur le lac. http://www.haute-savoie.gouv.fr/content/download/17818/103396/file/ARP_DDT_DIR_UL_2015-0142.pdf

En ce qui concerne l'aviation, c'est le Département qui est propriétaire de l'aéroport, et c'est le Préfet de département qui autorise ou non, les manifestations aériennes. »

Action N°43

Animer les campings et les commerces

REMARQUES GÉNÉRALES SUR CETTE ACTION :

- Encore une démarche de valorisation qui passe par une labellisation. Démarche "Bons points"... Quels autres leviers plus pédagogiques et engageants pourraient être mis en place ?

BOITE DE DIALOGUE QUESTIONS DU GROUPE PCAET / REPONSES DES SERVICES DU GRAND ANNECY – JUIN 2020 - *Précaution de lecture : les réponses sont susceptibles d'évoluer au fil de l'avancement des projets*

Pourquoi seule l'hôtellerie de plein air est-elle visée ?

« L'hôtellerie de plein air est un secteur d'activité important sur le territoire et représente un potentiel réel de progrès en termes d'économies des ressources (ex : pour la gestion de l'eau ne serait-ce que par les douches journalières, la gestion de l'énergie par les économies d'énergie mais aussi par le potentiel d'installation et d'usage du solaire thermique) – Direction de l'action environnementale. »

AXE 3 – VALORISER LES RESSOURCES DU TERRITOIRE

Orientation 3.1. Mettre à profit la richesse sylvicole du territoire

REMARQUES GÉNÉRALES SUR CETTE ORIENTATION :

- Attention de ne pas toujours prendre les assertions des acteurs "économiques" de la filière bois pour des réalités biologiques. La forêt la plus durable est la forêt "naturelle" où l'homme n'intervient pas. La "gestion" forestière est toujours une perturbation, plus ou moins importante selon le mode retenu. « Prétendre que l'homme est indispensable relève de la suffisance qui nous conduit droit dans le mur ! »
- Une forêt durable est en "équilibre carbone". Sur quoi s'appuie la théorie qu'elle peut séquestrer les émissions anthropiques excédentaires ? Nous avons besoin d'explications, que les arguments scientifiques qui fondent ce concept (justificatif de plusieurs actions importantes) nous soient exposés.
- L'intérêt de la forêt est indéniable : là où il y a une forêt il n'y a pas de béton ! Encore faudra-t-il arbitrer entre espaces forestiers et espaces agro-pastoraux (on veut tout dans le PCAET: on parle tantôt d'agro-foresterie, tantôt de friches forestières à reconquérir/ point 1 de l'action 47...).

BOITE DE DIALOGUE QUESTIONS DU GROUPE PCAET / REPONSES DES SERVICES DU GRAND ANNECY – JUIN 2020 - *Précaution de lecture : les réponses sont susceptibles d'évoluer au fil de l'avancement des projets*

Quels sont les arguments scientifiques qui fondent le concept selon lequel une forêt durable peut séquestrer les émissions anthropiques excédentaires ?

« Les forêts séquestrent naturellement le carbone et le séquestre d'autant mieux qu'elles sont bien gérées. Elles ne vont pas séquestrer plus qu'elles ne le peuvent. La séquestration se fait par le sol forestier et par la biomasse. La connaissance est bien avancée sur le sujet par rapport à celle sur la séquestration des lacs alpins. On pourra développer ce point si l'espace citoyen le souhaite et les futurs participants aux ateliers avec les intervenants adéquats lors d'un atelier climat à venir (Direction de l'action environnementale) »

Action N° 44

Développer et structurer la filière bois : bois énergie et bois dans la construction

REMARQUES GÉNÉRALES SUR CETTE ACTION :

- Attention aux modalités d'exploitation. Les contraintes économiques de la filière sont-elles compatibles avec le caractère "durable" des forêts : il faudra des gros volumes (d'où la volonté de "remember" affichée dans l'action suivante), des pistes d'accès...
- Nous sommes sceptiques au sujet de l'exploitation par câble qui serait plus respectueuse de l'environnement : elle génère entre autre des dessertes et trafics de grumiers à des endroits inaccessibles auparavant et crée en cela des ouvertures potentielles à d'autres nuisances en forêt

BOITE DE DIALOGUE QUESTIONS DU GROUPE PCAET / REPONSES DES SERVICES DU GRAND ANNECY – JUIN 2020 - *Précaution de lecture : les réponses sont susceptibles d'évoluer au fil de l'avancement des projets*

Qui sont les partenaires impliqués dans la préservation de la biodiversité à l'échelle du Grand Anancy

Réponse en attente

La filière bois n'est-elle pas déjà bien structurée et bien aidée par le département – (jusqu'à 70% de subventionnement sur certains projets) ?

Réponse en attente

Action N° 45 Gérer durablement les forêts

REMARQUES GÉNÉRALES SUR CETTE ACTION :

- Attention : couper du bois pour réguler et assainir la forêt, oui. Par contre couper et replanter = absorption du carbone bien plus faible par les petits plants.
- Concilier tous les usages ? Non. Seulement les usages vertueux !
- Attention au remembrement pour une meilleure "efficacité" de gestion, c'est une solution qui pose des problèmes.... expérience passée des prairies sans biodiversité, plus de haies vives. Cela est différent de l'étude et la préservation des biodiversités et des équilibres faune/flore.
- Privilégier des boisements mixtes pour un équilibre à tous les niveaux
- Quelle est la qualité de la reforestation après une coupe à blanc ? N'est ce pas la rentabilité au détriment de la biodiversité ?
- Cette action vise-t-elle en priorité la durabilité des peuplements forestiers ou se propose-t-elle avant tout d'organiser et de promouvoir leur exploitation et leur fréquentation ?
- Sous la pression économique le pilote de l'action, l'ONF, ne pourrait-il pas avoir tendance à raccourcir la durée des cycles d'exploitation . la notion de gestion durable en souffrirait d'autant.
- A ce jour, le stockage carbone des grands arbres ne rapporte rien. C'est pourtant un élément capital du PCAET.

BOITE DE DIALOGUE QUESTIONS DU GROUPE PCAET / REPONSES DES SERVICES DU GRAND ANNECY – JUIN 2020 - *Précaution de lecture : les réponses sont susceptibles d'évoluer au fil de l'avancement des projets*

Est-ce que le projet de route forestière envisagé entre Gruffy et Viuz sur 10 km est compatible avec les objectifs de cette fiche ? Sait-on quel sera l'impact environnemental de ce projet ? Le montant de l'investissement au regard de son utilisation future est-il adapté ?

« Ce projet a été abandonné faute d'adhésion des propriétaires fonciers. Pour autant, si le territoire veut atteindre l'objectif de neutralité carbone (et aussi d'autres objectifs très importants), il devra soutenir voire reconstruire la filière bois, gérer, exploiter et renouveler la forêt. Cela nécessitera des infrastructures comme des pistes forestières et des plateformes. (Direction de l'aménagement)*

** Lutte contre les maladies de la forêt, adaptation des peuplements au changement climatique, prévention du risque d'incendie, entretien des forêts de protection, ... »*

Cette action vise-t-elle en priorité la durabilité des peuplements forestiers ou se propose-t-elle avant tout d'organiser et de promouvoir leur exploitation et leur fréquentation ?

« Rappel de l'objectif de la fiche action : déployer un modèle de gestion garantissant un équilibre entre les différentes fonctions et usages de la forêt et prévoir son adaptation au changement climatique – Il s'agit notamment de prévenir le risque incendie. C'est effectivement une question stratégique qui appelle des réponses variées suivant les sites, les massifs, la structure foncière, les enjeux de biodiversité... Elle sera en grande partie traitée dans les plans de gestion (Semnoz, Veyrier, Tournette, vallon du Fier...) (Direction de l'aménagement). »

Quel est le devenir de cette action si la privatisation de l'ONF se fait ?

« Nous sommes incapables de répondre sur la privatisation de l'ONF. Quel que soit l'opérateur, ONF ou autre, public ou privé, la collectivité maîtrisera l'action par la propriété foncière dont elle dispose avec l'Etat, et aussi par les aides indispensables (ne serait-ce qu'en termes d'animation) aux évolutions de la forêt privée (Direction de l'aménagement). »

Orientation 3.2. Développer les circuits-courts locaux et l'économie circulaire

REMARQUES GÉNÉRALES SUR CETTE ORIENTATION :

- Très bien mais attention pour les deux actions "agricoles" aux besoins en eau (très importants pour le maraîchage et l'arboriculture). La ressource est sous tension et "optimiser" ne veut pas dire réduire.
- Rechercher et privilégier des variétés moins gourmandes en eau
- Adapter les techniques culturales

Action N°46

Intégrer la dimension Climat air énergie dans l'élaboration et la mise en œuvre de la politique agricole du Grand Anancy

RECOMMANDATIONS / POINTS DE VIGILANCE

- Préserver les terres agricoles qui existent déjà (ex : des terres agricoles sur Epagny qui sont passées en zones constructibles... il y a un vrai problème de gestion et d'arbitrage entre les intérêts particuliers et les intérêts collectifs).
- Il faudrait réduire les délais prévus dans le calendrier affiché dans la fiche action... les résultats se feront trop attendre si on n'accélère pas les choses, sachant que dans la programmation agricole précédente la thématique climat était déjà traitée de manière indirecte, cela n'est donc pas nouveau et il faut savoir accélérer et mettre en place des actions plus impactantes.
- Il faudrait déjà préserver les surfaces agricoles avant de donner des contraintes aux agriculteurs...
- Que restera-t-il en surface agricole en 2050 lorsqu'il y aura 50 000 habitants de plus ?
- Une fois que le terrain est passé en zone agricole, il est difficile de revenir en arrière. Il faut une réelle volonté politique de classer des terrains en agricole, nécessité d'être ferme là-dessus. A inscrire dans le PLUI HD.

PROPOSITIONS CONCRETES

- Associer les citoyens à l'agriculture (avec l'ouverture des vergers, des espaces agricoles conviviaux, une participation volontaire à des activités agricoles, des poulaillers collectifs...)
- S'appuyer sur les agriculteurs qui peuvent être pro actifs
- Mobiliser les structures de formation, non citées dans les partenaires...

BOITE DE DIALOGUE QUESTIONS DU GROUPE PCAET / REPONSES DES SERVICES DU GRAND ANANCY – JUIN 2020 - Précaution de lecture : les réponses sont susceptibles d'évoluer au fil de l'avancement des projets

Comment la mobilisation des agriculteurs est-elle envisagée ?

« Elle est envisagée avec le concours de la chambre d'agriculture, des communes et des agriculteurs qui ont participé aux ateliers climat et en s'appuyant sur le service Urbanisme- politique foncière et agricole du Grand Anancy, qui met en œuvre cette politique et va s'appuyer davantage sur les associations, notamment les associations d'agriculteurs. (Direction de l'aménagement). »

Comment les organismes de formation seront-ils mobilisés ?

« Il faut en effet que nous étudions cet aspect avec la chambre d'agriculture et le lycée agricole de Poisy / Chavanod / Sevrier (ISETA). »

Il est dommage d'avoir séparé les réflexions Eau/Air. La question des ressources en eau n'est jamais posée dans ces objectifs de développement local. On a scindé les problèmes : quid de la cohérence entre la nécessaire protection de l'air et celle de l'eau ? Les deux étant intimement liées. Pour régler les problèmes de protection de l'air, on va continuer à ne pas prendre en compte la ressource eau ? Il est essentiel de lier les deux, notamment dans les actions touchant à l'agriculture.

« Question reformulée : Qu'est ce qui permet une approche systémique du développement des énergies renouvelables pour s'assurer que ce développement n'aura pas un impact négatif sur l'environnement ? Plus précisément, développer l'hydroélectricité pour compenser la réduction de l'usage des énergies carbonées, développer le maraichage pour favoriser les circuits courts, ...auront un impact sur la ressource en eau, ressource qui est limitée (les cours d'eau sont déjà sous tension). Qu'est-ce qui dans le PCAET permettra une approche globale, d'éviter que chaque secteur, si vertueux soit-il pour le climat, soit développé « dans son coin », sans veiller aux conséquences sur l'environnement (en particulier la ressource en eau) ? »

En ce qui concerne l'aménagement, les orientations et mesures du PCAET, du schéma directeur de l'Eau, du schéma des énergies seront mises en œuvre dans le PLUI-HD qui devra assurer sa cohérence interne.

NB : concernant les productions alimentaires locales diffusées en circuits courts, il conviendra de vérifier que leurs émissions de gaz à effet de serre ne seront pas supérieures à celles de produits distribués en gros. (Direction de l'aménagement)

Réponse à préciser »

Un des problèmes à régler : la différence de prix entre un terrain constructible et un terrain agricole...n'y a-t-il pas une réflexion à avoir sur la revalorisation financière des terres agricoles ?

« Il ne faut surtout pas revaloriser financièrement les terres agricoles. Elles sont déjà inaccessibles pour la majorité des agriculteurs et tout particulièrement les jeunes, mêmes les enfants d'agriculteurs qui voudraient reprendre. Le problème se pose pour toutes les transmissions. En outre, plus une exploitation prend de la valeur par ses terres, plus elle doit se financiariser et impose aux exploitants de se grouper et de constituer des sociétés. A terme, il a été identifié un risque réel de voir la terre échapper aux agriculteurs et au territoire pour devenir un enjeu financier, y compris avec des interventions étrangères. Au contraire, il faudrait donc peser au maximum sur la formation de la valeur des terrains agricoles, par la politique foncière, en faisant des références raisonnables.

Ensuite, il ne faut pas non plus revaloriser ces terres car, sinon, même la collectivité ne pourrait plus intervenir et faire des acquisitions.

Enfin, il faut veiller à maintenir la corrélation entre le prix des terres et leurs rendements : c'est ce que rapporte la terre, la valeur des productions qui doit faire le prix de l'outil de production. Vu les difficultés de rentabilité de la production agricole, toute hausse des coûts d'accès à la terre vient dégrader les résultats et fragiliser l'activité (Direction de l'aménagement). »

Action N°47

Produire et distribuer localement des produits alimentaires de qualité

RECOMMANDATIONS / POINTS DE VIGILANCE

- L'éducation des plus jeunes doit être mise en avant (expérience de mise en culture par des élèves dans certaines écoles – dans les écoles de certains pays du nord, 2 heures par jour sont consacrées à un enseignement autour du « prendre soin de son environnement »)

- L'objectif de 2050 est loin... et l'augmentation de 70% paraît impossible à réaliser...
- Besoin de connaître la part que chaque action va apporter dans le PCAET (quelle est la réduction effective de GES de l'action ?). Ce qui a été fait dans d'autres PCAET (exemple : Le PCAET de 2012 du Département de Haute Savoie qui est très précis). Cela permettrait de hiérarchiser les actions.
- Besoin d'une meilleure visibilité sur les objectifs intermédiaires... on est sur des bonnes intentions, mais lointaines...

PROPOSITIONS CONCRETES

- Il y a des acteurs de terrain qui travaillent d'ores et déjà (initiative citoyenne), les mobiliser, les valoriser, les accompagner plutôt que de réinventer ...
- Mettre en place des secteurs d'expérimentation
- Apprendre et capitaliser sur les réseaux qui se sont mis en place autour des circuits courts (notamment ceux mis en place pendant la crise actuelle)
- Organiser les filières pour les sécuriser (la chambre d'agriculture et le monde agricole ont des idées là-dessus et peuvent être acteur de cette mise en œuvre)
- les mairies pourraient acheter des terrains en friches puis les mettre en location auprès des agriculteurs afin de leur faciliter l'accès à la terre.
- Augmenter les productions en maraîchage sur le territoire.
- Sur le développement de l'agriculture urbaine : il y a pas mal d'endroits dans les quartiers sur lesquels on pourrait augmenter la surface des jardins partagés
- Priorité à donner pour consolider et sécuriser les filières agricoles actuelles
- Faciliter l'installation de magasins de vente directe à proximité des habitants (il existe une marge de progrès considérable là-dessus)
- Revaloriser la démarche de l'autonomie alimentaire dans toute la fiche : la crise actuelle doit nous faire prendre conscience que l'autonomie est un maître mot.. il faut tendre vers cette autonomie
- Faire un repérage des friches que l'on pourrait transformer en production potagère.
- Viser une excellence locale dans ce domaine (en label), en y mettant les moyens, associer les enfants, les chambres consulaires, ...

BOITE DE DIALOGUE QUESTIONS DU GROUPE PCAET / REPONSES DES SERVICES DU GRAND ANNECY – JUIN 2020 - *Précaution de lecture : les réponses sont susceptibles d'évoluer au fil de l'avancement des projets*

Comment les acteurs de terrains déjà engagés et porteurs d'actions seront-ils mobilisés, associés et valorisés ?

« Une première démarche engagée en 2017 s'est traduite par la signature d'une convention entre la chambre d'agriculture et le Grand Anancy. C'était une première étape.

Le Grand Anancy doit poursuivre et renforcer la définition de sa politique agricole.

Pour cela, le Grand Anancy doit :

- *élargir son réseau d'acteurs (organismes et associations agricoles, porteurs de projet et d'action, consommateurs etc)*
- *s'appuyer sur des porteurs de projet pour permettre la réalisation d'actions concrètes, pertinentes, répondant à ses objectifs politiques*

Tous les porteurs d'actions et acteurs de terrain peuvent se faire connaître auprès du service Urbanisme, politiques foncière et agricole. Des échanges auront lieu au niveau technique et politique pour les associer à la mise en œuvre de la politique agricole du Grand Anancy. (Direction de l'aménagement)

Par ailleurs, toute personne intéressée est également bienvenue aux ateliers climat et à la future Maison de la Transition Energétique (Direction de l'Action environnementale). »

Pourquoi ne pas mettre en place des secteurs d'expérimentation ?...

« Tout à fait, ainsi que des retours d'expérience.

Les secteurs d'expérimentation que vous proposez pourraient avoir comme objectifs à terme d'installer des jeunes, de diversifier les productions, de renforcer l'activité et la pérenniser.

Cependant, une des difficultés majeures est l'accès au foncier. Trouver des solutions pour accéder au foncier est un objectif fort du Grand Anancy.

Le Grand Anancy a aussi pour objectif la création d'un espace test en maraîchage. Cet espace, après un investissement sur le foncier et les équipements par le Grand Anancy, permettrait à des porteurs de projets de tester durant 2 ou 3 ans une activité maraîchage en pratiquant « grandeur nature » et en vérifiant le modèle économique de leur projet. Nous pouvons envisager ce type de test dans d'autres productions (plutôt végétales).

Cela suppose également de préparer la sortie de l'espace test pour ces agriculteurs et leur installation sur le territoire (retour à la question foncière). Néanmoins, cela est indispensable pour diversifier la production et permettre l'installation d'agriculteurs en diversification. (Direction de l'aménagement). »

L'objectif de 2050 est lointain... et l'augmentation de 70% paraît impossible à réaliser... , quelles seront les grandes étapes de ce programme ?

« Les 70% définissent la trajectoire à suivre, il faut bien se donner un cap. Cela dépend aussi de la demande, donc des consommateurs.

A l'échelle de la restauration municipale d'Anancy, il y a déjà 30% de bio. D'autres communes membres du Grand Anancy ont une restauration bio et locale. La méthode et le calendrier sont à construire avec l'ensemble des communes dans le cadre du projet de territoire. »

Action N° 48

Favoriser l'écologie industrielle et l'économie circulaire

REMARQUES GÉNÉRALES SUR CETTE ACTION :

- Comment faire appliquer des procédures et mises en place nécessaires ? La responsabilité des élus est de faire remonter des demandes au niveau régional et national. S'il faut des textes contraignants, cela doit passer par la loi générale. L'urgence demande des faits, des actes forts et donc une pression politique. Cela devrait faire partie des objectifs des élus.
- Le permis de construire ne permet en aucune façon de privilégier les entreprises vertueuses, il doit être accordé si la demande est conforme au règlement d'urbanisme.
- S'engager vers des mutualisations de traitements des rejets et déchets, de la prévention des risques. (Lubrizol pourrait servir de leçon ?)

BOITE DE DIALOGUE QUESTIONS DU GROUPE PCAET / REPONSES DES SERVICES DU GRAND ANANCY – JUIN 2020 - Précaution de lecture : les réponses sont susceptibles d'évoluer au fil de l'avancement des projets

Comment fonctionnent les organismes de contrôle des industries à risque et polluantes (exemple Graphocolor/Aptar et le dépôt pétrolier) ?

« Les installations classées sont contrôlées par l'Etat et ses inspecteurs des installations classées. Le Grand Anancy y est lui-même soumis pour certaines installations comme les déchetteries, de même que le SILA (Syndicat Intercommunal du Lac d'Anancy) pour la station d'épuration et l'incinérateur, par exemple. (Direction Générale Adjointe de l'Environnement). »

Pourquoi n'y-a-t-il aucune obligation de retraitement des eaux pour les entreprises polluantes (ex : chez Aptar, les eaux rejetées ne sont plus assez pures pour leur ré utilisation en circuit fermé. Cependant des techniques (certes coûteuses) permettraient de le faire) ?

« Pour être rejetées dans le réseau des eaux usées et être traitées en station d'épuration, des normes de qualité des rejets doivent être respectées. Le SILA, avec l'opération « soyons Fier », assure ce contrôle. Les entreprises doivent se mettre en conformité, et peuvent bénéficier de subventions de l'agence de l'eau pour améliorer leur traitement interne. Toutefois, la collectivité ne peut pas être plus exigeante que la norme imposée pour le rejet au réseau d'assainissement (Direction Générale Adjointe de l'Environnement). »

Orientation 3.3. Renforcer la production locale d'énergies renouvelables

REMARQUES GÉNÉRALES SUR CETTE ORIENTATION :

- Attention : énergie renouvelable ne veut pas dire sans impact environnemental.
- Altérer l'eau au motif d'améliorer l'air est absurde.
- Séparer les plans de gestion de ces deux éléments vitaux (eau et air), qui pourtant interfèrent étroitement, est, à notre avis, une grosse erreur à l'origine de beaucoup de contradictions.

Action N° 49

Réaliser le schéma directeur des énergies

REMARQUES GÉNÉRALES SUR CETTE ACTION :

- Positif, cela peut-être avec une baisse de l'offre impliquant une adaptation de la demande, alors elle-même en baisse. Mais cela entre en conflit avec le développement des économies du Grand Annecy ? Oui, il faudra aussi choisir pour réduire !
- Il est encore question de potentiel hydro-électrique alors que les cours d'eau du bassin versant sont sous tension et que des centaines de milliers d'euros d'argent public sont dépensés par ailleurs (contrat de bassin) pour supprimer les seuils existants (trame bleue, transit alluvionnaire, hausse de température...).
- Cohérence, transparence, connaissance doivent être de mise pour l'établissement de ce schéma sans oublier que la sobriété devra en être le socle.

BOITE DE DIALOGUE QUESTIONS DU GROUPE PCAET / REPONSES DES SERVICES DU GRAND ANNECY – JUIN 2020 - *Précaution de lecture : les réponses sont susceptibles d'évoluer au fil de l'avancement des projets*

Le diagnostic préalable au schéma prévu pourrait-il intégrer une analyse de la cohérence avec le contrat de bassin ?

« Le but d'un schéma directeur des énergies est de coordonner la production et l'usage des énergies entre elles et de valoriser les énergies renouvelables sur le territoire. Il permettra d'étudier la pertinence et la cohérence du développement des énergies renouvelables et leur répartition géographique, en vérifiant l'impact sur la biodiversité, notamment en ce qui concerne l'hydro-électricité. C'est aussi et surtout un travail de planification énergétique pour les années à venir. La Direction de l'Action environnementale propose de venir faire une présentation de ce qu'est un schéma directeur des énergies à l'Espace Citoyen s'il le souhaite. »

Comment les calculs se font-ils pour les territoires à énergie positive ? Les bilans équivalent carbone sont-ils intégrés pour chaque élément des énergies activées ?

Réponse en attente

Action N° 50

Développer le solaire photovoltaïque et thermique

REMARQUES GÉNÉRALES SUR CETTE ACTION :

- Attractif !

- nécessité d'avoir une bonne visibilité sur la vie de telles installations à long terme ainsi que leur recyclage

Action N° 51 Dynamiser la production de biogaz

REMARQUES GÉNÉRALES SUR CETTE ACTION :

- Oui pour saisir les opportunités de production en général (hydrogène)
- En restant local et en n'ayant suffisamment de déchets pour ne pas être obligé de "créer" des déchets pour assurer le fonctionnement optimum de l'unité de méthanisation
- Nécessité d'une étude complète sur les bilans énergétiques et carbone (ex : apporter des gisements méthanisables d'où ?)

Action N° 52 Développer les réseaux de chaleur et de froid

REMARQUES GÉNÉRALES SUR CETTE ACTION :

- Étudier l'exploration des ressources énergétiques du lac d'Annecy (besoin d'études sérieuses et complètes)
- Utiliser le potentiel énergétique du lac : fausse bonne idée ?
- Face au constat de l'importance des répercussions biologiques (omble chevalier...) d'une très faible variation de la température de l'eau du lac (1°C), on peut se questionner face à la mise en place de la boucle d'eau des Trésums et à des perspectives de multiplication de ce type de prélèvement ? Il serait intéressant de connaître les résultats de l'étude d'impact de cette installation.
- Le lac est le réservoir d'eau potable du Grand Annecy. Son bon fonctionnement EST VITAL et il importe aujourd'hui de réduire les nuisances anthropiques, pas d'en rajouter ! AUCUN RISQUE NE DOIT ETRE PRIS.
- S'il n'y avait qu'un seul projet, cela ne poserait probablement aucun problème, mais si tout le monde veut faire pareil ce n'est pas la même chose et une étude sur le potentiel exploitable et ses conséquences prévisibles (augmentation de la température, quantités de chlore nécessaire au nettoyage des filtres, etc...) devrait être faite dans les meilleurs délais.

Action N° 53 Optimiser la production hydroélectrique

REMARQUES GÉNÉRALES SUR CETTE ACTION :

- Limiter aux installations existantes sur le Thiou : OK
- Gardons nos barrages et ne les cédon pas au privé !

AXE 4 – METTRE EN PLACE UNE STRATÉGIE OPÉRATIONNELLE D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

- S'appuyer sur la démarche des SFN, Solutions Fondées sur la Nature

Orientation 4.1. Préserver durablement la santé en adaptant l'habitat, l'environnement urbain et les activités humaines au changement climatique

REMARQUES GÉNÉRALES SUR CETTE ORIENTATION :

- Ne pas oublier de redonner sa place et sa vie au petit cycle naturel de l'eau lié au végétal (Processus d'évapotranspiration des végétaux) cf référence à l'excellent documentaire "Dobra Voda" de Valérie VALETTE que tous les élus pourraient visioconférencier : des projets aux quatre coins du monde et de la France avec des résultats époustouflants et plutôt rapides !!!
- Cette orientation paraît bien traitée. Les différentes actions permettent d'associer les citoyens et présentent un grand intérêt en terme de sensibilisation.

Action N°54

Végétaliser - planter des arbres

REMARQUES GÉNÉRALES SUR CETTE ACTION

- Bien de soutenir les filières locales de production

RECOMMANDATIONS / POINTS DE VIGILANCE

- L'efficacité de cette action est à discuter compte tenu de notre environnement
- L'objectif n'est pas clair, est-ce pour créer des espaces de loisirs ou dans une finalité économique?
- Il faudrait être plus volontariste : faire la part des choses entre les actions "coups de poing" et les autres actions récréatives
- Attention aux espèces allergènes ! il faut trouver un équilibre avec la pollution
- "maintenir la beauté" n'est pas une priorité
- Attention aux actions "publicité" : arbre du climat, arbres remarquables
- Les vieux arbres sont de véritables écosystèmes (ex de Berlin qui les préserve), à préserver, respecter un espace de perméabilité autour de l'arbre
- Repenser la plantation d'arbres de manière globale est très important pour être efficace

PROPOSITIONS CONCRETES

- Concerne des espaces publics comme des espaces privés: prévoir un cahier des charges pour voir comment entretenir ces plantations
- Sensibiliser les terrassiers
- Intéressant qu'une commission extra-municipale puisse s'approprier cette question de planter des arbres, les citoyens pourraient être associés facilement avec les élus
- Impliquer les écoles et les entreprises
- Il est important de ne pas couper les arbres existants, la filière bois c'est autre chose
- Ce serait bien d'avoir un regard sur les parcelles privées (ONF)
- Ne pas se contenter d'un bilan de plantations, mais veiller à un solde positif entre le nombre d'arbres coupés et les plantations d'arbres à l'échelle de tout le territoire

PROPOSITIONS DE REFORMULATION

- "offrir" des îlots de fraîcheur sous-entend une manière récréative, = "mettre à disposition" ou = « assurer des lieux de fraîcheur » serait mieux

- La formulation du titre : "végétaliser : planter des arbres" - à revoir

BOITE DE DIALOGUE QUESTIONS DU GROUPE PCAET / REPONSES DES SERVICES DU GRAND ANNECY – JUIN 2020 - Précaution de lecture : les réponses sont susceptibles d'évoluer au fil de l'avancement des projets

Quelle est la part de plantations à vocation économique (production de bois d'œuvre, de bois énergie, production fruitières) et la part des plantations à vocation d'agrément, de loisirs, de fraîcheur, etc ?

« Rien n'est défini pour l'instant en termes de répartition par « vocation ». Ce travail va être fait en lien étroit avec les professionnels, les communes et les habitants. (Direction de l'action environnementale). »

Quelle répartition est envisagée par essence d'arbres, arbres fruitiers, d'ornement ?

« Cette répartition par essence n'est pas encore définie à ce jour. Pour le moment nous avons déjà planté en 2019 près de 200 fruitiers en lien avec 14 communes et sommes en train d'organiser les plantations pour l'automne 2020 avec distribution de fruitiers aux habitants, plantation d'arbres remarquables sur un terrain propriété du Grand Annecy, plantation de châtaigniers et de fruitiers sauvages dans le Semnoz avec l'ONF, plantation à Menthon-Saint-Bernard de plusieurs milliers d'arbres en godet avec un Eco-organisme, plantation d'espèces résilientes au changement climatique, etc. (Direction de l'action environnementale). »

Il y a plusieurs mesures proposées pour la captation du carbone, quelle ambition donne-t-on à cette mesure par rapport aux autres mesures ?

« Le PCAET prévoit d'augmenter de 20% le potentiel de séquestration carbone du territoire, qui représente actuellement 12% des émissions. La mesure principale pour la séquestration carbone consiste à agir sur les sols et le couvert arboré, avec comme indicateur les mètres carrés de canopée. (Direction de l'Action Environnementale). »

Action N°55

Végétaliser - rendre accessible un espace de verdure aux habitants

RECOMMANDATIONS / POINTS DE VIGILANCE

- La mesure des distances en minutes est discutable (préférence d'une distance, exemple 300m)
- Veiller à la continuité entre les espaces verts, notamment en ville, un espace vert isolé n'a pas beaucoup de sens en termes de biodiversité

PROPOSITIONS CONCRETES

- A mettre dans le PLUId
- Important que les citoyens soient associés : en faire un indicateur de suivi
- Tout est tondu, or il est bien d'avoir aussi des prairies, plus sauvages, plus "nature en ville"
- Revégétaliser les trottoirs

BOITE DE DIALOGUE QUESTIONS DU GROUPE PCAET / REPONSES DES SERVICES DU GRAND ANNECY – JUIN 2020 - Précaution de lecture : les réponses sont susceptibles d'évoluer au fil de l'avancement des projets

« Un espace de nature de taille suffisante » : qu'entendez-vous par « suffisante », par exemple est-ce que cela inclut un nombre de personnes maximum ?

« D'après les réflexions du schéma aggro nature et plusieurs professionnels, ces espaces devraient accueillir plusieurs parties pour permettre la biodiversité et une diversité d'usages : promenade, repos, jeux, valeur paysagère et contemplative, rencontres, pique-nique... Il faut donc une surface minimum pour cela.

Par ailleurs, la taille doit effectivement correspondre à une capacité d'accueil. Comme nous partons sur un espace à moins de 15' à pied de chaque logement, cela correspond à une distance de 750 m (parcourus à 3 km/h par une personne âgée et/ou accompagnée d'enfant(s)). Nous voyons donc que chaque espace de verdure va correspondre potentiellement à un grand nombre d'habitants.

A ce stade de la réflexion, il semble donc que ces espaces peuvent difficilement s'envisager en-dessous d'un hectare.

Après, toujours suivant le schéma aggro nature, nous devrions constituer un réseau d'espaces de plusieurs hectares chacun (Taillefer, Pâquier, Vignières-Pommaries, Crêt à Metz-Tessy, berges du Thiou, Malaz – chemin bois et zone humide des Blanchés, parc de Pré Billy, marais de Poisy, « bandes vertes » d'Épagny, Varde, vallon du Fier...). En dessous de cet ensemble, en baissant en surface, il faut viser au moins deux niveaux d'espaces naturels : des jardins publics, squares, jardins partagés... et des espaces verts dans les opérations de logements. Enfin, nous pourrions imaginer des micro-espaces de nature dans l'espace public : au pied des arbres comme cela commence à se faire, le long des façades où des collectivités délivrent des « permis de végétaliser » et découpent des bandes de bitume de 20 cm de largeur, de petits îlots de verdure aux surlargeurs de trottoirs ou aux carrefours, des bandes de verdure pouvant être aménagées le long des voies trop larges où la chaussée peut être réduite pour baisser la vitesse et la pollution etc. (Direction de l'aménagement). »

Cette superficie d'espace vert aménagé fait-elle partie des indicateurs retenus dans une candidature « capitale verte » ?

« Cela pourrait effectivement constituer un indicateur pour comparer le Grand Annecy avec d'autres agglomérations, y compris étrangères. Cela s'exprime en m² par habitant. C'est difficile à exprimer car le périmètre et la surface pris en compte changent très sensiblement les résultats. »

Réponse à préciser

Quels sont les lieux concernés notamment ceux situés en dehors d'Annecy, même si a priori, les espaces verts semblent accessibles plus facilement et rapidement que dans les communes périurbaines ?

« Sous réserve d'avoir bien compris la question,... voir d'abord l'énumération dans la liste en réponse à la question 1, puis la « granulométrie » à au-moins 3 niveaux. Ensuite, cette question pose une vraie question contre-intuitive : y a-t-il vraiment des espaces de nature où l'on peut aller se promener et se tenir, dans les communes rurales ? Est-ce que ce ne sont pas des espaces agricoles ? Les bois sont-ils tous accessibles ? Ne sont-ils pas chassés une partie de l'année ? Est-ce que la forêt suffit à satisfaire le besoin de nature, notamment en fonction des saisons ? Même dans un village, il semble intéressant d'aménager des espaces « verts » et de nature. (Direction de l'aménagement). »

Action N° 56 Végétaliser les toitures

REMARQUES GÉNÉRALES SUR CETTE ACTION :

- A rapprocher du cadastre solaire pour mixage éventuel
- Intérêt de cette action qui peut rapidement prendre vie : elle engage les citoyens du quartier et peut créer des dynamiques fédératrices
- Accompagnements techniques indispensables (résistance des matériaux, des dalles, types de végétation...)

PROPOSITIONS CONCRETES

- Engager dans des délais assez courts un repérage des toitures et terrasses susceptibles d'être végétalisées, prendre contact avec les propriétaires ou copropriété, envisager une incitation financière stimulante, pour la végétalisation ainsi que pour l'entretien dans la durée ;

Action N° 57

Promouvoir l'éco conception tout azimut dans l'aménagement du territoire et la construction

REMARQUES GÉNÉRALES SUR CETTE ACTION :

- Oui, très bonne action
- Cycle de vie : oui.
- Qualité des constructions : veiller à la qualité et la durabilité des matériaux

Action N°58

Prendre en compte l'adaptation au changement climatique dans les projets d'aménagement (y compris ZAE et renouvellement urbain)

RECOMMANDATIONS / POINTS DE VIGILANCE

- Action qui renvoie complètement au PLUhd
- On énumère des intentions plus que des actions
- La place des citoyens n'est pas assez identifiée,
- Important que les projets respectent le climat de manière large (exemple du centre des congrès)
- Limiter aussi les projets d'aménagement en augmentant la surface des espaces protégés (via les CTENS ou autres réserves naturelles)

PROPOSITIONS CONCRETES

- Bien intégrer la provenance des matériaux et trajets induits
- Important de prévoir des parkings relais (notamment côté Sillingy), voire même avec des toits végétalisés et des sols non bitumés
- Nous suggérons de faire une analyse des projets en cours, pas forcément à venir, et éventuellement les revoir dans un premier temps

BOITE DE DIALOGUE QUESTIONS DU GROUPE PCAET / REPONSES DES SERVICES DU GRAND ANNECY – JUIN 2020 - *Précaution de lecture : les réponses sont susceptibles d'évoluer au fil de l'avancement des projets*

Quelle sera l'utilisation de la grille ? Qui l'utilisera ? à quel moment ?

« Le service urbanisme est pilote.

Si nous nous inspirons de l'exemple grenoblois de « boîte à outils air, climat & urbanisme », cette grille doit être utilisée par les responsables d'études urbaines, de projets d'aménagement, de projets de constructions – en particulier de logements mais aussi d'équipements, bureaux et autres locaux d'activités. Ce sont donc les agents urbanistes et ingénieurs voirie et espaces verts du Grand Anancy et des communes, des bureaux d'études. (À noter qu'un document remarquable a également été produit sur le même principe, pour les espaces publics – cf. objectif 38 d'Imagine le Gd Anancy)

La grille doit être utilisée à tous les stades de la production de la ville : planification (PLUI-HD), études urbaines (plans guides, masterplans...), projets d'aménagement (études préalables, plans de composition, plans de masses...), projets de construction (permis de construire).

Il faut veiller à ne pas doubler avec les démarches de labellisation (Direction de l'aménagement). »

Que fait-on si un projet n'est pas en adéquation avec la grille ?

« Sous réserve d'une décision des élus, pour les projets publics (communes, Département, syndicats, Gd Annecy...), on pourrait imaginer par exemple qu'ils soient présentés à une commission mixte Aménagement / Environnement avec leur « cotation » suivant la grille ; cette commission pouvant demander qu'ils soient modifiés.

Les projets privés pourraient être analysés par les instructeurs ADS au regard de la grille et présentés à une émanation de la commission mixte ci-dessus dès que leur cotation est en-dessous d'un certain niveau (niveau décliné suivant plusieurs axes : confort d'hiver, confort d'été, végétalisation, imperméabilisation, modes doux etc.). La commission pourrait émettre un avis imposant de modifier le projet voire le rejetant purement et simplement. Cela devrait donc être prévu dans le PLUI-HD. L'opposabilité juridique est à vérifier et conforter (Direction de l'aménagement). »

Orientation 4.2. Maîtriser et partager équitablement la ressource en eau

REMARQUES GÉNÉRALES SUR CETTE ORIENTATION :

- Maîtriser, partager d'accord mais PRÉSERVER avant tout !!!
- Débat sur l'enneigement artificiel :
 - Nous souhaitons des restrictions fortes cependant pour la production de neige de culture.
 - A l'échelle du Grand Annecy l'enneigement artificiel ne concerne que la calotte du Semnoz, c'est à dire pas grand chose.
 - Si cela peut perturber la circulation de l'eau sur le site (drainage vers les retenues principalement) cela est sans effet sur la quantité d'eau qui arrive, à terme, dans le lac d'Annecy. NB les additifs sont interdits dans le département et, à notre connaissance, n'ont jamais été utilisés.
- la ressource en eau devrait faire l'objet d'un axe du plan à part entière ("préserver la ressource en eau"), beaucoup plus complet que les actions de cette orientation (mise en cohérence et compléments du contrat de bassin, du schéma de gestion des eaux pluviales...)
- L'eau est vitale au même titre que l'air que l'on respire. Les besoins ne cessent d'augmenter (croissance démographique....) alors qu'elle diminue (en quantité et en qualité). On ne pourra pas partager ce que l'on a pas ! Il faut prendre en compte cette réalité qui est "limitante" pour certaines actions du PCAET.
- Nos cours d'eau sont déjà tous sous tension et le lac apparaît plus que jamais comme un ressource vitale. Sa préservation et une réflexion transversale approfondie sur ses usages (absente du contrat de bassin) est nécessaire. Avec les teneurs en résidus d'hydrocarbures et en métaux des sédiments, localement (baie d'Annecy) très inquiétantes, la disparition récente des herbiers aquatiques de la baie d'Annecy le retour de milliers de gardons sur les bords au moment du frai en avril 2020 (plus observé depuis 50 ans), témoigne de l'importance des nuisances anthropiques. Le bon sens (et celui des responsabilités) n'est pas de vouloir lui faire supporter en plus des navettes lacustres (bateaux équipés de moteurs thermiques de forte puissance), encore plus polluants que les voitures ou des dispositifs "d'échange de calories"....

Action N°59

Désimperméabiliser et végétaliser les sols

REMARQUES GÉNÉRALES SUR LA FICHE ACTION

- Action très fédératrice : on agit sur ce qui s'est passé avant et on sensibilise sur les actions à venir

RECOMMANDATIONS / POINTS DE VIGILANCE

- Tous ceux qui voudraient pourraient s'impliquer, les conseils de quartiers également, il y a une belle dynamique sociale à trouver, pas forcément uniquement avec les services de la ville.

- Il faut mieux privilégier la prévention que la compensation, voire même ne pas mettre de "compensation" dans les objectifs, ça ouvre la porte à tout.
- Il est mieux de réfléchir sur l'existant, comment réhabiliter les friches industrielles actuelles au lieu de s'étendre.
- Important de former les gens, de sensibiliser les élus
- Imperméabiliser le moins possible

PROPOSITIONS CONCRETES

- Mettre en place des chantiers participatifs par quartiers, aide aussi à mieux connaître son quartier
- Impliquer les entreprises

BOITE DE DIALOGUE QUESTIONS DU GROUPE PCAET / REPONSES DES SERVICES DU GRAND ANNECY – JUIN 2020 - *Précaution de lecture : les réponses sont susceptibles d'évoluer au fil de l'avancement des projets*

Qu'est ce qui justifie un budget de 240 000€ « d'études et premiers travaux » – quelle part serait attribuée aux études d'une part et aux travaux d'autre part ?

« Nous devons travailler sur ce point lors de la mise en œuvre car il faut laisser de la souplesse selon les opportunités qui se présenteront. Une phase test est prévue dans la fiche action (point 2 du contenu de la fiche action). »

Quelle est la référence à l'année 2000 indiquée dans la valeur cible 2025 en termes de « m2 de surface imperméabilisées sur le territoire/an » ?

Réponse en attente

Action N°60 Valoriser l'eau de pluie

REMARQUES GENERALES SUR LA FICHE ACTION

- L'utilisation de l'eau de pluie pour l'arrosage est un point extrêmement positif de l'action (priorité doit être donnée à l'équipement des collectivités) .

RECOMMANDATIONS / POINTS DE VIGILANCE

- Utiliser l'eau pluviale au niveau des bâtiments et de l'usage domestique (celle qui passe dans le réseau des eaux usées) risque d'avoir des conséquences environnementales dommageables (court-circuit/modification du réseau naturel de l'eau). Si cela présente un avantage économique pour le citoyen, la prise en compte de l'impact écologique est négligé (cela correspond à une forme d'imperméabilisation des sols). Afin d'éviter cet écueil, nécessité de mettre en place un diagnostic préalable.
- Il est essentiel d'alimenter les nappes mais il est également essentiel de les protéger et d'être soucieux de l'eau contenue dans les nappes, éviter le plus possible les risques de pollutions et de rejets.
- Prendre des mesures préventives contre la pollution accidentelle
- Il existe une contradiction entre les actions proposées par le Grand Anancy : développer l'infiltration (action 1) et stocker les eaux pluviales (action 2)

PROPOSITIONS DE REFORMULATION

- « inciter...accompagner au changement... promouvoir »... les termes choisis sont un peu frileux par rapport aux ambitions affichées...

BOITE DE DIALOGUE QUESTIONS DU GROUPE PCAET / REPONSES DES SERVICES DU GRAND ANNECY – JUIN 2020 - *Précaution de lecture : les réponses sont susceptibles d'évoluer au fil de l'avancement des projets*

Comment gérer les problèmes de pollution d'eau entre les départements ? Des échanges/collaborations/partenariats sont-ils prévus entre les départements pour préserver les cours d'eau qui sont limitrophes ?

« La gestion des masses d'eau se fait, en France, par bassins versants, indépendamment des limites départementales. Aussi, à quelle problématique qui ne serait pas identifiée à ce stade, cette question fait-elle précisément référence ? S'agit-il du cas du Chéran, avec une question qui renvoie à la pertinence du SMIAC qui gère cette rivière sur l'ensemble de son bassin (département 73/74) ? (Direction de l'Eau et Direction Générale Adjointe de l'Environnement). »

Utiliser l'eau pluviale au niveau des bâtiments et de l'usage domestique (celle qui passe dans le réseau des eaux usées) risque d'avoir des conséquences environnementales dommageables. Si cela présente un avantage économique pour le citoyen, comment l'impact écologique de l'utilisation des eaux pluviales (court-circuit/modification du réseau naturel de l'eau qui engendre une forme d'imperméabilisation des sols) est-il pris en compte ?

« Sous réserve d'avoir bien compris la question, est-il préférable d'utiliser pour certains usages une eau provenant d'un captage parfois éloigné, traitée pour être rendue potable, pompée et transportée dans des réseaux, plutôt qu'une eau tombant sur place avant d'être envoyée dans des réseaux d'eau pluviale parfois saturés et ne permettant de toute façon pas l'infiltration ? (Direction Générale Adjointe de l'Environnement). »

Des mesures préventives contre la pollution accidentelle des nappes sont-elles prévues ?

« Les nappes d'eau utilisées pour l'eau potable font l'objet de périmètre de protection établis par arrêté préfectoral sur la base d'un avis hydrogéologique. Différents usages sont réglementés suivant la proximité avec le point de prélèvement : épandage, terrassement, ... L'enjeu étant bien de prévenir tous risques de contamination de l'eau destinée à la consommation humaine. A notre connaissance ce dispositif ne concerne que les nappes d'eau potable (Direction de l'Eau). »
Réponse à préciser

Il existe une contradiction entre les actions proposées par le Grand Annecy : développer l'infiltration (action 1) et stocker les eaux pluviales (action 2), comment cela sera-t-il géré ?

Réponse en attente

Quel est l'impact des mesures envisagées sur le coût de traitement et de fonctionnement du système d'épuration ?

Réponse en attente

Action N°61

Gérer la ressource en eau pour la préserver

REMARQUE GENERALES SUR LA FICHE ACTION

- Les torrents n'ont plus de « grosses débauches » comme avant, ils ne montent plus.
- 35 000 €/an, moyens dérisoires au regard de l'eau potable mal utilisée et qui pourrait être économisée.

RECOMMANDATIONS / POINTS DE VIGILANCE

- Veiller à l'équilibre entre le stockage de l'eau de pluie et les besoins de la nature en eau de pluie, attention à ne pas « retirer » la ressource de la nature.

PROPOSITIONS CONCRETES

- Disposer des chiffres des mesures de consommation des secteurs économiques.... Y-a-t-il un observatoire en place là-dessus ?
- Une réflexion est à mener sur la maintenance et le contrôle des équipements type routes, parkings, autoroutes... afin qu'ils restent efficaces concernant la qualité des rejets d'eau générés.
- Il y a un travail à faire de sensibilisation des acteurs du territoire sur la préservation de l'eau.
- Il serait intéressant qu'un travail sur l'origine de l'eau (d'où vient-elle ? comment est-elle utilisée ?...) soit mené et soit diffusé sur le territoire afin de mieux impliquer les différentes parties prenantes.
- Il est important d'afficher de façon plus percutante sur les factures d'eau la consommation d'eau précise des clients et la rapporter à d'autres exemples de consommation (exemple : moyenne pour une famille type, moyenne par personne...)
- Mettre en place un accompagnement et des aides pour faciliter la mise en place de réserves d'eau chez les particuliers, mesure assez simple, qui pourrait être mise en place rapidement (dans la même lignée que les aides et accompagnements déjà organisés autour du compost, du fonds air bois ...)
- La réduction des moteurs thermiques sur le lac n'est pas citée dans l'action, la puissance des moteurs est de plus en plus importante et impactante. Il serait pertinent d'ajouter un volet de l'action sur le sujet (au moins limiter « la course à la puissance »).
- Lancer une réflexion sur les loisirs polluants (à introduire plus globalement sur la pollution atmosphérique notamment).
- Le stockage d'eau en été pour l'agriculture induit une évaporation alors que cette eau pourrait rejoindre les nappes par ruissellement. Proposer des retenues d'eau en montagne dont la perméabilité soit contrôlée, pour éviter de perdre de l'eau par évaporation et maintenir l'écoulement dans les failles qui alimentent les réserves d'eau souterraines.
- Pour l'agriculture et les besoins en arrosage : inciter à l'arrosage au goutte à goutte
- Tester des innovations en faveur d'un cycle d'auto régénération de l'eau (cf innovation présentée à la cleantechweek)

PROPOSITIONS DE REFORMULATION

- Préférer « Préserver ... » plutôt que « Gérer... » dans le titre de l'action... La gestion c'est faire face au fluctuation des sécheresses, les moyens de stockage doivent faire face à l'évaporation. Proposition : « Gérer et Préserver la ressource en eau »

BOITE DE DIALOGUE QUESTIONS DU GROUPE PCAET / REPONSES DES SERVICES DU GRAND ANNECY – JUIN 2020 - *Précaution de lecture : les réponses sont susceptibles d'évoluer au fil de l'avancement des projets*

Il est dommage que les entreprises ne soient pas citées dans les publics cibles (pour ce faire : est- on en mesure d'avoir les chiffres des mesures de consommation des secteurs économiques.... Y-a-t-il un observatoire en place là-dessus ?)

« Le service de l'eau potable a une bonne connaissance de la consommation en eau potable des entreprises qui sont globalement assez dynamiques pour diminuer leur consommation. On peut aussi évoquer la fin de la dégressivité du tarif de l'eau potable voté par les élus du GA (sur 10 ans) qui est un levier incitatif en faveur de la baisse des consommations des acteurs économiques. »

Réponse à préciser

Une réflexion sur les loisirs polluants (à introduire plus globalement sur la pollution atmosphérique notamment) est-elle prévue ?

Réponse en attente

Une réflexion va-t-elle être menée sur la maintenance et le contrôle des équipements type routes, parkings, autoroutes... ? afin qu'ils restent efficaces concernant la qualité des rejets d'eau générés

Réponse en attente

Comment l'équilibre entre le stockage de l'eau de pluie et les besoins de la nature en eau de pluie, va-t-il être pris en compte ?

Réponse en attente

Action N°63 Adapter la gestion de l'eau pour l'agriculture et les alpages

RECOMMANDATIONS / POINTS DE VIGILANCE

- Peu d'information sur cette problématique et les travaux en cours dans les communications du Grand Anancy .. nécessité d'avoir plus de transparence sur les actions menées (exemple : les travaux sur la mise en place d'un nouveau télésiège sur le Semnoz, peu d'information là-dessus et sur les impacts de cette installation).
- Le volet destiné à la sensibilisation des agriculteurs à la ressource en eau est trop peu ambitieux (peu d'agriculteurs mobilisés et engagés)
- Nécessité d'accompagner des éleveurs vers une diversification de leur activité. Notons cependant que le système de production agricole du territoire est plutôt vertueux par rapport à ailleurs. Il ne s'agit pas de bannir l'élevage mais bien de considérer l'agriculture dans sa globalité, notamment à travers le rôle qu'elle joue dans l'entretien et la préservation des espaces herbagers : on peut augmenter les espaces de maraichage, oui, mais maintenir l'élevage est également important pour la préservation de ces espaces.
- il y a beaucoup d'études et de diagnostics de programmer entre 2020 et 2022, c'est important, mais il faudrait qu'il y ait déjà des choses qui soient lancées pour instaurer une dynamique dès aujourd'hui.
- Des études et des diagnostics qui arrivent un peu tard... il faut mettre l'accent là-dessus, avoir une véritable étude des conflits qui peuvent se poser, et qui vont être de plus en plus prégnants (ex : covid)
- Les Observatoires ont tout leur sens en terme de science participative, ils sont nécessaires et doivent être développés ou valorisés sur le territoire. Le Jardin Alpin du Semnoz en est un, il ne dispose que de peu de moyens financiers (notamment sur l'étude de la flore alpine et les incidences de l'évolution du climat sur son évolution),

PROPOSITIONS CONCRETES

- Nécessité de mettre en place une réflexion autour des retenues collinaires. Si elles permettent de se prémunir de l'aléa climatique (utilisées essentiellement pour l'irrigation des cultures ou l'alimentation des canons à neige), ces retenues ne sont pas sans impact sur l'environnement... il ne faut pas se servir des problèmes pastoraux pour justifier ces dispositifs et mener une vraie réflexion en la matière.
- Les acteurs de l'agroforesterie, les agriculteurs, les acteurs économiques des sports d'hiver doivent être réunis pour réfléchir ensemble.

BOITE DE DIALOGUE QUESTIONS DU GROUPE PCAET / REPONSES DES SERVICES DU GRAND ANANCY – JUIN 2020 - *Précaution de lecture : les réponses sont susceptibles d'évoluer au fil de l'avancement des projets*

Une réflexion autour des retenues d'eau collinaires est-elle envisagée (impact environnemental) ?

« Le Grand Anancy est très peu concerné sur son territoire (uniquement le projet en cours d'extension de la retenue d'eau au Semnoz). Plus globalement la demande de l'étude de l'impact a été faite auprès de la DDT (Direction de l'Eau). »

Une étude sur l'eau sur le Semnoz a été menée par l'agglomération mais n'a pas été rendue publique, des décisions ont été prises en amont de la diffusion des résultats de cette étude et donc sans données préalables sur lesquelles se baser. Quid du rendu de cette étude et de sa prise en compte ?

« L'étude de diagnostic des ouvrages d'eau existants et des possibilités de distribuer de l'eau potable sur le plateau du Semnoz, a été menée par la direction de l'eau potable en 2018-2019. Actuellement, nous sommes en cours de consolidation avec des mesures de terrain. »

Les acteurs de l'agroforesterie, les agriculteurs, les acteurs économiques des sports d'hiver vont-ils être réunis pour réfléchir ensemble ?

« C'est l'un des objectifs des plans de gestion des espaces comme le Semnoz ou Les Glières. Ces espaces concentrent plusieurs enjeux et usages (agricoles, forestiers, écologiques, économiques) qu'il convient d'étudier globalement. La gouvernance entre les différents acteurs de ces espaces est un enjeu majeur qui conditionne le devenir et la pérennité de ces espaces dans toutes leurs dimensions. (Direction de l'aménagement). »

Des Observatoires vont-ils être développés et/ou valorisés sur le territoire (ex : Le Jardin Alpin du Semnoz en est un, il ne dispose que de peu de moyens financiers (notamment sur l'étude de la flore alpine et les incidences de l'évolution du climat sur son évolution)) ?

« Un observatoire de la biodiversité est inscrit dans le programme d'action du futur contrat territorial espaces naturels sensibles (CTENS) entre le Département et le Grand Annecy (à venir, fin 2020). (Direction de l'aménagement). »

Dans la fiche action on parle de politique agricole du Grand Annecy : qui va l'élaborer ? quand sera-t-elle opérationnelle ? une délégation de la chambre d'agriculture va-t-elle s'en saisir ?

« Une première démarche engagée en 2017 s'est traduite par la signature d'une convention entre la chambre d'agriculture et le Grand Annecy. C'était une première étape. Un projet agricole de territoire a notamment été élaboré au début de la démarche « Imagine Grand Annecy 2050 » pour insuffler une vision prospective à l'agriculture du Grand Annecy. Le Grand Annecy doit poursuivre et renforcer la définition de sa politique agricole. Cette politique agricole sera élaborée par le élu du Grand Annecy en associant un réseau d'acteurs ouvert, réunissant des organismes et associations agricoles, des porteurs de projets et d'actions, des consommateurs etc. Il ne s'agira pas d'attendre d'avoir validé le contenu de cette politique agricole pour engager la réalisation de projets concrets. En effet, les axes principaux de cette politique sont connus : adaptation au changement climatique, circuits de proximité, accès au foncier et diversification, installation etc. (Direction de l'aménagement). »

Action N° 64

Développer et faire connaître les lieux de fraîcheur en ville

REMARQUES GÉNÉRALES SUR CETTE ACTION :

- Trame fraîcheur certainement.

PROPOSITIONS CONCRETES

- Sur le site de la ville, plusieurs cadastres sont consultables et intéressants. Ce serait bien d'y ajouter les trames bleues et qui seraient à rapprocher des lieux de fraîcheur. Edition d'une plaquette les faisant apparaître. : bleue verte et noire
- Une cartographie en ligne élaborée rapidement, sur les lieux verts dans un premier temps, servirait de base aussi pour la végétalisation. Elle pourrait être complétée dans un second temps par les autres lieux de fraîcheur

Orientation 4.3. Assurer la sécurité des biens et des personnes face aux risques naturels renforcés

REMARQUES GÉNÉRALES SUR CETTE ORIENTATION :

- L'augmentation de la population démultiplie les risques à la source et dans leurs conséquences, la prévention des risques doit progresser d'autant.

Action N° 65

Approfondir la connaissance de la vulnérabilité du territoire

REMARQUES GÉNÉRALES SUR CETTE ACTION :

- Oui, il est nécessaire d'approfondir les critères, les analyses et les points d'incertitudes (risques géotechniques)
- Approfondir la connaissance de la vulnérabilité de territoire" et S'EN SAISIR pour LE PROTEGER et non le plier à la demande touristique et économique
- Si une visioconférence globale cohérente et le bon sens nécessitent encore des études : pourquoi pas ! Mais nous avons déjà tellement d'éléments pour mieux faire.....alors que nous continuons à aller dans le mur.
- *« Au sujet du Semnoz et des investissements déjà effectués ou à venir (Télémix, augmenter la neige de culture), nous ne comprenons pas que ces décisions aient été prises alors que la durée de l'enneigement diminue. Est-ce que le PCAET protégera de ce genre de décisions ? »*

Action N° 66

Mettre à jour les Politiques Publiques de gestion du risque en intégrant le nouveau régime climatique

REMARQUES GÉNÉRALES SUR CETTE ACTION :

- Dans la partie « contenu de l'action, « trois actions » sont annoncées, alors que 2 seulement sont détaillées.
- Le coût de l'inaction devant le changement climatique est estimé par certains de 5 à 20% de plus que celui de l'action et la crise sanitaire actuelle est un autre exemple de la nécessité de ne pas lésiner sur la prévention.

PROPOSITIONS CONCRETES

- ajouter aussi les risques de glissement de terrains et les questions de stabilité des habitations.
- ajouter aussi les risques moins techniques ? Ex: santé/ pollution

Orientation 4.4. Protéger les écosystèmes fragilisés par les pressions humaines et le changement climatique pour favoriser la séquestration carbone

Action N°67

Mieux connaître les écosystèmes et la biodiversité pour mieux les protéger

RECOMMANDATIONS / POINTS DE VIGILANCE

- Très important d'éduquer les jeunes
- Il y a beaucoup d'études et de diagnostics programmés entre 2020 et 2022, c'est important, mais il faudrait qu'il y ait d'ores et déjà des actions concrètes qui soient lancées pour instaurer une dynamique. L'état des lieux aura cependant l'avantage de mieux impliquer les participants citoyens à la mise en œuvre de mesures (donc déjà partiellement dans l'action mais c'est insuffisant).

PROPOSITIONS CONCRETES

- Bien veiller à associer les compétences des universités, USMB, Lausanne, Genève
- Proposer aux universités d'être un terrain d'étude pour leurs travaux de recherche, permet aussi d'impliquer des jeunes, un regard neuf
- Prévoir des subventions aux associations en capacité de faire un travail de pédagogie en milieu scolaire, collège, lycées,
- Elargir ce qui se fait déjà au niveau des écoles à l'ensemble des citoyens (observation de la biodiversité),

BOITE DE DIALOGUE QUESTIONS DU GROUPE PCAET / REPONSES DES SERVICES DU GRAND ANNECY – JUIN 2020 - *Précaution de lecture : les réponses sont susceptibles d'évoluer au fil de l'avancement des projets*

Les universités vont-elles être associées ? (Notre territoire pourrait devenir un terrain d'étude pour leurs travaux de recherche)

« Il existe déjà des travaux universitaires et des liens entre universités et collectivités locales, comme par exemple le projet « artaclim » qui vise à évaluer les impacts du changement climatique dans les Bauges. Il peut être intéressant de valoriser cette mobilisation universitaire dans le PCAET. (Direction de l'action environnementale et Direction Générale Adjointe de l'Environnement). »

Des subventions aux associations en capacité de faire un travail de pédagogie en milieu scolaire, collège, lycées, sont-elles prévues ?

« Plusieurs outils sont proposés par le PCAET : budget de soutien aux initiatives citoyennes, convention avec les associations, mais tout reste à faire ensemble (notamment via la maison de la Transition) (Direction de l'action environnementale). »

Le classement du Semnoz en espace naturel sensible est-il envisagé ? (Au regard des objectifs annoncés dans la fiche action)

« Le projet de CTENS (Contrat Territorial Espaces Naturels Sensibles) comporte une fiche action pour un plan de gestion sur l'ensemble du massif. Ce pourrait être une première étape vers une évolution du statut du Semnoz. Le plateau est non constructible, et le fait d'être dans le PNR des Bauges et le massif comprend plusieurs ZNIEFF mais n'est pas un statut de protection. Par contre, il comprend des sites classés comme les tours St Jacques (Allèves) et la Forêt Ste Catherine de la visitation aux Puisots impliquant le fait de ne pas changer le paysage et la destination du site. (Direction e l'aménagement). »

Des actions sont-elles prévues pour élargir ce qui se fait déjà au niveau des écoles à l'ensemble des citoyens (observation de la biodiversité) ?

« Oui les actions de sciences participatives (Fiche Action 4 du PCAET et la Maison de la Transition écologique Fiche action 2). »

Quels sujets forts mettre en avant pour être capitale verte en 2020 ?

« Les sujets forts qui seront mis en avant dans la candidature pour être capitale verte seront définis collectivement, selon une méthode d'élaboration à préciser avec les nouveaux élus. »

A titre indicatif, non exhaustif, on peut citer quelques sujets potentiels (à débattre) :

- Un ou des classements ambitieux, de la réserve naturelle au Grand Site en passant par l'ENS et autres labellisations.
- Les Classements de cours d'eau.
- « L'objectif 0+ » à creuser.
- Viser l'autonomie énergétique.
- La neutralité carbone.
- Mettre en place un grand plan de protection et valorisation de la faune et de la flore ; avec un plan tourisme orienté vers cette excellence.
- Créer les secteurs d'activités agricoles privilégiées voire exclusives (cf objectif 19 du projet de territoire)
- Mettre en œuvre de manière aboutie l'objectif Semnoz, Glières, Tournette j'y vais autrement qu'en voiture, (cf objectif 18 du projet de territoire)
- Mettre en œuvre de l'objectif 28 du projet de territoire : planter 250 000 arbres
- Navigation lacustre totalement électrique.
- Mettre en œuvre l'objectif 4 du projet de territoire « Stopper la construction de nouveaux logements autour du lac en dehors des cœurs de villes et villages »

Il y a beaucoup d'études et de diagnostics de programmer entre 2020 et 2022, c'est important, mais y-a-t-il déjà des actions concrètes de prévu pour instaurer une dynamique dès aujourd'hui ?

« Le diagnostic de la trame verte et bleue se termine et va être une base du PLUI-HD. Un passage à faune sur l'A41 à hauteur de Seynod-Montagny est à l'étude, pour restaurer un corridor écologique régional. Le CTENS comporte une action pour la restauration de 5 corridors écologiques. Des plans de gestion vont être conçus et mis en œuvre. Le PLUI-HD va comporter une OAP paysage qui interrogera et encadrera les projets d'aménagement et de construction sur leur insertion. (Direction de l'aménagement)
Le contrat de bassin Fier et Lac comporte de nombreuses mesures opérationnelles, telles que la restauration de seuils, le reméandrage du Vieran dans le vallon du Fier ...Réponse à préciser »

Action N°68

Établir en parallèle un plan directeur du stockage carbone et soutenir les initiatives économiques et de recherche en faveur du stockage carbone

RECOMMANDATIONS / POINTS DE VIGILANCE

- L'objectif de la neutralité carbone semble difficilement accessible avec les mesures proposées dans cette fiche action et plus globalement.
- Le fait de mettre en place des actions de séquestration de carbone ne doit pas permettre de blanchir la pollution émise. Comment les calculs sont-ils posés ?
- Une action qui manque de cohérence car la séquestration carbone n'existe pas vraiment, il faudrait plutôt parler d'une « limitation des émissions ».

PROPOSITIONS CONCRETES

- Là où c'est possible, laisser l'herbe pousser, tondre « moins ras », cela permet de maintenir l'humidité et à une biodiversité de se développer, y compris en ville, avoir des espaces de « jardin plus anarchiques ».

BOITE DE DIALOGUE QUESTIONS DU GROUPE PCAET / REPONSES DES SERVICES DU GRAND ANNECY – JUIN 2020 - Prudence de lecture : les réponses sont susceptibles d'évoluer au fil de l'avancement des projets

La séquestration carbone telle que présentée dans la fiche action est-elle « à vie » - perpétuelle, ou limitée ?... Quel est l'objectif de la séquestration ?

« La séquestration carbone évolue selon l'occupation des sols et la présence de végétation (forêt, prairies etc...). L'objectif de la séquestration est dans la stratégie du plan climat et vise une augmentation de + 9% d'ici 2030 (Direction de l'Action Environnementale). »

Quid du rôle du lac dans la séquestration du carbone ?

« D'après le diagnostic du PCAET, la séquestration carbone sur le territoire est essentiellement due à la forêt. La part relative aux masses d'eau est négligeable, et aucun potentiel d'amélioration n'est identifié à ce stade.(Direction Générale Adjointe de l'Environnement). »

Cette action vise-t-elle la création de puits de carbone artificiels ou seulement l'augmentation de l'étendue des forêts ?

« L'action cible avant tout l'amélioration de la capacité d'absorption des espaces naturels, agricoles et forestiers, mais est également ouverte à l'innovation au cas où des procédés émergeraient. (Direction de l'Action Environnementale). »

Comment l'objectif de la neutralité carbone pourra-t-il être accessible avec les mesures proposées dans cette fiche action et plus globalement ?

« C'est avec l'ensemble des actions du plan climat que l'objectif pourra être accessible. Le schéma directeur de séquestration fera un comptage annuel de l'évolution du stockage carbone sur le territoire et sera le « gardien » de la bonne évolution sur le territoire. Tout n'est pas défini et une stagiaire de Lyon 3 travaille sur le sujet et sur la fiche action 65 qui vise à approfondir la connaissance de la vulnérabilité au changement climatique sur le territoire. (Direction de l'Action Environnementale). »

Quel territoire la stratégie visant à établir un plan directeur du stockage carbone prend-t-elle en compte (au-delà du Grand Annecy ? jusqu'où ?) ?

« Le territoire du Grand Annecy. »

Comment les calculs sont-ils posés ? (Le fait de mettre en place des actions de séquestration de carbone ne permet-il pas de « blanchir » la pollution émise ?)

« Non certainement pas car plus on émettra plus il faudra séquestrer or il est plus facile de moins émettre que de séquestrer. (Direction de l'Action Environnementale). »

Il est question de « séquestration carbone » mais ne faudrait-il pas plutôt parler de limitation des émissions ?

« Il faut parler des deux, c'est l'un et l'autre. Il faut agir sur tous les fronts, les deux sont nécessaires et complémentaires. La stratégie fixe d'ailleurs des objectifs pour les 2, qui doivent être atteints et l'un et l'autre pour respecter la trajectoire définie : +9% de stockage d'ici 2030, contre -47% d'émissions. C'est donc bien la réduction des émissions qui est le principal facteur d'amélioration de la situation. (Direction de l'Action Environnementale). »

Prenez-vous réellement en compte l'urgence qu'il y a en la matière et votre vision s'étend-t-elle au-delà du seul territoire du Grand Annecy ?

Réponse en attente



L'Espace Citoyen du Grand Annecy

CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

Grand Annecy
46, avenue des Iles
BP 90 270 • 74 007 Annecy
Tél. 04 80 48 07 32
espacecitoyen@grandannecy.fr

L'Espace Citoyen c'est quoi ?

Il s'agit d'**une instance de démocratie participative** constituée de membres bénévoles issus de la société civile et de représentants des institutions et associations du territoire, qui effectue des **missions de consultations et de propositions** sur les orientations majeures des politiques locales. Véritable **outil d'aide à la décision**, l'Espace Citoyen accompagne le **Grand Annecy** dans l'évolution du bassin de vie en formulant des avis citoyens. Dans les différentes thématiques abordées, il s'applique à traiter **des sujets et des enjeux d'avenir concernant directement la population** : la mobilité urbaine, la place des jeunes dans le territoire, le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), etc...